



RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**4^{ta} SESSIONE STRAURDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
24 è 25 di LUGLIU di u 2025**

**4^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
24 et 25 JUILLET 2025**

2^{da} ghjurnata / 2^{ème} journée



4^{ta} SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2025
24 è 25 di LUGLIU di u 2025
4^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 et 25 JUILLET 2025

SUNTA di u VENNERI u 25 di LUGLIU 2025
SOMMAIRE du VENDREDI 25 JUILLET 2025

Reprise de la séance à 10h30
Présidence : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n^º 203 : Bilanciu è attualizazione di u Pianu Pluriannincu d'Investimenti di l'infrastruttura di trasportu 2017-2026 - PPI 2026-2030 Strade è Trenu

Rapport n° 203 : Bilan et actualisation du Plan Pluriannuel des Investissements des infrastructures de transport 2017-2026 - PPI 2026-2030 Routes et Fer

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse

11

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, avis de l'Assemblea di a Giuventù, de la Chambre des Territoires et du CESEC.

25

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/E4/030) par M. Joseph SAVELLI, *rappiteur*

26

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2025/E4/028) par M. François SORBA, <i>rapporteur</i>	30
Prise(s) de parole :	
M. Paul-Félix BENEDETTI	35
Mme Charlotte TERRIGHI	39
Mme Angèle CHIAPPINI	42
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	46
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente, préside la séance	
M. Pierre POLI	49
Mme Christelle COMBETTE	50
M. Louis POZZO DI BORGO	51
Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance	
M. Jean-Noël PROFIZI	56
M. Charles VOGLIMACCI	57
M. Pierre GHIONGA	59
M. Don Joseph LUCCIONI	60
M. Jean-Martin MONDOLONI	65
M. Hyacinthe VANNI	66
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	68
M. Jean-Felix ACQUAVIVA en réponse aux interventions	71
M. le Président Gilles SIMEONI	81
 M. Jean-Felix ACQUAVIVA, avis du Conseil exécutif sur l'amendement d'Un soffiu novu	90
M. le Président Gilles SIMEONI	90
VOTE amendement	91
M. Saveriu LUCIANI, explications de vote	91
VOTE RAPPORT	92
Suspension de la séance à 13h57 /Reprise de la séance à 16h20	

<u>INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS</u>	
Raportu n° 212 : Approvu di l'Operazione di Rivitalizazione di u Territoriu di Corti	
Rapport n° 212 : Approbation de l'Opération de Revitalisation du Territoire de Corti	
ET	
Raportu n° 213 : Operazione di Rivitalizazione di u Territoriu di Prupià	
Rapport n° 213 : Opération de Revitalisation du Territoire de Prupià	
ET	
Raportu n° 214 : Stabilita di u pianu d'aliniamentu di l'anziana RT 11 nantu à u territoriu di e cumune di Biguglia è Furiani	
Rapport n° 214 : Établissement du plan d'alignement de l'ex-RT 11 sur le territoire des communes de Biguglia et Furiani	
Présentation des trois rapports du Conseil exécutif par M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse	94
Mme la Présidente MAUPERTUIS, Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement sur les rapports N° 212 et 213	98
M. Joseph SAVELLI, Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité sur les rapports	98
Mme la Présidente MAUPERTUIS, Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement sur les rapports N° 214	98
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul Joseph CAITUCOLI, intervention rapport N°213	99
M. Petru Antone FILIPPI, intervention sur les 3 rapports	101
M. Jean-Félix ACQUAVIVA, en réponse aux intervenants	102
VOTE RAPPORT N°112	103
VOTE RAPPORT N°113	103
VOTE RAPPORT N°114	103

Raportu n^o 198 : Risposta à a dumanda di a Cumunità d'Agglumerazioni di u Paesi Aiaccinu (CAPA) di trasfirimentu di cumpitenza in materia di viabilità pà a crialioni di una via di Bus in situ propiu	
Rapport n^o 198 : Réponse à apporter à la demande de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) de transfert de compétence en matière de voirie en vue de la création d'une voie de bus en site propre	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse	104
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n ^o 2025/E4/029) par Mme Paola MOSCA	107
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rappiteur</i>	107
Prise(s) de parole :	
M. Charles VOGLIMACCI	108
Mme Danielle ANTONINI	108
Réponse du conseil exécutif par M. Jean-Félix ACQUAVIVA	110
VOTE RAPPORT	111
Point d'ordre M Pierre POLI	111
<u>BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ</u>	
Raportu n^o 194 : Approvu di u bugetu supplementare di a Cullettività di Corsica per l'esercizi 2025	
Rapport n^o 194 : Approbation du Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances de la Collectivité de Corse	113
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n ^o 2025/E4/031) par M. Joseph SAVELLI, <i>rappiteur</i>	119

Prise(s) de parole : M. Georges MELA	120
M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse, préside la séance	
M. Paul-Félix BENEDETTI	124
M. Alex VINCIGUERRA	125
M. Pierre GHIONGA	128
M. Saveriu LUCIANI	129
M. Gilles GIOVANNANGELI, en réponse	132
M. Georges MELA, droit de réponse	135
M. Gilles GIOVANNANGELI, suite réponse	136
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse	137
VOTE RAPPORT	138
Raportu n° 195 : Approvu di u bugett supplementare di u bugett annessu di u laburatori d'analisi di u Pumonti (2A) di a Cullettività di Corsica per l'esercizi 2025	
Rapport n° 195 : Approbation du Budget Supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses du Pumonte (2A) de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse	139
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	139
Prise(s) de parole : M. Georges MELA	140
Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, en réponse	141
VOTE RAPPORT	141
Raportu n° 196 : Approvu di u bugett supplementare di u bugett annessu di u laburatori d'analisi di u Cismonte (2B) di a Cullettività di Corsica per l'esercizi 2025	
Rapport n° 196 : Approbation du Budget Supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses du Cismonte (2B) de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025	

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse	142
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	142
VOTE RAPPORT	142
Point d'ordre M. Romain COLONNA	143
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, préside la séance	
<u>LINGUA CORSA / LANGUE CORSE</u>	
Raportu n° 192 : L'immersione a prò di l'amparera di u corsu : sustegnu a l'associu Scola Corsa per u 2025/2026	
Rapport n° 192 : L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2025/2026	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse.	144
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2025/E4/024) par Mme Muriel FAGNI	148
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	149
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Nadine NIVAGGIONI	149
M. Jean-Martin MONDOLONI	152
M. Pierre GHIONGA	154
Mme Elisa TRAMONI	154
M. Saveriu LUCIANI	155
M. Romain COLONNA	158
M. Saveriu LUCIANI	159
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse	160
VOTE RAPPORT	163

<u>MOTIONS / MUZIONE</u>	
MOTION N° 2025/E4/019 déposée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu » : Dumanda d’iscrizzione di u situ archeologicu di Paddaghju nantu à a lista di u patrimoniu mondiale di l’UNESCO è nantu à a lista di u patrimoniu mondiale in periculu / Demande d’inscription du site archéologique de Paddaghju sur la liste du patrimoine mondial de l’UNESCO et sur la liste du patrimoine mondial en péril	
Présentation de la motion par M. Saveriu LUCIANI	165
M. Romain COLONNA, amendements sont déposés par le groupe « Fà Populu Inseme »	167
Mme Anne-Laure SANTUCCI, avis du CE sur les amendements	167
M. Saveriu LUCIANI, avis sur les amendements	169
M. Véronique PIETRI (Core in fronte s’associe à la motion)	170
Vote amendements	170
VOTE MOTION	171
MOTION N° 2025/E4/020 déposée par Mme Françoise CAMPANA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Opposizione à a suppressione di u Cunservatoriu di u Litturale è à a so integrazione in una stituzione statale glubalizata / Opposition à la suppression du Conservatoire du Littoral et à son intégration dans une entité étatique globalisée	
Présentation de la motion par Mme Françoise CAMPANA	172
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	174
M. le Président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	174
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS (s’associe à la motion ainsi que tous les groupes)	175
Vote des amendements	176
VOTE MOTION	176
M. le Président Gilles SIMEONI demande de suspension	177
Suspension de la séance à 19h50 / Reprise de la séance à 21h03	

MOTION N° 2025/E4/021 commune à l'ensemble des groupes :
priservazione di u Centru di Furmazione di l'ACA AIACCIU /
Sauvegarde du Centre de Formation de l'ACA AIACCIU

Vote de l'urgence	178
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	178
M. Romain COLONNA : motion substitutive commune à l'ensemble des groupes	178
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	178
Lecture de la motion par M. Pierre POLI	179
 Prise(s) de parole :	
M. Don Joseph LUCCIONI	180
M. Charles VOGLIMACCI	181
M. le Président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	182
 VOTE MOTION	 184
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : observations liées à la motion adoptée en juin dernier sur Gaza.	185

La séance est levée à 21h25

La séance est reprise à 10 h 30.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Salute à tutti,

Emu da principià a seduta di stu venderi 25 lugliu.

Dunque mi girgu versu l'essecutivu per sapè chì reportu hà da passà, mi par ch'ellu sippia u reportu nantu à u pianu d'investimenti, iè?

Dunque docu a parolla à u presidente di l'uffiziu di i trasporti per prisintà ci stu reportu impurtantissimu.

Avete a parolla.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 203 : Bilanciu è attualizazione di u Pianu Pluriannincu d'Investimenti di l'infrastruttura di trasportu 2017-2026 - PPI 2026-2030
Strade è Trenu

Rapport n° 203 : Bilan et actualisation du Plan Pluriannuel des Investissements des infrastructures de transport 2017-2026 - PPI 2026-2030 Routes et Fer

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Vi ringraziu signore presidente, presidente di l'esecutivu, cari colleghi di u cunsigliu esecutivu, cari colleghi di l'assemblea di Corsica.

Mi tocca à prisintà vi un rapportu aspettatu in giru à l'attualizzazione di un pianu piuriannicu d'investimentu nantu à e strade è u ferruviariu in Corsica.

Je vais essayer de faire une présentation suffisamment courte, bien que j'aie le défaut de parler beaucoup, comme beaucoup ici je pense, sur un sujet qui est un sujet, je crois que vous vous en êtes aperçus, qui est un sujet dense tant d'un point de vue des orientations budgétaires, mais aussi technique ou des critérisations, puisque je pense que tout un chacun a pris connaissance de ce rapport qui est un rapport dense quantitativement et qualitativement.

Premier point de rappel, la Collectivité de Corse sous la première mandature nationaliste, a doté la Corse, du moins la Collectivité, pour la première fois dans l'histoire de l'institution depuis 1982, mais on peut inclure les départements, d'un plan pluriannuel d'investissements sur les infrastructures de transport.

J'ai pu entendre ici ou là qu'il n'y en avait pas, oui, il y en a bien eu un qui s'est débattu ici en avril 2017, qui court de la période 2017 à 2026, donc au 31 décembre 2026, ça a été l'objet de cette délibération et de ce plan pluriannuels d'investissements qui était à présenter en avril 2017 ici - je me rappelle d'ailleurs des débats avec José Rossi sur la prise en compte du fait ajaccien, je vais y revenir, auquel nous avions répondu en inscrivant des opérations, - et donc on s'est doté d'un PPI.

Jusque-là, l'institution avait raisonné sur le routier en particulier à partir de schémas. Un schéma n'est pas un PPI.

Un PPI n'est pas un schéma. Jusque-là, je pense que d'un point de vue sémantique, tout un chacun le comprend. D'un point de vue méthodologique aussi, je l'espère.

Un plan pluriannuel d'investissements, c'est se risquer à un pilotage d'opérations à partir d'abord de priorités stratégiques, politiques territoriales d'aménagement du territoire qui se risquent à l'idée d'une maturité d'opérations inscrites dans le temps dans, un calendrier, maturité foncière, environnementale et financière, c'est-à-dire avec une prévision, année par année, des crédits de paiement que l'on peut mettre à partir du moment où on considère que l'opération va débuter.

Les schémas précédents qui ont eu le mérite d'exister, avaient aussi le défaut d'être contradictoires entre eux, 95, 2003, 2011 et évidemment pas suffisamment prévisionnels, du point de vue de la réalité de l'adaptation des opérations ou de leur conduite.

Je rappelle que le schéma routier de 2003 prévoyait par exemple le tunnel sous Vizzavona. Je pense qu'on peut dire que 22 ans après, le tunnel de Vizzavona n'est pas réalisé et qu'il ne se réalisera pas. C'était le débat du schéma routier de 2003. Opération abandonnée, justification financière, justification environnementale dans le schéma de 2011.

Donc oui, la Collectivité de Corse s'est dotée pour la première fois d'un plan pluriannuel d'investissements de 2007 à 2026 et la mandature 2015-2017, celle sous l'autorité du Président du Conseil exécutif, celle 2017-2021, je salue évidemment Vanina Borromei en particulier qui a suivi les questions des routes dans la suite de ma présidence de l'office des transports, a continué à suivre techniquement, par l'administration donc, et politiquement ce plan pluriannuel d'investissements qui avait des orientations et qui avait, notamment dans les orientations, l'équité territoriale, le rattrapage dans l'intérieur d'un certain nombre de réseaux, on va y revenir, le fait de rattraper un certain nombre d'investissements en programmation du PEI 4, puisque 80 % du PEI 4, à peu près 70 millions d'euros, ont été programmés sur les infrastructures routières ajacciennes, 55 millions d'euros sur les routes territoriales, 15 millions d'euros sur les routes départementales dont on a hérité en 2018.

Ce PPI de 2017 déjà parlait des routes départementales par anticipation de la fusion, en dédiant un budget à peu près 405 M€, entre modernisation et maintenance, pour le réseau départemental, et s'aventurait même à un classement des réseaux que l'on reprend.

Aujourd'hui, nous sommes à un bilan à 8 ans puisqu'en fait, on réactualise 2 ans avant puisque c'est la commande de l'Assemblée de Corse dans

la délibération de janvier dernier, on fait un bilan et on réactualise en cours de route pour des raisons financières, mais aussi pour des raisons d'analyses qualitatives techniques et politiques qui ont été faites sur les infrastructures. On va y revenir, notamment dans le contenu de ce qui vous est soumis.

Qu'est-ce qu'on peut dire sur le bilan financier, sachant que chacun sait, j'espère qu'on se rappelle, qu'en 2020, 2021, il y a eu le COVID qui bien sûr a impacté les délais de travaux, mais a impacté aussi les coûts ensuite de cette crise importante, qui a impacté budgétairement l'État, les collectivités et la réalisation des opérations.

Sur ce plan pluriannuel d'investissements, aujourd'hui, vous avez le bilan qui vous est évoqué dans le rapport, en extrapolant les deux dernières années, en faisant la moyenne des années précédentes, c'est-à-dire qu'aujourd'hui nous sommes à 868 millions d'euros 8 ans après, donc il reste 2 ans, nous sommes donc à 868 millions d'euros réalisés sur 1,3 milliard, mais 1,3 milliard prévu il y a 10 ans. Si on faisait le ratio de 8 ans réalisé à 8 ans prévisionnel, ça voudrait dire 868 millions d'euros sur 1,40 milliards, ça veut dire 86,8 % de réalisé, si on raisonne de 8 ans à 8 ans, entre réalisé et prévisionnel, là je parle financièrement. Si on raisonne à 10 ans, en extrapolant les deux dernières années et en étant plus qu'honnête dans l'extrapolation, c'est-à-dire en prenant le degré moyen d'engagement des crédits de paiement, on serait autour de 84 % du réalisé sur l'ensemble des infrastructures. Quand on parle des infrastructures, on parle des routes, du ferroviaire, des ports et aéroports puisqu'en 2017 nous avions choisi, j'avais eu l'honneur de travailler avec les services que je salue sous l'autorité du président du Conseil exécutif, sur cette question de décloisonner la question des transports et de faire un plan pluriannuel sur l'ensemble de ces secteurs.

Donc 83,4 % en extrapolant ou 86,8 % si on raisonne de 8 ans à 8 ans, ça c'est pour l'engagement financier, avec évidemment des choses qui se sont passées sur les routes, sur le ferroviaire, sur les ports et aéroports que vous pouvez constater. À savoir, une sur-programmation sur les routes départementales, par rapport à ce que nous avions prévu en 2017, puisque nous avions programmé 128 % du volume prévu par la délibération d'avril 2017, 75 % sur le volet routier, là on parle toujours financièrement et ensuite vous avez les autres chiffres, 71 % notamment sur les ports et aéroports puisqu'on parle de ports et aéroports du réalisé moyen de 8,7 millions d'euros en crédits de paiement entre 2014 et 2017 à un réalisé moyen 2017-2024 et qui se poursuit de 12,7 millions d'euros.

Je précise cela sachant que la question des ports et aéroports fera l'objet donc d'une présentation en octobre, en complément de ce PPI, plan pluriannuel d'investissement routier et ferroviaire, tout simplement parce qu'il y

a la naissance de l'établissement public avec la chambre de commerce évidemment, qu'il y a, même si on va parler d'opérations urgentes qui vont partir, une programmation affinée avec les demandes de la chambre de commerce et qu'il faut rendre tout cela cohérent dans une discussion partenariale et en concertation d'ici le mois d'octobre.

Donc première actualisation, on parlera des routes et du ferroviaire dans un premier temps. Deuxième réactualisation, on parlera des ports et aéroports au mois d'octobre.

Une moyenne d'engagement financier de 109 millions d'euros par an sur l'ensemble des infrastructures de transport contre 104 millions d'euros par an lorsqu'il existait les deux départements et la collectivité territoriale précédemment. Donc on a bien investi plus en collectivité unique, payé, réalisé que la somme des deux départements et la collectivité territoriale sur le même périmètre : routes départementales, routes territoriales, ports et aéroports.

C'est une réalité objective, chacun pourra dire « oui mais attention, les coûts ont augmenté, il y a eu l'indice des prix qui a augmenté », ce qui est vrai puisque l'indice des prix a fait que vous avez une augmentation de 16 à 18 % des prix de la construction entre 2017 et aujourd'hui contre 6 à 8 % de 2010 à 2017.

Néanmoins, cette hausse des prix était largement compensée par une politique qui est indiquée dans le rapport, liée au marché public puisqu'on est passé quand même d'un domaine, en particulier dans les couches de roulement de fameux bitume et enrobé, où la concentration, la monopolisation régnait avec des prix très élevés, en conformité d'ailleurs avec les rapports sur le Corsica Business Act de 2022 à l'Assemblée de Corse et en conformité avec l'idée de transparence et d'assainissement sur le plan des marchés publics, à des marchés publics qui avaient recours à des accords cadre multi attributaires à marchés subséquents, c'est le cas aujourd'hui.

Donc la possibilité de déroger d'abord à un accord-cadre à un marché subséquent multi attributaire. Ensuite, on peut déroger au principe d'exclusivité des accords-cadres qui permettent, sous certaines conditions, de mettre en concurrence des petites entreprises, plus de 60 entreprises sont concernées. C'est le cas de la pratique depuis le PPI 2017-2026.

Evidemment, il y a aussi l'allotissement géographique, un recours systématique. On peut toujours améliorer les choses, mais le fait est que cette pratique a permis une meilleure mise en concurrence, donc la fin des monopoles et de la concentration, une diminution des coûts de 10 à 35 % pour le bitume et des innovations environnementales sur lesquelles on va revenir puisque la technique de revêtement à froid, qui est aussi un des objets proposés pour un

certain nombre de réseaux, permet de s'adapter aux contraintes budgétaires imposées par l'État et lorsqu'il y a la mise en concurrence, évidemment, les opérateurs recherchent des innovations. Donc cette pratique-là a compensé cette hausse des prix, ce qui fait que le chiffre des 109 face au 104 est vraiment en valeur absolue une augmentation du volume d'investissements global, malgré tout.

Un plan pluriannuel d'investissements, c'est un outil de pilotage, c'est-à-dire que les opérations qui ont été réalisées, il y a des opérations en cours qui font l'objet de crédits de paiement dès 2025 puisqu'elles continuent : par exemple, la pénétrante 5 millions d'euros de crédits de paiement en 2025, 5 millions d'euros de crédits de paiement en 2026 parce qu'elle a débuté, que tout est purgé, que les travaux ont commencé et qu'elle était prévue au PPI 2017-2026, par exemple. Mais d'autres opérations aussi, on va les citer.

Donc, c'est un PPI qui s'adapte et qui peut ajourner des opérations en fonction des questions financières, des questions environnementales, puisque la question aujourd'hui des procédures réglementaires, foncières et environnementales pèse beaucoup plus dans le domaine des infrastructures de transport, en Corse comme ailleurs, qu'elles ne pesaient il y a 15 ans. Faire une déviation aujourd'hui n'est plus du tout possible comme il y a 15 ans, plus du tout, notamment du fait du renforcement des procédures environnementales avec la question de, éviter les atteintes aux espèces protégées, d'abord fonder l'intérêt général d'une déviation par rapport à l'environnement. Je rappelle quand même qu'il y a 2 objets qui remontent juridiquement, qu'il peut y avoir de gros problèmes devant les tribunaux, notamment l'arrêt des travaux de la 69 récemment, donc éviter, réhabiliter, compenser qui alourdissent la question des déviations.

Donc, on peut dire qu'en moyenne générale, une satisfaction importante.

Sur les opérations réalisées, on va en parler rapidement.

La dénivellation de Casatorra, de Furiani ou le giratoire de la Gravona sur les routes territoriales ; les travaux de désamiantage et la rénovation du joint A2 du tunnel de Bastia ; l'aménagement des traverses di i Peri ; celle aussi de Funtanone di Vignale réalisée dans le PPI ; les traverses de Sartène, de Pitretu è Bicchisgià ; la requalification parce qu'on avait pris la délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune à la Collectivité dans le cadre du rattrapage sur les infrastructures ajacciennes, de la rocade d'Aiacciu pour 14,3 millions d'euros ; la fin de la déviation de Propriano et du tunnel de Vighjaneddu ; l'aménagement des voies vertes et douces, parce que c'est une donnée importante aujourd'hui qui monte en puissance, à Aiacciu, en particulier le tronçon Amiraute, Aspretto, le

Ricantu, à Bunifaziu, à Prupià aussi Capu Laorosu ; la mise à deux fois deux voies du créneau de dépassement du Col San Ghjorghi ; l'aménagement du boulevard urbain sud de Portivechju ; les aménagements du parking d'Ulmetu en recherche de fluidification à 2 voies, d'ailleurs il y a des expérimentations qui ont eu lieu et qui continueront à l'été 2026 pour permettre les 2 voies avant de parler de la déviation grâce à ces parkings réalisés ; les aménagements du giratoire à San Pangraziu, à Palasca, à Portivechju ; des tournes à gauche bien sûr par la sécurisation recherchée puisqu'on va revenir sur les grands principes d'un PPI, à Bunifaziu, à Cala di Verde, à Poghju è Mezana, à Urtaca, à Curbaghja, à Ghjunchetu, Sorbu è Ucagnanu.

Quelques exemples, donc sur les routes départementales.

Je rappelle qu'avant 2017, notamment pour les programmations qui étaient prévues par le CD 2A, n'étaient pas éligibles au PEI 4 - à l'époque, je vous rappelle quand même que la CdC était décisionnaire sur le PEI, ce qui n'est pas le cas sur le PTIC, nous avons acté avec le président Simeoni, de proposer des réalisations départementales qui ne pouvaient pas se faire sans ces recettes-là au PEI 4.

C'était le cas pour la déviation de Figari et l'accès à l'aéroport, 9,4 millions d'euros, qui n'aurait pas pu débuter sans la mise en recettes au PEI 4 clairement ; la reconstruction du pont de Casaluna, dont il faut se rappeler ; l'aménagement de la voie verte à Aiacciu sur la route des sanguinaires ; les traverses de Caldaniccia, de Bucugna, de Carghjese, de Livia, de Bastia le chemin de fort Maurel ; le renforcement de l'itinéraire qui était attendu d'Albertaccia à Verghju en attendant la Scala, donc poursuite 26-30 et le tronçon parce que c'est un réseau interdépartemental Verghju-Portu ; le calibrage en rectification de la RD 4 entre Veru et col Tartavellu ; la reconstruction de la chaussée entre Pisciatellu et le col de Bedevadde, belle opération du revêtement à froid qui était attendu depuis très longtemps, qui a fait l'objet d'une présentation avec le président Simeoni pour 4,5 M€.

Ensuite, la montée en puissance sur le réseau ferré, puisque les orientations 2017-2026 commandaient, en collaboration avec l'ensemble des acteurs, une montée en puissance du réseau ferré et de sa gestion : la régénération des ponts, notamment le pont du Vechju ; des tunnels comme du Poghju, San Petru è Agazza ; le déplacement de l'atelier de maintenance ferroviaire de Bastia à Casamozza ; la poursuite de confortement de parois ; la modernisation des haltes ferroviaires.

Et puis en début de réalisation et en cours, jusqu'à 45 M€ réalisés en juin 2025, la commande centralisée qui vise notamment à la montée en

puissance des fréquences sur l'ensemble du réseau, sur les 20 gares, y compris l'augmentation de la sécurité.

Tout ça est une montée en puissance : haltes, rénovation de gares, confortement de tunnels, commande centralisée qui visent à passer au cap, notamment de l'acquisition future programmée des trams-trains sur le périurbain ajacciens, bastiais, Balagne avec la nécessité d'avoir une augmentation des fréquences qui pourrait aller en prévision jusqu'à 60 allers-retours jour Ricantu-centre gare ajaccien, 46 allers-retours jour sur le périurbain bastiais.

Donc ça, c'était prévu déjà en 2017-2026, c'est pour ça qu'on parle d'un PPI de continuité et actualisé.

Je précise que sur le périurbain ajacciens, ce n'est pas du tout en contradiction avec le débat en cours du partenariat public associé de préfiguration sur les études qui garde les deux scénarios en confrontation, c'est-à-dire le maintien de la gare pour la montée en puissance du tram-train, vous avez bien compris qu'on a une conviction très forte là-dessus en termes, non pas de politique politique, en termes d'aménagement du territoire, avec l'autre scénario. Donc ça fera l'objet des études puisque l'acquisition des trams-trains en périurbain ajacciens arrivera en 2031 pour mise en service en 2032, on a donc le temps de purger le sujet et à Bastia, il arriverait plutôt en 2029 pour la mise en service en 2030.

Sur les ports et aéroports, même si ce n'est pas l'objet, mais c'est important, c'est le bilan du PPI, les ouvrages portuaires du maritime du vieux port de Bastia pour 36,8 millions d'euros qui étaient attendus, les travaux de réparation ; l'extension du terre-plein nord du port de commerce de Bastia ; la réfection du quai 4 de Bunifaziu qui était nécessaire ; les travaux de reconstruction du mur de chasse-mer du phare de Scogliu longu à Prupià suite aux tempêtes ; le renforcement de la piste et l'extension des parkings de l'aéroport de Figari pour 24 millions d'euros, alors que c'était très attendu avant le PPI de 2017, c'est important de le dire, c'était 8 à 9 millions d'euros d'investissement avant, Figari. Donc c'est bien notre mandature qui a mis 24 millions d'euros sur Figari. Pareil pour le parking « affaire » de l'aéroport de Calvi qui a été réalisé, qui était très attendu par notamment les socioprofessionnels ; les soutiens dans le cadre des concessions aux CCI, notamment de l'aéroport de Bastia, le poste avion giratoire 4 M€.

Et enfin une donne qu'on oublie mais qui est importante en aménagement du territoire, le fait que les ports de pêche soient revenus dans le giron de la Collectivité de Corse, a nécessité des investissements en réfection de quais et en renforcement de digues, notamment au port d'Erbalonga, à Barretta puisque le Cap Corse est évidemment très touché par ces ports de pêche.

Et ça a fait l'objet d'autres investissements qui continuent et qui seront programmés en 26-30. Il y aura un débat sur la gouvernance de ces ports avec évidemment la communauté de communes du Cap Corse et les autres opérateurs, je pense à Galeria, à Algajola pour ces ports de pêche.

En cours, je l'ai dit, c'est-à-dire qu'ils font l'objet d'une programmation qui fait déjà l'objet de paiement mais qui continue, la pénétrante nord-est d'Aiacciu ; l'opération de revitalisation du territoire de Prupià sur lequel vous avez un rapport, 2^{ème} phase, tout à l'heure, pour 4,8 M€ ; la mise en deux fois deux voies du créneau de dépassemement de Casalabrina ; l'aménagement du créneau de dépassemement de Vizzavona ; la voie verte à Aiacciu ; giratoire de la Gravona-Bastelicaccia.

Sur les routes départementales, Santa Lucia di Tallà pour 7 M€ ; l'aménagement de la traverse de Livia ; Vulpaghja, Piscia Rossa et Pichju ; Sant'Antuninu ; le recalibrage à Pigna, même s'il y a des nuisances, ce sont des travaux qui sont en cours, on verra pour la gestion.

Je l'ai indiqué, pour la question ferroviaire, la fin de la commande centralisée, la fin de la réhabilitation de la gare d'Aiacciu, et la mise en œuvre d'un système d'information de voyageurs qui est important pour la montée en puissance du ferroviaire, sachant que vous avez aussi l'appontement de Saint-Joseph à Aiacciu qui va débuter puisque ça a fait l'objet d'une programmation qui était prévue.

Donc voilà un petit peu sur le bilan des opérations.

Pourquoi une réactualisation d'un PPI ? D'abord parce qu'il y a une demande et un débat qui a eu lieu en janvier dans cette Assemblée. Mais ce n'est pas simplement pour ça, c'est parce qu'un PPI est un outil qui doit s'adapter, être réactualisé par nature, c'est l'esprit même d'un PPI : programmer, réactualiser, réadapter. Et on parlera d'ailleurs pour 26-30 d'un PPI démocratique, c'est-à-dire qu'on s'engage dans le rapport à faire en sorte que l'on revienne devant les instances consultatives et devant cette Assemblée, si possible tous les ans, si ce n'est tous les 2 ans parce qu'on va parler d'un PPI qui va parler de modernisation. D'ailleurs, les tableaux qui vous sont fournis après vous parlent de modernisation, donc de création de voies. Mais on va insister dans ce PPI, plus que le précédent, sur la maintenance, c'est pour ça qu'on parle d'un plan pluriannuel de maintenance.

Ce qui s'est passé aussi depuis 2017, c'est que ce n'est pas simplement qu'une question financière, un PPI, il y a eu quand même, même si dans le volet routier il y a des choses très nettement à améliorer, on pourra parler de l'entretien, de l'exploitation si vous voulez dans un second temps et j'affirme ici

qu'il y aura, sous la conduite du président, un plan d'affinage de l'entretien d'exploitation calendaire, organisé par territoire qui sera présenté devant cette Assemblée en octobre. Là, je parle de l'entretien courant qui peut faire l'objet de beaucoup de débats et ça renvoie à la ressource humaine, ça renvoie à la mixité d'intervention entre entreprises et ressources humaines.

Là, on parle de modernisation et de maintenance, je veux dire, et on insiste sur la maintenance parce qu'il y a des données qui apparaissent aujourd'hui, qui n'apparaissaient pas hier. Par exemple, un gros travail qualitatif qui a été réalisé, vous le trouvez dans ce rapport, c'est le travail d'analyse de l'état du réseau. Il y a eu un audit très fort sur l'état du réseau et vous avez une cartographie qui vous est présentée.

Alors on peut bien sûr en débattre, mais ce travail a été réalisé pour fonder des critères objectivés d'intervention sur le réseau, entre un niveau d'urgence, entre l'état très mauvais, mauvais, moyen, bon et très bon du réseau. Là, je parle du réseau routier. Vous avez, y compris une note qui vous est donnée sur le réseau corse, qui est de 5,7 sur 10.

Donc là, on parle de la structure du réseau, on parle de son revêtement, on parle aussi de ce qu'on appelle la dette grise, c'est-à-dire l'euro non investi aujourd'hui, c'est 15 € à investir dans 30 ans. Mais ça veut dire a contrario que le 15 € qu'on met aujourd'hui aurait pu être l'euro investi il y a 30 ans. Eh oui, parce qu'à un moment donné, on a pris le réseau dans un certain état, il faut se le dire, avec des surcoûts dans certains endroits et avec un état des lieux qui n'était pas réalisé à ce niveau-là, au niveau de l'état du réseau, par rapport à l'impact du changement climatique, mais aussi par rapport à l'aléa rocheux et par rapport aux critères de l'aléa rocheux qui impacte le réseau selon les territoires.

Donc notre responsabilité, c'est de prévoir. On parle donc d'un plan pluriannuel de maintenance avec une critérisation liée qui vous est proposée, qui fera l'objet évidemment d'une présentation annuelle devant cette Assemblée, à partir d'une critérisation objective de l'état du réseau, à débattre avec les élus des territoires et à traduire dans des budgets qui sont déjà indiqués mais qui peuvent être affinés en programmation et on parle des ouvrages d'art.

Les ouvrages d'art, en 2017, on nous disait, côté départements, avant la fusion, qu'il y avait 6000 ouvrages d'art en Corse. On parle d'ouvrages d'art, des ponts dont l'ouverture est supérieure à 2 mètres et des murs dont la hauteur est supérieure 2 mètres ou des ouvrages qualitativement très importants.

Aujourd'hui, il y a un audit qui est réalisé qui démontre qu'on a 15 182 ouvrages d'art. On a 2 fois et demie plus que ce qui nous était indiqué.

Donc, ça veut dire qu'il n'y avait pas d'état des lieux là-dessus, y compris qualitativement des degrés d'urgence d'intervention au réalisé.

Si on regarde les 5 degré de classement qui sont dans le rapport de l'indice de qualité des ouvrages d'art, on va dire les indices les plus problématiques, c'est-à-dire les 2 derniers, le 3 et le 3U, c'est 25 % des ouvrages d'art. Donc, on sait que c'est la priorité. Heureusement les 3U, c'est 3 ou 4 %, de mémoire, ça veut dire qu'on sait qu'on doit intervenir.

Mais néanmoins, quand on parle d'état du réseau routier en critérisation, et évidemment des ouvrages d'art, on parle de la sécurité des gens. Donc, ça doit nous faire aller vers un plan pluriannuel de maintenance où on sait ce que l'on doit flécher en priorisation, puisqu'on va vous dire dans ce PPI que la résilience du réseau et le maintien du réseau sont des priorités quelles que soient les options financières que l'on propose. On va revenir à la fin sur les 4 options financières.

Pour maintenir, pour augmenter la note du réseau routier de 5,7 sur 10 à 7 sur 10, il faudrait en maintenance sur l'ensemble des budgets routes, 80 millions d'euros par an, rien qu'en maintenance, on enlève la modernisation, on enlève les grands projets, on enlève les déviations, etc., on ne les enlève pas, on les met à côté. On ne peut pas mettre 80 millions d'euros par an. Aujourd'hui, ce n'est pas possible.

Pour maintenir le niveau de la note à 5,7 sur 10, il faut entre 50 et 55 millions d'euros de budget par an de maintenance. Et après s'ajouteront les projets de modernisation, ce qu'on a indiqué, ce sont les créneaux de dépassement, les traverses, la pénétrante, le réseau ferré etc. On vous présentera le fait qu'il faut prioriser entre 50 et 55 millions d'euros, 50 minimum par an de maintenance pour maintenir ce réseau routier, Face à quoi ? Face à son état hérité, ce que je dis, la dette grise et face, vous avez un focus là-dessus, aux impacts du changement climatique et bien sûr, à l'état des lieux de la fréquentation du réseau, à son classement entre le R1, le réseau structurant, le réseau de liaison interdépartemental, le réseau de distribution et la desserte locale. Ce ne sont pas des critères péjoratifs, c'est simplement par rapport à la fréquentation en taux de charges des véhicules légers, poids lourds, période estivale.

Donc, on va croiser le classement routier lié à sa charge et lié à l'impact qu'il a dessus, à la nécessité aussi d'avoir une équité territoriale d'intervention dans nos modernisations et adapter aussi les techniques pour pouvoir remplir l'ensemble des besoins parce que la route est un sujet économique, social et culturel très important en Corse, on parle de périurbain,

on parle de désenclavement de l'intérieur, donc on ne peut pas raisonner uniquement que par taux de charge.

Donc, la maintenance par rapport aux changements climatiques, par rapport à l'aléa de l'amiante qui vous est indiqué dans le rapport, les surcoûts de l'amiante aujourd'hui, c'est entre 20 et 80 % sur nos projets routiers. Donc ça veut dire qu'il faut que politiquement, budgétairement, dans les grosses opérations de maintenance, et c'est l'objet de ce que j'appelle ici un PPI de combat, dans le pacte fiscal et budgétaire recherché dans l'autonomie ou de la prolongation du PTIC, il faut que ces financements soient, pour nous en tout cas, c'est notre politique, éligibles, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. L'opération de maintenance face au changement climatique ou à l'amiantifère n'est pas éligible au PTIC. Ce n'est pas nous qui avons défini les critères de PTIC. Et ça, c'est un problème quotidien concret auquel nous sommes confrontés pour désenclaver des zones ou pour résorber des routes qui impactent la vie quotidienne des Corses.

Donc, nous demandons effectivement dans ce PPI de sécuriser, d'avoir (l'objet) de résilience et de sécurisation des réseaux et de faire en sorte que les grosses opérations de maintenance soient éligibles au PTIC, au nouveau pacte fiscal et budgétaire. Évidemment, l'amiantifère touche plutôt le Cismonte. Donc, une augmentation de (20 à 80 %) des coûts sur l'opération.

Alors, cela ne veut pas dire qu'on ne raisonne que par moyens financiers, puisque je vais parler aussi d'autres techniques où les services ont raisonné, y compris pour recycler l'amiante dans la capacité des nouvelles couches de bitume, l'État n'a pas encore donné son avis, qui permettrait d'éviter, parce que l'amiante aujourd'hui, il faut la sortir, il faut la mettre sur un stock, il faut l'exporter, je ne parle pas de l'amiante environnementale, je parle de l'amiante dans les couches, il faut l'exporter.

Donc c'est un surcoût maritime, matières dangereuses, et surcoût très important. Donc c'est un problème politique au sens budgétaire, c'est un problème politique. Il peut y avoir soit de l'innovation et il y a une demande réglementaire qui est faite par rapport à la réutilisation dans le bitume de l'amiante qui pourrait diminuer les coûts, y compris en l'état des procédures, code de santé publique et code du travail qui sécuriseraient les travaux. Autrement dit, à procédure normale de traitement de l'amiante, on pourrait innover si l'État nous permet, mais aujourd'hui ça lève un peu le parapluie, de réutiliser cette amiante dans le bitume, c'est-à-dire qu'on diminuerait le coût de réalisation.

Donc, on voit bien qu'on se creuse la tête, on ne demande pas simplement que de l'argent. Ou alors, il faut que les programmes et notamment le pacte fiscal et budgétaire, prennent en compte cette réalité.

Donc le plan pluriannuel de maintenance sur les critères des routes, critérisation des degrés d'urgence d'intervention, sur les ouvrages d'art, sur la prise en compte de la question amiantifère et sur la question du changement climatique et évidemment du problème rocheux et de l'impact du changement climatique sur rocheux, fait le PPM est intégré au PPI, le plan pluriannuel de maintenance, c'est-à-dire avec des budgets prévus qui vous sont indiqués d'interventions, par type d'intervention, entre 50 et 55 millions d'euros quelles que soient les hypothèses financières parce que c'est pour nous une priorité absolue qui vous est affichée et qui est une réalité de tous les jours.

Et après bien sûr, on peut débattre des opérations de maintenance qui sont prévues avec les territoires dans leurs priorisations et on confronte ces critères d'urgence d'intervention qui sont localisés et indiqués, avec la perception des territoires sur cette question. On a eu déjà deux réunions de la Chambre des territoires qui ont été faites, je regarde Charlotte, pour préparation de ce PPI. Il y en aura tous les ans pour l'adaptation de la maintenance. On fait des réunions de territoires, aujourd'hui, nous sommes allés à dans 4 territoires, on va continuer parce qu'il faut une confrontation sur l'exploitation, la modernisation et la maintenance avec les élus. C'est bien l'objet de ce PPI d'être un PPI démocratique sur cette question, mais en objectivant les choses. Et ça, c'est le grand saut qualitatif de ce PPI aujourd'hui.

Je terminerai, parce que je serais trop long, mais sur la question des hypothèses financières parce que vous avez le tableau des opérations qui est renvoyé en annexe, vous avez d'abord le tableau des opérations réalisées et en cours, en cours ça veut dire engagées, engagées et irréversibles, ce n'est pas un arrêté attributif de subventions, d'accord ? Engagées donc qui suivent, qui continuent, c'est pour ça qu'on parle de continuité.

Vous avez les tableaux des opérations projetées. Là, on parle du volet modernisation, je ne parle pas du volet maintenance, je parle de création, on est entre le ferroviaire et les routes sur la période de 5 ans, sur 415 millions d'euros d'investissements qui nécessitent 330 millions d'euros de recettes PTIC, prolongation PTIC, ou pacte fiscal et budgétaire.

Et là, effectivement, on parle de PPI de combat, parce que par nature, et on le dit clairement, par nature, la Collectivité de Corse étant la collectivité qui gère des réseaux routiers, ferroviaires, à l'échelle de la Corse et de chacun des territoires. 250 millions d'euros de PTIC, si on y rajoute l'eau, donc les ouvrages hydrauliques de l'échelle de la Corse, étaient par nature insuffisants,

mais on l'a toujours dit. On l'a toujours dit, il faut savoir ce que l'on veut. Encore une fois, ça impacte la Corse et chacun des territoires. Donc, il faut choisir aussi ce que l'on veut faire.

L'ensemble des projets présentés sont des projets matures, matures en foncier, matures environnementalement parlant, matures en projection de crédits de paiement, même si on a 4 hypothèses, je vais revenir dessus, et ça renvoie à la discussion avec l'État de ce qu'est le PTIC, des choix opérés qui des fois ne sont pas des bons choix et sont des saupoudrages par rapport au dur, à ce qu'attendent les Corses, la route, se déplacer. Nous, on dit que se déplacer, c'est prioritaire. J'espère qu'on ne sera pas les seuls à le dire.

Voilà, c'est une question politique fondamentale. Mais après, choisir c'est renoncer à enveloppe fermée. L'eau aussi, c'est important. Je regarde Vannina, elle n'est pas encore là, mais il y a Gilles Giovannangeli qui a travaillé sur le plan sur l'eau. Ce sont des choix importants. C'est une question qui se pose. On n'a pas mis l'ensemble des opérations mûres, prêtes à partir qui ont fait l'objet des délibérations dans ce PPI, on a fait un pré-tri lié à l'équité territoriale, lié au plus attendu, lié à la maturité de mise en œuvre des opérations.

Donc ça c'est important à la fois pour la Corse, sa société, ses déplacements, les entreprises, les personnes âgées, le service public, la sécurité, les médecins, les pompiers, U core di a vita oghjinca di a Corsica. U core di a vita oghjinca di a Corsica.

C'est aussi important pour la commande publique.

Donc 415 millions d'euros de travaux de modernisation ferroviaire et routier pour 330 millions d'euros auxquels il faut ajouter donc, selon le cas, entre 200 et 250 millions d'euros de maintenance et auxquels il faut rajouter entre 50 et 70 millions d'euros sur les ports et aéroports à venir. Ça, c'est notre PPI qui nécessite donc, c'est pour ça qu'on parle de PPI de combat, de faire tomber les masques et d'avoir une vraie négociation.

Fin de PTIC, prolongement PTIC tel que le discours du président de la République, le 28 septembre 2023 l'indiquait. Mais on va aller plus loin, la Corse a été exclue des grands programmes ferroviaires d'Elisabeth Born, même si on revient dessus, a été a été exclue de manière complètement interprétative et irrespectueuse.

Pourquoi on exclut la Corse des grands programmes ferroviaires et nationaux en termes d'investissement ? Philippe Tabarot, alors on verra si ça va jusqu'au bout, parle aussi maintenant d'une « loi-cadre historique », je cite son nom, sur le ferroviaire et sur le routier, on parle de résilience. Là, on va voir si la

Corse dans des programmes normaux alors qu'on va le demander et alors que ça avait été demandé pour le ferroviaire, est accepté. Il faut faire tomber les masques sur ces questions-là. Il faut faire tomber les masques. Ce n'est pas un problème de maturité de projets, les projets sont là, ils sont prêts à partir et j'ai la chance, nous avons la chance, Monsieur le Président, je le dis clairement, de travailler avec une direction générale des infrastructures routières et ferroviaires qui est motivée, compétente, qui travaille. Il y a une vraie symbiose technique et politique, et sur le PPI 2017 quand on l'a fait, et sur l'actuel PPI en cours, une vraie communauté de vues. Donc, les projets sont murs, ils sont prêts à partir.

Donc, c'est pour ça qu'on parle de PPI de combat. Quatre hypothèses donc, pour être honnête, notre hypothèse à nous, c'est 150 millions d'euros par an. Je rappelle qu'on parle de deux hypothèses réalistes, 115 et 130, parce que c'est ce que nous avons déjà réalisé dans des opérations de crédits de paiement de 2017-2026 puisqu'on est à 110 en moyenne sur le PPI 17-26, on est à 110 en moyenne.

100, c'est une année très basse, on n'a jamais réalisé 100, mais on la met. On la met par souci de choix réalisés si on nous oblige à faire ces choix, si l'État nous oblige à faire ces choix. 130 et 150, 130 réalistes parce qu'ils ont été réalisés, 150, c'est ce qu'il faudrait faire en l'état de la maturité des projets et en l'état de la demande des territoires et en l'état de ce qu'a délibéré cette Assemblée.

Donc, nous sommes dans l'option 150 en négociation évidemment parce que nous n'avons pas à choisir entre l'intérieur et le périurbain ajaccien et bastiais. Sachant que si on a surprogrammé sur les RD, c'est aussi parce que nous avions la priorité de revitaliser un certain nombre d'endroits qui avaient été délaissés durant des années, en plus de la question de flécher le PEI qui restait sur les RD qui a été admis.

Donc 4 hypothèses : 100, 115, 130 et 150.

Dans les 4 hypothèses, sur la maintenance routière, on reste entre 50 et 55, quelle que soit l'hypothèse. Cela veut dire que les choix se feraient malheureusement sur la modernisation et sur le fer.

Par contre, si on veut avoir une intermodalité qui va de concert, effectivement, l'option à 150 permet à la fois la maintenance, permet à la fois la modernisation, les travaux de modernisation, les créneaux de dépassement, les traverses, la sécurisation des carrefours routiers, la montée en puissance du tram-train, parce que ce sont les options de développement que nous avons tous choisies ou majoritairement choisies depuis très longtemps ici. Très longtemps ici.

Je rappelle d'ailleurs que la PPI 2017 avait fait l'objet, on était en majorité relative, 24 sur 51, avait fait l'objet d'un vote très large, puisque le groupe de gauche avait voté. Je crois même que quelqu'un du Front national avait voté. Je crois que le groupe Rassemblement n'a pas voté contre, il s'était abstenu. Donc, c'est dire qu'on était sur un vote très large sur cette programmation donc, qui s'est réalisée.

Donc, voilà les options sur les questions du PPM et du PPI dans leur ensemble.

Nous sommes donc de ce point de vue-là, dans un travail de transparence qui a été réalisé, il n'y a rien qui est caché, ni sur les tableaux de programmations, ni sur les possibilités de crédit financier, ni sur les hypothèses financières, ni sur notre priorité à la maintenance, ni sur les enjeux du changement climatique. Il me semble que le rapport est suffisamment détaillé.

J'espère que cette Assemblée permettra à ce que la Collectivité de Corse continue l'effort et de se mettre en posture de négociation et de combat pour avoir les moyens dont la Corse a besoin pour la vie quotidienne des insulaires et la vie économique ensemble de ce pays.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président de l'Office des transports.

Donc, il y a plusieurs rapports. Il a été très travaillé, très analysé ce document.

Donc, **l'Assemblea di a Giuventù** a eu un avis assez clivé, puisque les voix se sont partagées entre ceux qui étaient favorables et ceux qui étaient réservés quasiment à égalité ; il n'y a pas de défavorable.

L'Assemblea di a Giuventù d'abord salue, bien sûr, le travail, un plan pluriannuel d'investissement d'infrastructures inédit dans l'histoire de la Collectivité de Corse.

Ils saluent aussi la révision du plan concomitante avec le travail qui sera réalisé sur le PADDUC, dont nous avons parlé hier soir.

Ils saluent aussi l'idée, la proposition d'une alternative à la voiture, avec une augmentation significative en matière de transport ferroviaire.

Alors, je fais part des souhaits de l'Assemblea di a Giuventù, parce que c'est le futur aussi, l'Assemblea di a Giuventù, comme je le disais hier.

Ils demandent un rapport sur le projet d'extension de la voie ferrée jusqu'à i Fulelli.

Ils saluent la volonté de mettre en place le tram-train dans les agglomérations d'Aiacciu et de Bastia.

Ils saluent aussi la participation des Chemins de fer de la Corse à certains projets associatifs demandés par les Corses comme, par exemple, ils citent, u trenu pè Furiani, et ils s'interrogent aussi sur la nécessité de faire du fret léger avec le train ou le tram-train.

Ils se posent se pose la question quand même de la dimension des objectifs de décarbonation. Et la chose sur laquelle je pense qu'ils ont été réservés, c'est sur la question des financements et de la prise en compte aussi de l'augmentation de l'indice de l'inflation, qui en fait minorerait la volumétrie globale financière de ce qui a été réalisé.

Voilà, donc un avis qui est entre favorable et réservé, à une voix près.

Ensuite, il y a la **Chambre des territoires** qui a émis un avis.

Alors la Chambre des territoires aussi, il y a un avis qui est partagé entre ceux qui y étaient favorables et ceux qui sont réservés, avec au final un avis favorable qui a émergé.

Donc vous pouvez en regarder les détails.

Concernant l'avis du **CESEC**, excusez-moi, je l'ai eu il y a peu de temps.

Donc, le CESEC se satisfait de l'objectif de maintenance, se satisfait du principe de classement qui a été évoqué il y a un instant par le conseiller territorial.

Il souhaite, dans la réalisation des travaux, que les entreprises attributaires de marchés publics utilisent un matériel plus adapté au profil des réseaux afin de ne pas les fragiliser.

Il souhaite aussi que cette réflexion s'accompagne de la mise en œuvre (c'est allé très loin dans l'analyse technique) de caniveaux, afin de faciliter l'écoulement des eaux pour éviter les effets destructeurs du ruissellement et des inondations.

Et puis, souhaite aussi que les accotements pentus des routes de montagne ne soient plus déboisés à l'aide d'engins lourds.

Donc des préoccupations qui sont des préoccupations essentiellement environnementales.

Et l'avis, au final, est positif parce que le CESEC ne peut que souhaiter un PPI dynamique et vertueux avec des interrogations là-aussi sur les volumes financiers qui pourront y être consacrés.

Après on dit que la démocratie ne marche pas en Corse... Là, ça fait 500 personnes qui ont vu ce dossier là au total, je précise, j'ai fait le calcul. Donc, on est quand même vachement inclusif.

Alors, il y a un avis de la CDENATE et un avis de la commission des finances pour ce qui concerne notre institution, donc je me tourne vers les rapporteurs.

M. Joseph SAVELLI

M. Georges MELA a souhaité obtenir, de la part du Conseiller exécutif, des explications concernant la réalisation d'opérations dans le secteur de l'Extrême-Sud, à savoir la déviation de Figari, la route de Marina di Fiori par exemple.

Concernant la déviation de Figari et rappelant que l'ensemble des crédits avaient été inscrits à l'époque du Conseil Général de la Corse-du-Sud, il a souhaité connaître les raisons qui ont fait que cette opération n'a pas pu être menée à son terme.

Il a constaté, à la lecture du rapport du Conseil exécutif, que cette opération était de nouveau inscrite dans le cadre d'une reprise des axes routiers départementaux nouvellement inscrits dans ce PPI.

À propos du bilan du PPI 2017-2026 où il est mentionné un taux de réalisation de l'ordre de 67 %, il a évoqué les travaux réalisés sur la Route de Marina di Fiori située entre les communes de Porto-Vecchio et de Lecci-de-Porto-Vecchio, et sur laquelle seulement deux tronçons, sur les trois prévus initialement, ont été réalisés.

Il a fait observer que ce dernier tronçon est très accidentogène, que les accotements ont été délaissés, que les glissières de sécurité manquent et que l'entretien courant fait défaut.

M. Georges MELA a par ailleurs évoqué les crédits d'investissement inscrits annuellement, de l'ordre de 109 M€, et a souhaité savoir s'il s'agissait de crédits propres à la Collectivité de Corse ou bien de crédits cumulés entre les deux Conseils Départementaux d'avant 2017 avec ceux de la Collectivité territoriale de Corse.

Quant aux affectations au titre du PEI qui concernaient des opérations de rattrapage d'équipements structurants, il a fait remarquer que des erreurs ont été commises à ce sujet alors que ces opérations n'étaient pas prioritaires, comme le site de Monte ou encore le stade Armand Cesari de Furiani.

Il convient aujourd'hui de mettre un terme à toutes les critiques ce qui ont été faites au titre du rattrapage structurel et qu'il faut désormais penser à l'avenir.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, *Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse*, a précisé que le problème ne se situait pas au niveau de la qualité des projets, mais plutôt à celui des recettes. Concernant le projet de Monte, ce sont 40 M€ qui ont été soustraits à l'enveloppe de la Collectivité de Corse alors que pour le Stade Armand Cesari, il s'agit de crédits du PTIC sur le fonds dédié aux communes et intercommunalités et ne venant pas en déduction des 250 M€ de l'enveloppe de continuité territoriale.

Il a rappelé que le Conseil exécutif est opposé à la façon de fonctionner de l'Etat et du Gouvernement et qu'il est et restera contre le projet de Monte porté par une intercommunalité.

En réponse au questionnement concernant la déviation de Figari, il a fait observer que la Collectivité de Corse a débuté et terminé cette opération.

Sur la route Marina di Fiori, **M. Jean-Félix ACQUAVIVA** a précisé que cette opération est prévue sur l'exercice 2026, année où les travaux de modernisation débuteront.

M. Jean-Michel SAVELLI a salué le travail réalisé par la présentation du bilan du PPI 2017-2026 et a souhaité que l'on objective les choses en comparant les deux périodes, celle du temps de l'existence des Conseils Départementaux et celle résultant de la fusion des Conseils Départementaux et de la Collectivité territoriale de Corse.

En s'appuyant sur le taux de réalisation de l'ordre de 67 % en moyenne, il a fait une comparaison entre les 109 M€ investis à partir de 2017 et les 104 M€ investis entre 2014 et 2017. Ces chiffres doivent-ils s'entendre à

périmètre égal avec ce que réalisaient les Conseils Départementaux seuls avant 2017 et ce que réalise la CdC après 2017.

M. Jean-Michel SAVELLI a suggéré que, dans le tableau figurant en annexe 3 du rapport, soit rajoutée, si cela est réalisable, une colonne récapitulative montrant ce qui a été initié et / ou réalisé par les anciens Conseils Départementaux ; cela permettrait de lever certaines interrogations et d'éviter certains sujets polémiques.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA a précisé que les 104 M€ concernaient les deux anciens Conseils Départementaux avant la fusion de 2017 et les 109 M€ représentaient les investissements de la seule Collectivité de Corse qui a donc investi 4 % de plus que les anciens Conseils Départementaux et la Collectivité territoriale de Corse, à périmètre égal.

Il est donc faux de dire que la CdC a moins investi que les trois anciennes entités, que ce soit dans le réalisé, les opérations en cours et celles payées (en crédits de paiement).

Sur la question des routes départementales, il a rappelé que ce sont des opérations qui, pour la plupart, ont été débutées et reprises par la CdC dès la fusion, sur les crédits du PEI 4, alors qu'il n'y avait pas de recettes. La convention PEI 4 a permis de mettre en œuvre ces opérations sous maîtrise d'ouvrage de la CdC qui était devenue propriétaire des routes départementales.

Le Président de l'Office des Transports de la Corse est revenu sur la signature de la convention du PEI 4, en 2017, entre les deux Départements et la Collectivité territoriale de Corse à hauteur de 60 M€ par Département et pour 6 ans.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délibération de 2017, le Département de la Haute-Corse a pris des arrêtés attributifs de subvention à hauteur de 41 M€ avec un réalisé de l'ordre de 14 M€ ; le Département de la Corse-du-Sud a pris des arrêtés attributifs de subvention à hauteur de 27 M€ avec un réalisé de l'ordre de 25 M€.

M. Jean-Michel SAVELLI a souhaité que dans le tableau, des dates soient mentionnées sachant que la durée de vie d'un projet est très longue et qu'il y a forcément des projets qui ont été initiés par les anciens Conseils Départementaux, avant la fusion.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA a précisé que la Collectivité de Corse connaissait un degré d'objectivation jamais atteint par rapport à l'ancien schéma, que ce soit en chiffrage, en réalisation et en crédits engagés.

La Commission des Finances a émis un Avis Favorable sur le rapport
 Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et
 « Core in Fronte »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc merci, Monsieur le Rapporteur.

Concernant la CDENATE ?

M. François SORBA

La présidente Nadine NIVAGGIONI a salué la présentation de ce rapport, le bilan et les perspectives du futur plan pluriannuel des investissements étant attendu de tous. Elle a souhaité féliciter les services pour le travail d'inventaire réalisé soulignant l'intérêt de la méthode présentée (classement et critérisation technique du réseau, notamment) laquelle permet de disposer d'un éclairage très précis tant en termes d'exhaustivité des réalisations de modernisation que du point de vue financier. Elle a salué enfin la possibilité de comparer, l'augmentation de +4%, bien que relative, démontrant que la fusion des trois collectivités n'avait pas, contrairement à ce qui est souvent avancé, ralenti les investissements.

Madame Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité porter ses interrogations sur différents points précis.

Elle a dans un premier temps souhaité avoir connaissance des projets retirés dans le PPI de 2017 et connaître les raisons qui motivent leur retrait.

S'agissant de l'engagement d'opérations, elle a souhaité que soit précisé à partir de quel moment une opération est considérée comme engagée (études préalables ou ordre de service des travaux), le document mentionnant l'inscription d'opérations sans inscription correspondante de crédits de paiement.

Elle a regretté l'absence de mention des axes routiers comme cela figurait dans le PPI de 2017 et s'est dit favorable à ce qu'ils puissent être rajoutés afin de rendre le document plus lisible et s'est étonnée de l'absence des opérations de Santa Lucia di Portivechju, Ulmetu et Venacu souhaitant en connaître les raisons.

Enfin, se situant sur un plan plus général, elle a souhaité savoir comment étaient critérisées les opérations d'investissements prioritaires et les

opérations d'entretien. Elle a en effet pointé que la réfection complète de certaines portions de routes pouvait parfois poser question, rapportées au nombre d'habitants qui les dessert.

Faisant le lien avec l'intermodalité, elle a relevé enfin l'absence d'inscription dans le document de l'extension de la 4 voies depuis Vescovato s'interrogeant sur son éventuel abandon au profit du rail. Sur cette question précise, elle a rappelé qu'une étude était sur le point d'être lancée mais avait fait l'objet de divergences entre les tenants du développement du rail et ceux souhaitant a contrario s'orienter vers le développement du réseau routier en intégrant des lignes dédiées aux transports en commun.

Monsieur Paul-Joseph CAITUCOLI, pour sa part, a indiqué partager en tous points les propos de la présidente NIVAGGIONI relevant plus particulièrement l'importance de la réflexion de la mobilité par territoires (exemple des plans de mobilité ruraux).

Il a souhaité s'arrêter plus particulièrement sur l'absence de programmation de travaux sur l'ex-RD 757, observant l'état particulièrement dégradé de la partie située entre A Vuttera et Livesi. Il a rappelé la situation stratégique de cette portion de route pour la population aussi bien du point de vue économique qu'en termes de services et de sécurité du territoire (desserte du Centre de secours de Cuzzà et Pitretu è Bicchisgià).

Enfin, il a souhaité réitérer ses remerciements au Conseil exécutif et à ses services pour la qualité du travail réalisé et a conclu en exprimant l'espoir que dans le cadre du Plan de Transformation, d'Innovation et d'investissement pour la Corse (PTIC) et du futur statut d'autonomie les conditions seront réunies pour achever le travail entamé.

Le président Jean-Felix ACQUAVIVA a tenu en premier lieu à remercier les services saluant le plaisir qu'il a eu à travailler pour concilier le technique et le politique. Il a en effet rappelé que le Plan constituait à la fois un outil technique, politique et budgétaire au service de choix d'aménagement du territoire guidés par des questions de contraintes et de priorisation de l'action publique.

En réponse à **Madame Marie-Thérèse MARIOTTI**, quant à l'abandon de certaines opérations, il a souhaité formuler une remarque de forme précisant que non seulement certaines opérations étaient également ajournées, d'autres rajoutées alors qu'elles n'étaient pas prévues au départ. Il a précisé que les raisons étaient imputables à des questions de recettes de consommation du PEI notamment sur l'ex-réseau départemental et motivées par des raisons

politiques de revitalisation de l'intérieur, de désenclavement ou encore de rattrapage.

S'agissant des opérations retirées, il a notamment cité le cas du contournement de A Penta di Casinca abandonné en raison de contraintes environnementales et budgétaires très fortes, du projet de dénivellation du carrefour de Montesoru écarté pour l'instant pour des raisons de sécurité, du giratoire de l'Oriente de Corti ajourné du fait de contraintes très fortes liées à l'amiante et à la topographie ou encore du carrefour de Budicciona repoussé pour des raisons budgétaires (consommation crédits PEI/maintien des coûts initiaux).

Sur ce dernier point, il a souhaité préciser qu'en reliant Caldaniccia et la Rocade et en élargissant la capacité du rond-point pour absorber les flux, le désenclavement des équipements publics (Centre hospitalier, Collège U Stilettu) a été privilégié.

Le président ACQUAVIVA a invité la conseillère MARIOTTI à se reporter au tableau des opérations ajournées figurant dans l'une des annexes du rapport afin d'avoir connaissance de l'ensemble des aménagements concernés. En synthèse, il a indiqué que le retrait d'une opération était la plupart du temps liée à des raisons environnementales, sécuritaires ou budgétaires.

Pour ce qui concerne les déviations de Santa Lucia di Portivechju (inscription de CP en 2030) et de Venacu, il a confirmé que les opérations étaient intégrées au sein du PPI. Sur la déviation de Santa Lucia di Portivechju, il a fait valoir la nécessité de mener à bien d'ici 2030 l'ensemble des démarches et procédures environnementales (DUP, expropriations foncières, autorisations environnementales et mesures ERC), l'opération étant ainsi considérée comme engagée pour envisager un début de réalisation en 2030.

S'agissant de la déviation d'Ulmetu, il a indiqué que la date de 2030 serait quant à elle dépassée et que l'opération nécessiterait le même type de procédures environnementales, les aménagements de fluidification de la traverse ayant été aujourd'hui privilégiés d'ici la réalisation de ladite déviation.

Sur la 2x2 voies, il a confirmé son maintien et précisé que les études étaient aujourd'hui en cours, l'éventualité, - en cas de complexité du projet - , d'orienter plutôt la réserve foncière vers le ferroviaire n'étant pas tranchée pour l'heure.

Enfin, il a souhaité mettre l'accent sur le fait que les contraintes réglementaires ont largement évolué en quelques années et a invité **Monsieur**

Jean-Baptiste PIERI, *Directeur des investissements routiers du Pumonte*, à apporter un certain nombre de précisions aux commissaires.

Sur le cas particulier du fuseau de prolongement de la 4 voies (RT 10 fuseau Vescovatu-Prunelli), Monsieur PIERI a confirmé qu'aucun « crédit de paiements de travaux » n'était programmé mais que cette opération était la seule toutefois à bénéficier d'une inscription de « crédits de paiements études » dans le PPI.

Il a indiqué que l'objectif consistait à affiner le fuseau d'études actuel extrêmement large.

Pour ce qui concerne l'ex-RD 757, il a confirmé son inscription au PPI sans programmation de crédits avant 2030 en raison de la nécessité de conduire des procédures d'alignement de maîtrise foncière dont la planification est difficile à maîtriser, les délais afférents à la phase judiciaire d'expropriation ne pouvant être connus.

S'agissant des procédures d'autorisation environnementales et plus spécifiquement des mesures « Eviter-Réduire-Compenser » (ERC), il a fait état d'obtention d'autorisations, à moyen et court termes, dans le cas notamment d'aménagements de tourne- à-gauche, de carrefours giratoires ou encore de créneaux de dépassement (exemple du créneau de dépassement de Vizzavona ou de Padulone), c'est-à-dire chaque fois que l'aménagement concerne une section existante.

Il a précisé qu'a contrario les autorisations réglementaires pour la création de voies nouvelles supposaient des délais beaucoup plus longs. Il a ainsi indiqué que l'aménagement de la pénétrante d'Aiacciu avait nécessité plusieurs passages devant la Commission Nationale de Protection de la Nature (CNPN) pour obtenir un avis favorable et l'autorisation de destruction d'espèces protégées. Il a ajouté que les mesures de compensation étaient par ailleurs très importantes (120 ha de compensation à acquérir).

Pour ce qui concerne la déviation de Santa Lucia di Portivechju et de la 2x2 voies d'Aiacciu, il a indiqué que les avis défavorables du CNPN ont été motivés par une compensation jugée insuffisante dans les deux cas.

Il a souligné la nécessité de bien cadrer les notions d'intérêt public majeur. La déviation d'Ulmetu en sera la démonstration. Il a indiqué en effet qu'il s'agira de démontrer que la remise à double sens de la traverse n'est pas suffisante. Des essais de remise à double sens seront effectués sur la base de deux phases d'études programmées sur deux périodes différentes (2 expérimentations de 15 jours en période creuse et en période estivale).

Observant la dangerosité de nombreux tronçons du réseau secondaire, **Madame Marie-Thérèse MARIOTTI** a souhaité savoir si des travaux de sécurisation étaient prévus. Elle s'est par ailleurs inquiétée de l'éventuelle mise à disposition d'équipes structurées dédiées à l'entretien du réseau routier.

Le président ACQUAVIVA a confirmé la mise en oeuvre d'un Plan Pluriannuel de Maintenance (PPM-50 à 55 M€) d'ores et déjà critérisé sur la base de l'état du réseau routier, d'une part, et des ouvrages d'art, d'autre part.

S'agissant de l'intervention attendue sur l'entretien de certains réseaux jugés à l'abandon, il a fait état de trois raisons principales susceptibles d'expliquer cette situation : l'insuffisance de moyens humains, le manque de pilotage spécifique à certains secteurs, la nécessité de réfléchir à un système mixte régie/prestation de services externes.

Il a indiqué qu'après avoir travaillé avec les services concernés, une planification calendaire par territoires et types d'intervention serait proposée prochainement (septembre/octobre).

Enfin, il a salué l'intérêt de disposer d'une représentation du réseau routier insulaire en 3D qui constitue un véritable outil pour planifier les interventions.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et de Mesdames Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Charlotte TERRIGHI (*Non-inscrites*).

Absence du groupe « Core in Fronte ».

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc ont été données lectures de tous les rapports des institutions saisies, la parole maintenant à celui qui veut la prendre.

Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais la faire très courte et je vais essayer de ne pas être déloyal, d'abuser d'une position technique éventuelle.

Donc, je vais rester d'abord dans le folklore.

Moi, je souhaite assez rapidement qu'on revoie la dénomination des routes qui s'appelle toujours T et D pour « territoriale » et « départementale », il me semble que ce sont des noms qui sont inappropriés et culturellement injuste. Donc, je pense que vous devriez créer une commission, en associant des membres de la Collectivité territoriale et d'autres, pour choisir déjà une méthode de dénomination stradala.

Pour votre bilan. Vous avez dit que vous avez fait 4 % de plus. Mais vous raisonnez à euro constant, comme si le monde n'avait pas changé.

En 2017, votre programme d'investissement routier, ferroviaire, portuaire et aérien était de 100 M€. En 2025, il est de 109 M€ ou de 110.

Mais 1 M€ de 2017 et 1 M€ de 2025 ne permettent pas de réaliser les mêmes travaux. Entre-temps, l'indice général donné par l'INSEE pour les travaux publics français a augmenté d'exactement 25 %. Ça veut dire que 100 M€ de 2017 ne peuvent être compensés que par 125 M€ de 2025. Vous pouvez hocher la tête tant que vous voulez, Monsieur Jean-Félix, c'est la réalité de l'économie des travaux publics qui le veut. Ça veut dire que vous avez baissé. Ça veut dire que les finances de la Collectivité de Corse ne permettent pas aujourd'hui d'envisager une programmation pluriannuelle de 100 M€, ne serait-ce que de 100 M€.

Il y a une case magique, c'est PTIC. Antérieurement, vous avez bénéficié de reliquats structurels disponibles sur, d'une part, des crédits européens, d'autre part, les crédits de l'État au travers du PEI.

Actuellement, la programmation des crédits promis est rassurante, elle ne permet pas d'envisager des quotes-parts d'ajustement pour autoriser ne serait-ce que la réalisation du programme antérieur reconduit sur une nouvelle période quinquennale et encore moins décennale.

Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'un programme qui, antérieurement, a été réalisé à 85 %, ce qui est très louable, il y avait 1 300 M€ d'engagement prévisionnel et quasiment 900 de réalisation.

Un tel programme aujourd'hui n'est plus reproductible, et pourtant vous l'affichez. Mais vous l'affichez, je l'espère, avec aucune certitude. Parce que si on voulait le réaliser, il y aurait 2 solutions :

Soit prioriser l'investissement sous maîtrise d'ouvrage. Ce qui n'est pas fait depuis 2 ans.

Soit de diminuer les aides connexes, entre autres aux communes et aux intercommunalités.

Soit éventuellement, 3^{ème} hypothèse, c'est de tout maintenir et de doubler l'emprunt, de passer de 110, 120 M€ à plus de 200 et d'arriver à la zone de déséquilibre budgétaire en transgressant toutes les règles d'or de la bonne gestion fiscale française et européenne.

Ça veut dire qu'aujourd'hui, il faut spéculer sur 2 choses. Il y a une crise mondiale. Il y a une crise française qui est supérieure à la crise mondiale. Ça veut dire qu'économiquement, quand on est confronté à ces types de crises où la production de richesses est inférieure aux besoins naturels de richesses, pour maintenir le train de vie, il y a 2 solutions :

Soit une politique d'inflation totale, d'endettement pour relancer l'économie. L'histoire a montré que ça ne marche jamais.

Soit une politique de restriction drastique de gel des prix ; ça a été fait, période Mauroy sous Chirac, et c'est peut-être ce qui va se dessiner. Et dans ce cas-là, ce qui se passe sur les États centralisateurs, entre autres comme l'Etat français, c'est qu'il y a des politiques de grands travaux et il y a une logique de planification et de renvoi de richesses par la voie de l'investissement public.

Ce qui veut dire qu'il faut se préparer à un tel cas de figure, ça veut dire qu'il faut que la Collectivité territoriale, elle programme des projets. Ça ne veut pas dire qu'on va être béat, qu'on va penser pouvoir les faire. Mais il ne faut pas avoir peur de, non pas de programmer, d'étudier et de ne pas dire qu'on programme, mais de dire qu'on a des dossiers techniquement prêts et qu'on soit, si demain il y a un appel à projets européen, si y a un appel à projets français, en capacité d'engager rapidement, de déposer des dossiers et de planifier les dépenses.

Lorsqu'il y a eu le REACT-EU, on n'a été prêt à rien du tout. On a fait une manœuvre pour injecter l'argent sur de la disponibilité bancaire, parce qu'on n'avait pas de projet disponible, même pour des simples droits de tirage à 25 M€ qui ont été théoriquement revalorisés à 33. On n'était pas disponible pour ce genre d'aléa.

Ensuite, pour ce qui est du réseau, par exemple, ferroviaire, la politique de programmation, elle ne va pas dans le sens d'un développement. On est dans une logique de révision à mi-parcours des AMG, mais il n'y a pas une vision de planification d'achat de nouvelles motrices avec un fort engagement financier qui serait planifié et écrit.

Sur la partie des réseaux routiers, on est essentiellement dans la sécurisation. Tous vos programmes sont essentiellement des programmes de sécurisation, qui ont pour conséquence un ralentissement très fort des flux routiers. Vous avez des temps de trajet en Corse, je ne parle pas de la zone montagne où il y a les cols, où les voitures ralentissent, il y a des effets de freinage... Je parle, par exemple, de la route sur la côte Est, si on part de Centuri et qu'on va à Bonifacio. Hormis la portion de 4 voies de Bastia, non pas à Folelli mais à Arena, il n'y a aucun, je dis bien aucun créneau de dépassement. 0 ! 000 !

Qu'on m'explique pourquoi, en ligne droite, on n'est pas capable de programmer des logiques de créneaux de dépassement espacés de 10 km pour qu'on puisse fluidifier le trafic et compenser les nœuds de sécurisation qui ont été faits par la multiplication des ronds-points ? Pourquoi ? Nulle part !

Est-ce que vous avez modélisé, il y a des logiciels aujourd'hui et au pire si vous n'en avez pas, vous faites appel à l'IA chinoise pour modéliser des flux routiers, et ils peuvent vous donner des petites solutions.

La solution, c'est le créneau de dépassement, la solution évidente en tout cas. Il y en a 0. Là, vous en avez programmé 3 ou 4 quelque part dans des endroits de Corse où c'est nécessaire, mais dans les zones où c'est le plus facile, où il faut préempter, il faut des mesures d'alignement pour ne pas laisser les droits à construire, priver les aménageurs de droits d'ouverture et d'élargissement de route.

Tout ceci, ça fait partie non pas de finances, mais d'un pragmatisme technique de prévisions d'études et de planification. Moi, j'estime que ça n'y est pas. On est dans le cas par cas. On n'a pas une vision pour dire...

Aujourd'hui, vous prenez la carte Michelin, vous tapez Bastia-Bonifacio, 172 km ; il va vous marquer 3h25. Est-ce que vous pensez que c'est réaliste de faire 172 km avec 0 dénivelé en 3h25 ? Il y a 40 ans, on mettait moins. Alors les routes étaient moins sûres, elles étaient accidentogènes, tout ce qu'on veut, mais on descendait en 2h30, avec des voitures qui marchaient beaucoup moins bien.

Et après, c'est comme ça partout. Donc, si on veut revitaliser toutes les zones périphériques des grands bourgs en créant une disponibilité temporelle

pour avoir accès aux soins, accès aux transports, accès à tout ce qui est ludique, accès à la culture, accès à l'éducation, accès à un cadre de vie rationnelle dans une disponibilité temporelle qui ne dépasse pas l'heure, c'est-à-dire que chaque habitant de Corse ait à moins d'une heure toutes les commodités, ça fait partie d'un plan, d'un programme routier, d'un programme d'intermodalités de tout ce que vous voulez, mais ça doit être géré avec des aménagements qui sont en corrélation.

Je vous l'ai dit, tout ce qui a été fait, c'est de la sécurisation. Il fallait peut-être le faire, mais il faut compenser la sécurisation.

Moi, je vous le dis, vous avez à planifier aujourd'hui des études. En plus, vous savez, c'est plus facile de faire un créneau de dépassement que de chercher à faire une 4 voies généralisée. Il y a des endroits très simples. Vous savez comme moi que lorsque vous prenez Bastia-Ajaccio, si vous avez la guigne et le hasard de vous trouver derrière un convoi routier de déchets, s'il n'y a pas la bonté du chauffeur pour s'arrêter, vous avez un parcours qui est un calvaire sur la route. Et ça, c'est le lot de tous ceux qui font beaucoup de route en Corse.

Donc, on doit avoir cette vision. On doit avoir bien entendu une vision équilibrée. Il y a des territoires qui ont peut-être moins besoin de remise à niveau, parce que ça a été fait par le passé. Mais après il y a une autre notion, c'est la planification des travaux répartis territorialement pour qu'il y ait des mannes financières permanentes pour faire vivre l'industrie des travaux publics en Corse, qui est, qu'on le veuille ou non, une industrie publique, qui est sous assistantat permanent de la commande publique. Il n'y a pas, je dirais, aujourd'hui autre chose.

Donc ça, ça fait partie aussi d'une vision territoriale de répartition. Il y a eu pendant longtemps le reproche que la région ajaccienne a été délaissée, vous avez fait un gros effort de compensation et sur la période précédente, je pense que le rééquilibrage a été fait. Mais il faut veiller en permanence à un équilibrage territorial et à veiller aussi à ne pas promouvoir des travaux trop gros qui écartent les micro-entreprises de TP de la commande publique au profit de grands groupes qui aujourd'hui, entre autres, pour certaines multinationales, sont en train d'avoir une politique agressive contre l'entrepreneuriat travaux publics corses, je dirais, indigènes, parce qu'ils se plaignent de ne pas avoir la commande publique nécessaire pour leur cœur de métier, à savoir l'enrobé, et qu'ils se jettent aujourd'hui à corps perdu et à des prix qui défient toute logique économique sur les muragliette et les accotements de voirie, y compris dans les petits hameaux perdus.

Donc, très cher Jean-Félix, je ne vais pas aller plus loin, je vous ai donné des lignes, je sais que les finances sont contraintes, mais je vous demande de mettre vos équipes sur des logiques de projet pour planifier et pour qu'on puisse demander un plan exceptionnel routier, ferroviaire, portuaire et aéroportuaire qui, à l'échéance de 10 ans, puisse nous permettre de dire que la Corse a des moyens de transport internes et externes à la hauteur des enjeux.

Je vous fais une anecdote. J'ai eu la chance de me rendre aux Canaries il y a 30 ans, de m'y rendre, il y a quelques années. Ils ont eu les mêmes programmes européens que nous avions à l'époque. Ils ont fait énormément d'investissements routiers sur une zone qui est beaucoup plus accidentogène et techniquement complexe par rapport à la Corse. Et ils ont créé des infrastructures qui ont été très fortes.

Nous-mêmes aujourd'hui, on est dans du saupoudrage et dans du cas par cas.

Moi je vous demande un programme qui soit un vrai programme territorial et national corse et pas un programme de continuité de tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant.

Ce n'est pas couper un virage, ce n'est pas faire un pont de temps en temps, c'est avoir une trajectoire d'objectifs.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Oui, Charlotte Terrighi.

Mme Charlotte TERRIGHI

Merci, Madame la Présidente.

Dans ce rapport tant réclamé, vous nous faites état de réalisations et de certains projets en matière de transport.

Nous avons bien noté qu'il pourra être modifié où évoluer en cours de route.

Il a le mérite aujourd'hui de nous être présenté.

Sera-t-il à la hauteur des besoins et des ambitions nécessaires à l'avenir de la Corse ?

Le PADDUC s'emparera sûrement du sujet et nous fixera sur les projections à 2050 en matière de transports, avec une vision globale à l'échelle régionale.

Car nous savons tous que la politique des transports et à plus forte raison pour une île est l'élément-clé de la croissance et du développement économique.

Un plan transports est indissociable des objectifs en matière environnementale et sociétale.

Nous sommes donc là en plein fondement du PADDUC.

Et si nous savons que la qualité des infrastructures de transport sont d'une grande importance pour le fonctionnement d'une société, nous savons aussi que les moyens financiers qui y sont consacrés seront déterminants.

Le contexte financier européen, national et local nous inquiète. Il va être difficile d'avoir les moyens de nos ambitions.

A ce sujet, nous nous interrogions sur l'engagement que l'Etat a pris dans son plan à venir 2023-2027. De fortes sommes y étaient programmées, et notamment pour le ferroviaire et le fret ferroviaire, puisque ces deux secteurs correspondent à la volonté européenne d'orienter les Etats et les régions vers une mobilité décarbonée.

Mais vous nous y avez répondu, la Corse y en a été exclue.

J'espère que l'Europe a eu l'information, que l'un de ses Etats-membres a exclu une de ses régions pour aller vers un projet européen, un objectif européen de mobilité décarbonée.

Alors, je posais la question, la Corse a-t-elle dans ce plan sa part d'aide substantielle ? Apparemment non.

Nous sommes en 2026, ce plan s'approche de sa fin.

Pouvons-nous encore en espérer ? Je ne sais pas.

Autre questionnement, ne faudrait-il pas réfléchir à étendre le versement mobilité sur l'ensemble de l'île ? La question est ouverte.

A ce jour et à notre connaissance, seule la CAPA et la CAB l'appliquent.

Mais par les temps qui courent, il n'y a pas de petites économies, ni de petites recettes pour notre collectivité.

Je vous pose donc la question.

La recherche d'efficacité, ce doit être au cœur de nos décisions.

Nous avons deux niveaux d'études, celui des programmes structurants évoqués précédemment, envergure territoriale, et celui du niveau des territoires et des EPCI, niveau du quotidien.

C'est pourquoi je me fais ici la porte-parole du bureau de la Chambre des territoires qui, à l'étude de ce rapport, a acté dans sa majorité de l'indispensable nécessité d'organiser deux réunions annuelles sous son égide : une réunion au niveau des territoires afin de faire participer tous les acteurs locaux à la vision d'aménagement de chaque centre de vie et une autre au niveau de chaque communauté de commune, afin que chaque maire soit au plus près des décisions, des informations pour ce qui est de la maintenance et de l'entretien.

Les aménagements routiers englobent la sécurité des biens et des personnes, l'éclairage des routes, le marquage au sol, les divers réseaux, et notamment le réseau pluvial.

Nous sommes bien là dans les préoccupations premières des élus municipaux.

Faire remonter les besoins et les problèmes, faire redescendre les solutions, tel est le but de ces réunions.

Les territoires, à travers la Chambre qui leur est dédiée, doivent pouvoir être décideurs de leur avenir. Et une collaboration étroite avec les services de la Collectivité de Corse ne pourra aller que vers un développement harmonieux.

Ainsi, la recherche d'efficacité doit faire que les investissements se calculent en fonction des avantages économiques et sociaux qu'ils engendrent.

Cela permettra aussi à chaque EPCI et à chaque territoire de réfléchir et de mettre en place des schémas opérationnels d'aménagement et à la Collectivité de Corse d'y répondre avec pragmatisme, continuer à faire évoluer notre politique des transports et coller à la réalité du quotidien.

Voilà, Monsieur le Président, le projet qu'avec une chambre des territoires renforcée et décisionnelle, nous vous proposons de mettre en place.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

D'autres interventions ? Oui, Madame Chiappini, pour « Un soffiu novu.

Mme Angèle CHIAPPINI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président,

Si nous avons ce bilan et ce nouveau PPI aujourd'hui, nous le devons sans doute beaucoup à notre instance, puisque nous demandons une actualisation du document depuis longtemps.

Notre amendement, en janvier dernier, sur le rapport relatif à la déviation d'Olmeto, absente du PPI à venir, a ce coup-ci abouti. Et l'exécutif a joué le jeu sur la forme en proposant ce rapport. Vous tenez l'engagement pris.

Mais, Monsieur le Président... On espérait moins de politique, plus de pragmatisme et de choix stratégiques.

Un mot sur le bilan et sur votre présentation politique, de distinguer le réalisé opérationnel du réalisé financier ; présentation faite avec toute l'habile éloquence que l'on vous connaît.

En termes d'opérations, le taux de réalisation est de 67 % sur 8 ans avec une moyenne annuelle de 109 M€ en investissement. Ce sont les chiffres que vous avancez, toutes infrastructures de transports confondus.

Le réseau ferroviaire, portuaire et aéroportuaire occupant assez souvent l'actualité de nos travaux, mon intervention sera axée sur le volet routier.

Le changement climatique, très largement évoqué dans votre rapport, participe certes à une dégradation accrue des infrastructures, mais doit être mis en parallèle avec le coût de votre inaction que vous évoquez par ailleurs vous-même en page 48 et qui conduit à ne pas traiter des problèmes maintes fois

signalés. Et je reprends l'idée que j'évoquais à la session précédente : l'entretien régulier permet d'éviter des opérations couteuses. Les coûts d'exploitation ne sont pas importants de ce point de vue-là, comme vous l'affirmez. La maintenance, ce n'est pas la même chose que l'entretien.

A ce sujet d'ailleurs, nulle trace dans ce rapport d'une restructuration de nos services routiers. C'est bien dommage, car il y fort à faire dans ce domaine pour nous permettre de faire mieux en dépensant moins.

A ce titre, l'étude d'auscultation des chaussées pour une gestion planifiée des interventions est une bonne chose, surtout si elle permet d'anticiper nos actions et d'éviter que des territoires soient oubliés comme c'est le cas aujourd'hui.

Sur les RT, le taux de réalisation serait de 60 % et de 102 % pour les RD, qui est le réseau le plus dense puisqu'on recense 5 000 km de routes à travers l'île.

La note de l'état de nos RD est parlante. Une moyenne de 5,7/10, écrivez-vous, que vous présentez comme le résultat de décennies de défaut de maintenance. Le fameux poids de l'héritage...

Monsieur le Président, Messieurs les présidents, je vous réitère mon invitation, lancée au mois de juin dernier à l'occasion du rapport d'activité, de sillonnner le réseau secondaire du Spelunca-Liamone pour que vous preniez la mesure des opérations de sécurisation, de maintenance, d'entretien qui s'avèrent urgentes à réaliser.

A l'époque du département, il y avait un élu référent qui faisait en sorte que l'épareuse soit passée, les trous bouchés, les fossés nettoyés. Ce poids de l'héritage, dans nos villages, on le regrette !

Dans le tableau sur les routes (annexe 3), vous classez une non-opération comme celle de Sainte Lucie en opération en cours. Or, rien n'est lancé.

Je ne développerai que cet exemple. Le projet présenté en début d'année prévoit la création d'une voie nouvelle de 4,2 km dont le coût prévisionnel est de 33,6 M€ TTC. On trouve l'opération dans le tableau, mais aucun chiffre associé par année. Aucune AP/ CP entre 2026 et 2029 !

A l'inverse, dans le PPI de 2017, la même déviation était estimée à 29,70, et devait être réalisée entre 2021 et 2024, fléchée comme suit : 3 M€ en 2021, 9 M€ en 2022, 9 M€ en 2023 et 8,7 M€ en 2024.

Comment se fait-il que, ce qu'on pouvait programmer il y a 8 ans ne puisse plus se faire aujourd'hui ? Au demeurant, même prévue, cette opération n'a pas été réalisée. Cherchons l'erreur !... Même si vous l'annoncez aujourd'hui pour 2030, ça fera quand même 13 ans.

Sur les sous-totaux, on voit que les opérations terminées représentent 83 M€, celles non lancées 43, et celles dites "en cours" 236 M€ ; soit les 2/3 dont beaucoup ne sont pas engagées. De notre point de vue, votre présentation tend donc à noyer le poisson. Et pour le coup, le tableau routier de 2017 avec le calendrier et une présentation par RT était beaucoup plus lisible.

Pour la nouvelle programmation sur les routes (dernière annexe), c'est assez partiel. Déjà, il n'y a pas la dernière année, 2030, et des montants manquent. On n'a pas de total de la colonne estimative (revalorisée dites-vous en juin 2025). Dans ce tableau, on voit juste que la CdC prévoit 45 M€ par an sur les routes.

On sait que les deux agglomérations disposent d'opérations en cours comme le giratoire de Multari, et c'est normal que ce soit adaptable en permanence, mais que rien ne figure ni sur Olmeto, ni Ste Lucie, ni Venaco, les 3 points noirs au niveau des RT sur lesquels on insiste régulièrement et qu'on aurait aimé voir intégrés, budgétisés et bénéficiant d'un calendrier de réalisation.

3 opérations stratégiques et coûteuses. On ne sait pas si c'est prévu, et si oui, combien on y consacrera chaque année.

J'en viens à la partie financière.

Différents scénarii budgétaires, dont celui optimiste et privilégié, tourne autour de 150 M€ par an, impliquant de trouver 40 à 50 M€ annuels et mettant subtilement l'Etat en cause dans le contexte du processus actuel.

Demander la prolongation du PTIC s'entend. Pour ce qui est du pacte fiscal, ça dépend ce qu'il contient et quelles sont les intentions...

Si on avait 50 M€ en plus, comment seraient-ils utilisés et ventilés ?

J'ai lu avec plaisir dans votre plan que, je cite, « cette période... », donc je suppose jusqu'à la fin de l'année, « ... permettra de recueillir des avis et de procéder à des ajustements dans une démarche concertée avec les instances consultatives, élus locaux, associations citoyennes, fédération du BTP.

Deux questions :

Est-ce à dire que tous ces acteurs sont mis sur un même pied d'égalité ?

Et quand commenceront les consultations ? Pouvez-vous nous l'indiquer dans le cadre de nos échanges présents ?

A la lecture de ce que vous avez exposé en commission des finances, où je vous ai écouté attentivement, je me dois de réagir sur deux points :

- Vous regrettiez l'époque du PEI où la CDC était co-décisionnaire des fonds Etat, via le COREPA, à l'inverse de maintenant où les autres collectivités peuvent désormais émerger au PTIC. Pour moi, c'est l'inverse. Tout ne doit pas être vu au prisme de la Collectivité dite unique.

- Et je vous laisse comptable de votre phraséologie que l'on ne peut pas tous partager : « détournement de 40 M€ de PTIC vers Monte », « PTIC arbitraire »... Heureusement qu'il y a le CTV de Monte et le PTIC pour que l'on trouve un exutoire aux déchets que nous produisons. L'État a tout simplement validé et financé le seul projet de traitement ficelé, et il se trouve que c'est celui du SYVADEC. Dont acte.

- Vous avez insisté sur le réalisé financier au lieu de développer le bilan en termes d'opérations, la finalité politique étant de nous dire que, sur les RD, par rapport à ce qu'on avait prévu, on dépasse l'objectif en affichant 128 % et 75 % sur les RT. Et ce, dites-vous, malgré le COVID qui a stoppé les travaux et fait augmenter les coûts. C'est toujours comme ça et vous le savez. La déviation de Bocognano, ou la 4 voies d'Arena ont coûté plus que prévu. Vous n'avez pas mieux fait en financier qu'en opérations, des opérations ont coûté plus cher, c'est tout.

Tout cela pour vous dire, Monsieur le Président, qu'on est bien loin du document stratégique et partagé que l'on espérait, avec des choix financés et établis dans le temps.

Vous nous répétez à l'envi qu'on doit être associés aux décisions difficiles en termes de fonctionnement, on aurait pu l'être tout autant en termes de choix structurants sur les infrastructures de transport.

Cette actualisation, faite sans concertation, n'est pas de notre point de vue à la hauteur des enjeux que vous identifiez et que je reprends volontiers : réseau essentiel à la cohésion sociale et au dynamisme économique, la route, premier patrimoine des Corses, est une infrastructure majeure et structurante pour notre territoire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Cathy Cognetti, pour « Un soffiu novu ».

Mme Cathy CONETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président,

Je souhaite une fois encore porter la voix des territoires sur un rapport qui me semble essentiel pour l'avenir de notre île, car l'accessibilité est une des conditions d'attractivité et de développement durable.

A l'écoute de certains propos, je reviendrai sur ce qu'a dit et souligné ma collègue Angèle.

Pour ceux qui ont connu l'époque des départements, il y a bien eu régression. Et je m'interroge sur l'état d'esprit qui prévaut dans cet hémicycle lorsque j'entends les critiques adressées aux départements, érigés presque systématiquement en boucs émissaires.

Je viens, pour ma part, de cet univers politique -là, celui de la proximité, du concret et du pragmatisme.

Alors, lorsque j'entends que la dégradation du réseau départemental de Haute-Corse serait le fruit d'une prétendue carence de l'ancien conseil général et de ses élus, je m'inscris en faux.

Moi, je peux en témoigner. J'étais élue au sein du canton de Golu-Morosaglia, le plus grand, le plus vaste et celui qui a connu bon nombre d'intempéries. A la Coupole, on travaillait sérieusement, dans l'opérationnel au service des territoires. Il est regrettable que cet esprit d'efficience n'ait pas été transmis lors de la fusion, ou qu'il n'ait pas revendiqué comme un héritage utile plutôt que systématiquement contester.

Et là, sans parler de nostalgie, puisque la collectivité unique s'est créée et nous devons aller de l'avant.

Aujourd'hui, je constate que c'est que le réseau secondaire qui, dans bien des endroits, est plus délaissé qu'il ne l'était auparavant. Pas partout, c'est vrai, et vous l'avez évoqué.

Je pense notamment au secteur de la Casaluna, où les intempéries ont imposé une intervention indispensable, faute de voirie alternative. Cela montre bien que l'on sait faire quand on veut.

Mais pourquoi cette inégalité de traitement ailleurs ?

Certains villages en périphérie de Bastia et des grandes agglomérations, comme l'a évoqué Paul-Félix Benedetti, ont besoin d'un accès routier important pour maintenir leur population.

Je prends pour exemple et je vous l'avais évoqué lors d'une réunion informelle, la route qui part de Barchetta pour monter à Volpajola et qui peut desservir les villages de Lantu et Bigorno et qui, lorsqu'il y a un accident sur la voirie au niveau de Barchetta, est utilisée et permet de rejoindre à la fois Muratu ou redescendre de l'autre côté.

Je comprends bien que la démographie joue un rôle dans les choix d'investissement. Mais quand je lis le PPI de 2026-2030 et que la Communauté de communes Pasquale Paoli, la plus vaste, la plus nombreuse n'est dotée que de 1,5 M€ d'engagement prévu, tandis que le grand sud bénéficie de 11 M€, que la CAB et la CAPA dépassent les 60 M€... Je ne conteste pas les chiffres, je comprends les logiques et la population, mais je pointe une évidence : sans mécanisme correctif, sans logique de péréquation, le monde rural restera à l'écart et c'est une réalité dans bien des domaines. Celui des routes est un exemple criant.

Je veux simplement rappeler que les conventions qui étaient érigées entre la CTC et les départements votées en 2012, 60 M€ par département sur 6 ans, elles avaient, à mon sens, le mérite de prendre la pleine mesure des besoins sur le réseau secondaire.

Vous regrettez les 14 M€ mobilisés en 2B et les 41 M€ d'arrêtés, les 25 M€ réalisés en 2A et 27 M€ d'arrêtés.

Pourtant, ces conventions ont eu un effet bénéfique indépendamment du niveau de mobilisation. Elles avaient le mérite de poser un cadre clair, d'organiser un effort cohérent.

N'oubliez pas, et je le rappelle, puisque chacun a évoqué le territoire qu'il connaissait le mieux, le canton de Golu-Merusaglia a été un canton sinistré, avec des nombreux ponts et routes à refaire. Voilà pourquoi nous avons investi beaucoup.

Aujourd'hui, je pense qu'il faut cesser de regarder dans le rétroviseur et qu'il nous faut tous ensemble aller de l'avant.

C'est une présentation territorialisée des projets héritiers, qu'elle soit faite par réseau territorial ou par route départementale. Cela permettrait une meilleure lisibilité et une vraie équité d'action.

Ma collègue Angèle l'a démontré, les RD représentent le poste le plus important en investissement et pourtant certains territoires restent en marge. Sans parler de l'entretien, la maintenance et de ces travaux quotidiens qui garantissent, et vous l'avez dit, la sécurité et la continuité des services.

Je prends bonne note de votre volonté d'instaurer un point d'étape annuel sur l'avancement des projets. C'est une demande que je soutiens fortement. Nous avons besoin de visibilité. Sans cela, nous continuerons à vous interpeller au nom des maires, des citoyens qui n'ont plus aujourd'hui de relais de proximité pour porter leurs voix.

Alors oui, redoublons d'effort pour l'équité, pour la cohésion territoriale, pour que personne nulle part sur l'île ne se sente oublié. Et à l'instar de votre service qui a été mis en place au service des dynamiques territoriales, rétablissez l'intelligence de proximité.

Et trouvons ensemble les voies et les moyens pour cette accessibilité nécessaire à la survie de nos territoires.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse, préside la séance.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Quale hè chì dumanda a parolla ? Pierre Poli.

M. Pierre POLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif,

Donc, j'ai lu avec beaucoup d'attention votre rapport.

Sur la forme, on ne peut que féliciter vos services. Une présentation parfaite, de très belles photos, un travail de très grande qualité.

Concernant le fond et, sur ce point, je tiens bien à préciser que concernant le PPI 2017-2026, nous assumons nos responsabilités durant la période où nous étions aux affaires. Comme ça, les choses sont claires au départ.

Donc, après avoir pris connaissance du PPI 2017-2026, on peut constater que la réalisation a été effective à hauteur de 60 % concernant les routes de l'ex-CTC et 100 % concernant les routes départementales.

Dès lors, on peut lister les opérations qui n'ont pas été lancées : le contournement de Penta di Casinca, le contournement d'a Ghisunaccia, la dénivellation du carrefour de Montesoru, le giratoire de l'Oriente à Corti, le giratoire de la route de Livia, la dénivellation du carrefour de Bodiccione.

D'autres sont toujours en cours et n'ont pas ou pas seulement fait l'objet de financements sur la période.

Les plus importants sont la déviation de Santa Lucia di Portivechju et l'aménagement des créneaux de dépassement entre Sartè et Roccapina, pour des montants avoisinant 30 M€ chacun.

Ceux-ci se retrouvent dans la programmation 2026-2030, mais ne font toujours pas l'objet pour l'instant de crédits de paiement sur la période.

Ce plan 2026-2030 ne présente un fléchage des opérations qu'à hauteur de 94,5 M€ sur les 225 M€ qui pourraient être investis sur la période selon un scénario budgétaire jugé réaliste, soit 42 % de fléchage et 58 % restant à arbitrer ou à financer.

En effet, il est à noter que de nombreuses opérations sont attendues en cofinancement sur du PTIC. Cela dénote le caractère hypothétique de leur financement, donc de leur réalisation.

Le principal problème de ce PPI, c'est le nerf de la guerre qui manque cruellement pour réaliser toutes ces opérations pourtant nécessaires.

L'analyse est sensiblement la même concernant le chemin de fer, avec seulement 29 % réalisés sur le PPI 2017-2026, dont plus de la moitié sur les 2 derniers exercices.

Le document manque cruellement d'éléments concrets concernant les opérations, à l'exception du tableau des opérations routières figurant en annexe.

Les opérations ferroviaires restent des idées générales, telles que le tram-train, l'extension de l'infrastructure à Bastia et Aiacciu, le retour de l'extension vers Fulelli.

Le financement d'un PPI, dont les opérations restent donc à définir pour partie, fait l'objet de plusieurs scénarios visant à définir le volume d'investissements réalisés. Rappelons aussi les cofinancements hypothétiques sur les opérations fléchées.

En conclusion, il est demandé de valider un PPI très hypothétique sur le volet routier concernant les financements, dont les opérations ne sont que vaguement énoncées concernant le chemin de fer, donc pas grand-chose de concret. C'est quasiment un chèque en blanc qu'il est proposé de signer et vous comprendrez bien, Monsieur le Conseil exécutif, que ce chèque, nous ne le signerons pas.

Je vous remercie.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif, depuis 8 ans, nous avons failli attendre... Heureusement que vous êtes revenu dans les rangs des conseillers exécutifs, Monsieur Acquaviva, pour nous présenter enfin ce PPI qui est tant attendu, qui a été tant réclamé par l'ensemble des groupes bien sûr de l'opposition et nous-mêmes.

Nous avons pu vous lire, vous écouter notamment ce matin et constater votre autosatisfaction. Vous ne serez pas, bien sûr, surpris d'apprendre que je m'inscris en totale opposition à vos affirmations.

Est-ce que vous pensez sincèrement que le quotidien des usagers du réseau routier d'île Rousse, d'Olmeto, de Baleone ou même de Lecci s'est amélioré ? Les points noirs pourtant identifiés depuis des années, ont-ils été traités ? Où en est-on ?

Notre collègue Paul-Félix Benedetti a parlé de saupoudrage et je ne peux que le rejoindre dans ses critiques et nous ne pouvons que le regretter.

Monsieur le conseiller exécutif, vous avez entamé votre présentation en évoquant le ratrapage ajaccien, pour faire plaisir à notre collègue Louis Pozzo di Borgo, parlons-en de ce ratrapage ajaccien ! Les entrées de ville d'Ajaccio et de la Capa où vit un tiers de la population Corse, ont-elles vu le moindre début de réalisation des projets prévus sur la PPI 2017 ? Qu'en est-il de Mezzana à Socordis ? De la rocade à la croix d'Alexandre ? Du Vitullu ? Avez-vous engagé la moindre exécution de ces dossiers ?

Pouvez-vous également être plus précis sur le projet de la pénétrante d'Ajaccio, mon collègue Charlie Voglimacci en parlera, dont les travaux, à peine commencés, se sont brutalement interrompus ? Et la passerelle de Bodiccione qui fait qu'après la suppression du rond-point, ses habitants subissent la double peine, où en êtes-vous sur ce dossier ?

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Louis Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO DI BORGO

Merci, Mme la vice-présidente.

Monsieur le conseiller exécutif, n'y voyez aucune stratégie pour une réponse à Christelle, j'avais prévu d'intervenir malgré tout.

Je pense qu'à l'heure où ce PPI est présenté, si vous pouviez attendre les uns des autres peut-être un document plus affiné, plus pragmatique, nous pouvions attendre, nous de notre côté, un peu plus de hauteur dans les interventions aussi, et je vais m'en expliquer.

Un PPI, ce plan pluriel d'investissement, est un document cadre, un document vivant, évolutif et qui se veut et qui doit être équitable.

Un document cadre car c'est avant tout, et ça a manqué cruellement dans les interventions que je viens d'entendre, hormis Paul-Félix, c'est un document économique, c'est un document qui participe grandement au développement économique de notre île, pardon Charlotte, excusez-moi, j'y viens, Charlotte l'a dit aussi.

Donc ? c'est un document économique car il permet d'afficher de la visibilité pour les entreprises, pour l'industrie de notre île et sur ce point, Monsieur le conseiller exécutif, au nom du groupe pour qui je prends la parole, nous tenions à vous remercier.

C'est un document aussi stratégique en termes d'aménagement et ça sera un point que j'aborderai un peu plus loin, parce qu'on a souvent tendance à faire porter la faute sur la Collectivité de Corse, mais nous parlerons aussi d'un PTIC non concerté qui entraîne des investissements non partagés et du coup, un besoin en infrastructures qui n'a été ni discuté, ni planifié, mais j'y viendrai.

C'est aussi un document, je l'ai dit, qui se veut vivant, mouvant et évolutif, car il est aussi soumis, et c'est un point qui a été très peu abordé aussi, non seulement à l'évolution du besoin, un besoin qui évolue très vite avec 5000 nouveaux arrivants par an, mais aussi un besoin et surtout des contraintes environnementales.

Je vous rappelle qu'au cours de ces 10 dernières années, et toutes les personnes qui sont ici en responsabilité le savent, est apparue aussi cette contrainte majeure sur l'amiante, nul ne peut l'ignorer, et que les projets déjà planifiés, souvent ont été retardés, voire annulés ou contraints, par cette problématique-là, et notamment sur le bassin Bastiais où l'amiante est omniprésente.

Nous sommes aussi dans un document qui a dû faire face au changement climatique avec des dégradations accentuées par ce changement-là. Le durcissement aussi des normes environnementales où certains projets programmés du fait de retard que l'on peut assumer, que d'autres doivent assumer aussi, se retrouvent aujourd'hui dans de nouvelles contraintes environnementales qui imposent de nouvelles études.

Une fois que l'on a dit ça, bien sûr, on ne s'exonère pas de notre part de responsabilité. Premier point à éclaircir : ne pas confondre l'entretien et la maintenance, ce sont 2 sujets différents, l'entretien et la maintenance. Si je pense qu'ici, les uns les autres, nous pouvons concéder et nous devons accepter qu'il y a sans doute des progrès à faire sur l'entretien, nous sommes tous sans doute dans des grandes agglomérations, mais originaires du rural, et là-dessus, oui, nos routes aujourd'hui parfois peuvent avoir besoin de plus d'entretien. C'est une évidence et nous n'allons pas la nier. On a parlé d'épareuses, on a parlé d'entretien des fossés, il y a sans doute des efforts à faire, mais il y a aussi des difficultés qu'il faut accepter.

Ensuite, nous sommes aussi dans une période où, je le disais, ça a été abordé par Paul-Félix, est-ce que nous avons aujourd'hui les moyens de nos

ambitions ou les moyens de ce plan pluriannuel d'investissement ? A l'heure où nous parlons, et ça a été dit par le conseiller exécutif, nous sommes dans un PPI de combat, nous devons aller chercher les financements. Ça serait sans doute trop facile si tous les financements étaient assurés aujourd'hui.

Pour répondre à Pierre Poli de manière très tranquille, Pierre, dans tes fonctions de maire, je pense que lorsque tu imagines un projet qui est une vision d'un territoire, on a d'abord la vision, on lance le projet, on va chercher les financements, sans quoi il n'y a plus de vision. Si la vision est uniquement dépendante d'un financement, dans ces cas-là, la vision c'est celle des financeurs, il n'y a plus de politique.

Aujourd'hui il y a aussi une vision derrière notre PPI, c'est-à-dire qu'on a un projet d'aménagement, il y a bien entendu, on l'a dit, l'entretien, la maintenance et puis il y a des grands travaux qui doivent arriver, mais d'abord on programme, on livre ce type de document et ensuite on va chercher du financement. On est tous dans le même cas, dans les communes, dans les intercos, c'est la règle.

Donc évidemment, on ne demande pas un chèque en blanc, on demande aussi, et ça on l'assume, la vision c'est une vision politique, on n'attendait pas à ce que ce document soit partagé par tous, bien entendu, c'est aussi une vision politique en ce qui concerne les routes.

Et quand on parle de routes, il y a un autre point à aborder, des routes pour qui ? À quel moment de l'année ? Est-ce qu'on doit investir des millions et des millions pour parfois, dans certains secteurs, avoir des routes qui soient surutilisées pendant un mois ou deux ou est-ce qu'on doit trouver aussi des moyens de déplacement qui soient autres que la voiture ?

Là-dessus, j'ai envie de vous dire, les dossiers sont prêts, certains dossiers sont prêts, on attend des financements. Évidemment, on sort d'une période où nous avons connu le PEI avec 1 milliard qui avait été mis sur la table par l'État. On est dans une période où on a un PTIC qui n'est plus à 500 millions d'euros, qui est à 250, côté Collectivité, et on espère que les 250 soient encore là. Je vous rappelle les engagements qui avaient été pris par différents préfets lorsqu'ils sont passés, auprès du bloc communal. Alors on ne s'en plaint pas, nous avons profité aussi de cette manne financière sur les communes et sur le bloc communal.

Mais pour autant, et j'y viens, et j'y reviens, je l'ai dit, on a un problème d'aménagement, on a un problème de concertation, on peut effectivement demander à la Collectivité et on doit demander à la Collectivité d'être dans la concertation avec les territoires, pourquoi ? Parce qu'on doit tenir

compte des besoins des territoires, c'est une évidence. Mais lorsque certains territoires partent, tous azimuts, sur des projets en lien direct avec un préfet, qu'on va chercher X millions d'euros sur le PTIC, qu'on change diamétralement, je dirais, le territoire, et quand derrière on vient nous voir en nous disant : on a fait ça, maintenant il faut tel réseau routier, telle infrastructure. Elle est où la concertation ?

Ce qui est valable dans un sens, doit être valable dans l'autre aussi, sans quoi c'est un petit peu trop facile quand même. La concertation bien sûr, mais dans les deux sens. Quand on demande du côté de l'exécutif et pour notre groupe ou qu'on regrette le COREPA, ce n'est pas pour avoir la mainmise sur les financements, le sujet, il n'est pas là. Le sujet c'est de dire : lorsqu'on va investir 1 euro en Corse ou 1 million d'euros ou 10 millions d'euros, il faut une concertation entre les différentes strates, Collectivité de Corse, intercommunalités et communes. Pourquoi ? Parce qu'on sait très bien que l'euro investi à Porto-Vecchio, à Bastia, à Ajaccio va engendrer forcément d'autres investissements ailleurs.

Le COREPA était là pour ça, une vision territoriale des investissements, ce n'était pas simplement une lubie ou une volonté d'avoir la mainmise sur tous les investissements qui se passaient en Corse. Donc, on le regrette et on assume de le regretter.

En termes de bilan, écoutez, les chiffres sont têtus, on pourra dire qu'Ajaccio est toujours à la traîne, qu'on n'a pas rattrapé, mais les chiffres sont là, je ne vais pas recommander les chiffres, sauf à nous dire que c'est de la malhonnêteté intellectuelle. Moi je dis que les chiffres sont là, il n'y a pas de rivalité entre Bastia et Ajaccio, on est loin de tout ça.

En tout cas je le rappelle à tout le monde, la compétence aménagement, elle est prioritairement à la Collectivité de Corse, et ensuite effectivement, certaines intercos ont cette compétence-là aussi et les communes sont libres d'avoir des projets sur leur territoire.

Ce qu'il y a aussi à dire et qui doit ressortir de ce document, eh bien, c'est que dans les financements qui sont à venir, nous avons tout intérêt, comme sur d'autres sujets, il est regrettable que ce ne soit pas le cas malheureusement ces derniers jours, c'est qu'on doit faire face et qu'on doit faire front tous ensemble. Aujourd'hui, bien entendu, lorsque le Conseil exécutif nous dit que, je dirais, la moyenne serait à 110 millions d'euros ou 115 millions d'euros par an, la moyenne basse à 100 millions mais que le réel, c'est 150, le besoin réel, on voit bien que le besoin réel est au-delà des moyens que l'on peut assumer. Eh bien oui, il faut se réinventer, oui, il faut aller chercher du financement. Là-dessus, il n'y a pas de sujet.

Enfin, la valeur de ce document, c'est qu'on nous l'a réclamé effectivement depuis de nombreux mois. Aujourd'hui, on livre un bilan, on livre aussi des prospectives et des perspectives. Lorsqu'on livre tout ça, on voit bien dans les différentes interventions, eh bien, chaque élu est allé chercher les lignes pour son territoire, ça s'entend. Mais ce document, qu'est-ce qu'il doit aujourd'hui apporter ? Un c'est de l'équité territoriale ? Est-ce que l'équité est assurée dans ce document ? Oui ! Tous les territoires ont des lignes budgétaires qui leur sont dédiées, avec des aménagements sans doute pas au niveau des attentes, mais ça on le savait et j'ai envie de vous dire, qui que ce soit qui aurait été en face, eh bien il y aurait du mécontentement. Le besoin est tel, je vous rappelle 5000 km de routes secondaires, quand je dis secondaires, c'est les RD, secondaires, ce n'est pas péjoratif, mais on a un réseau routier aussi hors norme en termes d'entretien, on le sait. On a des routes territoriales qui sont en surfréquentation au moment des pics touristiques et parfois l'hiver, il faut se le dire, on circule très tranquillement. Donc là aussi, il y a un équilibre à trouver.

Donc, nous savons aujourd'hui que ce document qui est présenté, il a une première valeur, c'est de démontrer qu'il y a des centaines de millions d'euros qui ont été investis sur l'appel précédente, qu'il y aura, bien entendu sous réserve des financements, et c'est là le combat qui s'engage pour aller chercher du financement, des centaines de millions d'euros qui seront investis sur la prochaine période, mais aussi et surtout, qui doit venir rassurer, alors nous avons vu passer il y a quelques temps un courrier du préfet de Corse demandant à chaque maire, à chaque président d'intercommunalités, de bien vouloir faire remonter les projets qui seraient prêts à être financés ou à être développés. Eh bien aujourd'hui, cette PPI là, elle vient aussi rassurer le monde de l'entreprise. Qu'on soit pour ou contre les travaux publics, ce n'est pas le sujet du jour, aujourd'hui, il y a une véritable vie économique autour de nos routes, avec des entreprises corses. Et là je vais rejoindre Paul-Félix sur un raisonnement, attention quand on parle de grands travaux, attention quand on rêve trop grand, les grands travaux, bien sûr qu'ils peuvent être structurants, mais il faut aussi préserver notre tissu économique. On a des entreprises qui ont une certaine surface et si on veut voir trop grand, si on veut aller trop loin rapidement, on risque d'avoir aussi une fuite de nos capitaux vers l'extérieur, avoir des grands groupes qui vont venir récupérer ces marchés publics et avoir nos entreprises qui seraient dans le meilleur des cas, des sous-traitants. Donc là aussi, il faut trouver un juste équilibre.

Quand on dit qu'on fait du sous poudrage, on répond aussi à la structure économique de notre territoire, on répond aussi à la structure économique du territoire.

Donc là-dessus, en ce qui concerne notre groupe, c'est un document bien entendu qui nous convient, qui est perfectible, qui respecte l'équité territoriale et qui, je le dis, prenons-le aussi comme un document économique avec une valeur économique. En tout cas, Monsieur le conseiller exécutif, nous le voterons, vous l'avez compris. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Oui Monsieur Profizi et puis après Monsieur Voglimacci.

M. Jean-Noël PROFIZI

Merci, Mme la Présidente.

Moi, je voudrais juste être pragmatique et c'est vrai que je ne vais pas commenter les chiffres du PPI, mais l'avis d'un maire du rural, les routes ça fait partie de ce que l'on entend au quotidien.

Madame la présidente, vous l'avez dit, il y a de plus en plus de personnes qui donnent un avis consultatif, pratiquement 500 personnes, vous avez-vous avez calculé, le CESEC, l'Assemblea di a Giuventù, la Chambre des territoires, et c'est très bien. Mais je pense quand même qu'il manque, et je rejoins Louis, la concertation, la consultation est importante et la Chambre des territoires, je rejoins Charlotte, pour moi doit être renforcée. Il manque quand même un lien entre, je dirais, le maire d'une petite commune et la Chambre des territoires, il manque quelque chose.

Alors c'est vrai qu'aujourd'hui, au niveau de de l'information, au niveau de la communication, la Collectivité a fait des efforts. On va, on tape, la Chambre des territoires, on regarde les sessions, qui est, qui fait quoi, comment, mais il faut aller chercher l'information. Et il manque peut-être une personne référente sur le terrain, un élu, pourquoi pas, qui ferait des permanences, qui ferait remonter les problèmes du quotidien, peut-être faciliter, je dirais, ces informations.

Alors, je ne sais pas comment, réfléchir, mais je pense que ce serait vraiment bien de pouvoir mettre en place un autre fonctionnement.

On sait que la Chambre des territoires travaille, on sait qu'ils travaillent sur tous les dossiers qui passent ici. Mais il y aurait besoin d'un petit ajustement entre la Chambre des territoires et les territoires. Vous prenez certains maires, on ne sait même pas qui est élu, vous parlez de la Chambre des territoires, ils ne savent pas ce que fait la Chambre des territoires. C'est vrai que les problèmes du quotidien, on a besoin de les faire remonter et je pense que ça, ça peut être quelque chose qu'on peut mettre en place.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Monsieur Voglimacci.

M. Charles VOGLIMACCI

Merci, Madame la présidente.

Monsieur le président, j'ai commencé à écouter votre intervention assidûment, et puis mon honnêteté intellectuelle me pousse à vous dire que, à un moment donné, je me suis perdu, entre les millions d'euros et les centaines de kilomètres de notre territoire, je me suis un peu perdu. Alors ce n'est pas de votre fait, je vous rassure, c'est l'exercice du rapport qui l'impose. Ça m'a fait penser au débat budgétaire que l'on a une fois par an où on parle de millions, de 011, de 012 et, à titre personnel, je m'aperçois sur le terrain que nos concitoyens n'y prêtent pas trop attention, ne s'y intéressent pas trop. Ce sont quand même des disciplines dévouées à des spécialistes

Ce qui intéresse nos citoyens, en tout cas pour la partie qui nous occupe aujourd'hui, celle des routes, car je ne parlerai principalement que des routes, c'est l'état des routes. Ils veulent avoir des routes sûres, ils veulent avoir des routes sans trous, ils veulent avoir des routes où l'épareuse passe de partout et régulièrement. C'est leur priorité numéro une. Cela étant, qu'on leur dise, ça a coûté : 100, 200, 300, 500 millions, ça ne leur parle pas beaucoup.

Mon intervention, elle va bien sûr se borner sur le Pays ajaccien et essentiellement sur l'entrée de ville et la rocade.

Sur le précédent PPI, la passerelle dite de Bodiccione était inscrite, et là, elle a disparu, reportée, mais on ne sait pas quand. Je sais que vous avez eu le maire d'Ajaccio au téléphone ce matin, vous lui avez proposé une réunion, j'ai envie de vous dire : pour quoi faire ? Sans faire de jeux de mots, le train était déjà sur les rails concernant ce tronçon. Vous ne pouvez pas décorrérer la prolongation de la rocade qui va entre le rond-point d'Alata et le Loretto, du

rond-point de Bodiccione, pas plus que vous ne pouvez décorrérer Mezana-Bodiccione et l'entrée de ville de Saint-Joseph.

C'est une entité entière, vous le savez, c'est peut-être un des plus gros chantiers de ces 50 dernières années et il est très important. Eh oui, je le dis, il est très important, non pas que pour les Ajacciens, parce qu'il y a beaucoup de personnes qui arrivent de la Gravona et d'autres lieux pour rentrer travailler à Ajaccio. Vous le savez, il y a plus de 50 000 véhicules qui rentrent tous les jours à Ajaccio.

Je rappelle quand même que l'opération dite de « la pénétrante-est d'Ajaccio » a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique, délivrée par l'État par un arrêté préfectoral du 8 décembre 2020 et qui déclare d'utilité publique les travaux d'aménagement de la pénétrante-est d'Ajaccio, qu'elle ait purgé de tout recours contentieux et repose sur un programme d'aménagement précis incluant de manière explicite la réalisation d'un carrefour dénivelé au niveau du giratoire de Bodiccione.

Cette composante est essentielle tant d'un point de vue fonctionnel - ça concerne bien sûr la fluidité des échanges, la sécurité routière et la continuité des mobilités - que d'un point de vue juridique, la DUP ayant été fondée sur une évaluation globale des besoins et des impacts tenant compte de cet aménagement spécifique. Je crois savoir aussi qu'on n'a pas la même lecture juridique apparemment, je ne suis pas juriste, je laisse ça aux spécialistes, mais je suis obligé de faire la remarque.

Donc comme je le rappelais, sur le tableau plan pluriannuel d'investissement 2026-2030, chapitre routes, figurant page 102 du rapport, n'est pas mentionnée l'opération Bodiccione dénivellation, pourtant explicitement intégrée, comme je vous le disais aussi tout à l'heure, au PPI 2017-2026, page 88, pour un montant de 16 millions d'euros.

Ce retrait, en apparence purement budgétaire, soulève une double difficulté. Sur le plan juridique, il introduit une contradiction implicite avec le programme validé par l'autorité administrative et exécutoire en l'état, sans qu'aucune procédure modificative n'ait été engagée ce jour.

Sur le plan opérationnel, il entretient une incertitude sur le calendrier de réalisation d'ouvrages, alors même qu'il s'agit d'un point de passage stratégique de la nouvelle infrastructure et que l'option évoquée d'un aménagement en plan à titre transitoire ne saurait ni techniquement, ni institutionnellement se substituer à la solution du dénivelé.

Donc je vais, comme l'a dit ma collègue Christelle Combette, vous proposer par amendement de réintégrer ce plan de financement, pour qu'il y est la continuité, comme je vous l'ai dit, mais aussi pour deux autres raisons.

Je pense que vous avez l'occasion d'envoyer un message clair aux usagers. Cette Rocade, je la connais très bien, j'y ai grandi, j'y passe 4 fois par jour. J'ai connu la parcelle boisée, j'ai connu la rocade en terre, j'ai connu la rocade avec l'asphalte, les poteaux en bois et tout ce qu'il y avait autour. Vous avez pris la continuité de ceux qui vous ont précédé, vous avez engagé cette réforme où on commence à voir que la rocade commence à avoir une belle forme on va dire, sur l'aspect général. En revanche, elle est en train de devenir l'axe le plus accidentogène de Corse. Voilà, je vous le dis, on est très inquiets là-dessus.

Et la troisième raison, et j'en terminerai Madame la présidente, de déposer cet amendement, il faut aussi envoyer un message très clair, et je pense qu'au moins sur ce point-là nous serons d'accord, aux représentants du Rassemblement national, Monsieur le président, qui toutes les semaines sont dans ce quartier et expliquent aux gens qui sont en difficulté, qui vont remettre le rond-point. Voilà. C'est aussi pour ça que nous tenons à ce que cet amendement soit voté.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Presidente, vi ringraziu,

Parleraghju nè d'A Restonica nè di u giratoghju di l'Oriente nè di a strada d'A gheraghja. Duie parole per dì u mio parè nantu à stu PPI chì di sicuru ùn hè micca perfettu ma l'aghju da vutà, perchè:

-unu sustengu una pianificazione realista nantu à u puntu di vista finanziariu, è soprattuttu, primuropa di u nostru ambiente. A vittura, ùn sera più u solu arnese mudernu di spiazzamentu di Corsica.

Postu ch'ellu ci hè un sustegnu à u mantenimentu è a mudernisazione di un camin' di farru. Di sicuru u camin' di ferru ùn ghjughjerà micca in Bonifaziu ma u so mantenimentu è a so mudernisazione sò chjaramenti dichjarati ind'è stu pianu. Ci vole à ricurdà chì u statu ùn piglia micca in contu

st'arnese per a Corsica, simu cacciati da u pianu Borne è ci vole à ricurdà chì un prefettu dece anni fà, hà dettu ch'ellu ci vulia à caccià u pezzu trà Bastia è Aiacciu.

Dunque eo sò contentu à nantu à sti dui punti, è dicu chì in più d'esse un attu tecnicu, ghjè una attu puliticu chì ghjè in currispundenza cù a nostra dumanda d'autonomia.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Parlate à u nome di u vostru gruppù.

Ci vole à cambià avà d'abitudine (ride), O sgiò Presidente avà site responsabile, d'un gruppù... Vi macagnu hein. Vi macagnu di sicuru.

À ringrazià vi, quale hè chì vole piglià a parolla?

Nò pensu chè emu fattu u giru di tutti i gruppi.

Don Jo LUCCIONI.

M. Don Joseph LUCCIONI

Merci, Madame la Présidente.

Tout à l'heure, le président et conseiller exécutif Acquaviva qui a une urgence, évoquait la route comme étant un sujet économique, social, culturel. La route, c'est aussi incontestablement un sujet politique. Ces échanges nous le démontrent et nous assumons que ce document de planification stratégique et opérationnelle soit un document politique qui traduit une vision de l'aménagement et des transports internes, pour aujourd'hui, à la Corse.

Louis Pozzo di Borgo a dit l'essentiel. Il faut quand même rappeler que si on parle de PPI actualisé aujourd'hui et qu'on parle d'un nouveau PPI 2026-2030 dans la continuité, avec une adaptation, une actualisation, c'est bien parce qu'il y a eu un premier PPI. Un premier PPI non pas de la majorité nationaliste en place depuis décembre 2015, mais un premier PPI dans l'histoire de l'institution, depuis non seulement 82, mais antérieur encore si on remonte aux conseils départementaux.

Le président et conseiller exécutif, Jean-Félix Acquaviva, l'a dit. On avait des schémas routiers dans les années 90, 2000, qui étaient contradictoires les uns avec les autres et qui n'avaient pas de dimension véritablement

prévisionnelle, l'exemple de Vizzavona le démontre. Ce PPI, ce premier PPI 2217-2026 est un acquis fort de notre mandature, la mandature nationaliste, qui témoigne, selon nous, de la capacité de cette majorité, de cette institution, à faire des choix, à planifier, à programmer des opérations matures, à les phaser, à les réaliser et à transformer les réseaux, les infrastructures.

Cela étant quelques mots, on se doutait bien qu'on parlerait du sujet de la CAPA et du Pays ajaccien. On ne va pas refaire éternellement le match ou réécrire l'histoire. Mais lorsque cette majorité est arrivée aux responsabilités en décembre 2015, il y avait une absence totale de stratégie globale de l'aménagement et du développement des infrastructures de transport, notamment les infrastructures routières, mais pas seulement, dans le Pays ajaccien et les chiffres en témoignent.

Alors je partage le point de vue de notre collègue Charles Voglimacci, les chiffres ne font pas tout, ils ne parlent peut-être pas à nos compatriotes, aux usagers de ces infrastructures, mais ils témoignent et traduisent des réalités, des choix, des investissements. Entre 2002 et 2015, par exemple zéro euro investi au titre du plan exceptionnel d'investissement sur Aiacciu, zéro euro !

À partir de décembre 2015 et du début d'année 2016, cette majorité, la majorité nationaliste, sous l'égide du Conseil exécutif et de son président Gilles Simeoni, a décidé, au nom de l'équité territoriale qui nous anime et d'un rééquilibrage à opérer en faveur des infrastructures du Pays ajaccien, d'investir 80 % du volume du PEI destiné au routier aux territoires du grand Aiacciu. Et, on a la traduction de ces opérations qui relèvent de choix politiques. La dénivellation du giratoire de la Gravona, plus connue sous l'appellation du giratoire de Socordis, ce n'est pas un gadget, allez demander, parce qu'on parle de terrain, de concret, de ressenti, allez demander aux habitants du Pays ajaccien ou du Prunelli, parce que ça dépasse le seul territoire administratif de la CAPA, ce qu'ils en pensent.

Je crois que le conseiller exécutif, président de l'ODARC, Dumè Livrelli, ne nous contredira pas, on a sur la portion, par exemple Bastelicaccia-Aiacciu, un gain d'au moins 30 minutes l'aller-retour dans la journée. Un gain de 30 minutes de trajet routier quotidien, c'est un investissement stratégique, structurant que nous assumons et dont nous nous réjouissons.

On pourrait parler aussi, mais on ne va pas dresser la liste, de la requalification de la rocade en boulevard urbain. Là-aussi je partage ce qu'a dit notre collègue Charles Voglimacci, cette rocade elle ressemblait à pas grand-chose, alors je suis un petit peu plus jeune que Charles Voglimacci, mais je l'ai connue moi-aussi, elle ressemblait à pas grand-chose, aujourd'hui elle a un visage de boulevard urbain, il y a une cohérence, il y a une rocade qui a été

réalisée par la Collectivité de Corse pour le compte de la ville, parce qu'il y a une délégation de maîtrise d'ouvrage, la Collectivité de Corse a réalisé cette Rocade sur ses fonds propres et en mobilisant les crédits du PEI.

On voit l'amélioration mais les choses ne sont pas figées puisqu'au-delà du réalisé qui est là sous nos yeux et que les Ajacciens et les Corses en général constatent puisqu'ils empruntent ce tronçon quotidiennement, on a aussi des projets en cours. Et je m'inscris en faux avec ce qu'a dit Christelle Combette, les travaux n'ont pas été interrompus s'agissant du projet de pénétrante. La voie nouvelle Bodiccione et Caldaniccia verra le jour, les travaux sont en cours, ils ont commencé au printemps pour la portion Bodiccione-Stilettu.

Alors en effet, la dénivellation du giratoire de Bodiccione n'a pas vu le jour pour l'instant, mais pourquoi ? Parce qu'il y a un principe de réalité, vous parlez souvent de pragmatisme, le principe de réalité, c'est la contrainte financière et la contrainte budgétaire. Et quand on est en responsabilité, on a le devoir de prendre des décisions et de prioriser et choisir, c'est renoncer. Mais on a décidé de renoncer pour l'instant à ce projet de dénivellation pour prioriser le développement de la voie nouvelle, la création de cette voie nouvelle sur la portion Bodiccione-Stilettu-Caldaniccia, pourquoi ? Parce qu'il y a eu un développement anarchique sur Aiacciu ces 20, 30 dernières années, avec le développement d'équipements publics et de services publics essentiels, un hôpital, un nouveau collège, un palais des sports et des spectacles avec le Palatinu. Et le choix qui a été fait en conscience, au nom du pragmatisme et du principe de réalité, dans un contexte de contraintes budgétaires et d'explosion démographique, de saturation des réseaux, ça a été de favoriser l'amélioration des conditions de circulation, de desserte et donc l'amélioration des conditions de vie quotidienne des usagers qui empruntent ce tronçon tous les jours.

Il y a aussi, et je ne serai pas plus long, Madame la Présidente, les projets qui sont inscrits au futur PPI, le PPI 2026-2030. Il n'y a pas d'abandon de projet sur le prolongement de la rocade. Le prolongement de la rocade figure bien au PPI 2026-2030. De la même façon, la dénivellation, parce qu'on parlait d'entrée de ville et je connais bien le coin, la dénivellation du carrefour Mezzana - Cuttoli - Sarrola-Carcopino, l'embranchement de Cuttoli, est bien inscrite également au PPI 2026-2030.

Tout comme, et c'est un axe stratégique, la mise en 2 fois 2 voix de la section, giratoire de la Gravona-Mezzana avec projet de dénivellation des giratoires de Baleone et d'Afa.

Donc à la fois sur le réalisé, à la fois sur les travaux en cours notamment sur la pénétrante, la voie nouvelle Bodiccione-Caldaniccia, et à la fois sur les travaux à venir et les projets à venir qui sont fixés dans le cadre du

PPI 26-30, l'effort de rattrapage est fait et sera fait pour les habitants du paysage Ajaccien.

Mais encore une fois, et je le dis d'autant plus volontiers parce que je suis ajaccien, non pas au nom du campanilisme, vous vous en doutez bien, mais au nom de principes qui nous animent, ceux de l'équité territoriale, Louis en parlait, ceux du rattrapage et ceux du rééquilibrage. Et ça, ce sont des éléments qui sont à mettre au crédit de cette majorité, la majorité nationaliste.

Je ne vais pas développer, la voie verte, Sanguinaires, Aiacciu, Bastelicaccia, les travaux sont en cours, les Ajacciens et les usagers, au-delà d'Aiacciu, le constatent tous les jours. Mais je crois que là, c'est un mauvais procès qui est fait de façon permanente, comme si on se servait d'une rente victimaire, à la Collectivité de Corse et à cette majorité en particulier. On entendait moins de critiques sous d'autres mandatures où aucun crédit et aucun fonds de dossiers, parce qu'au-delà des crédits, il y a les fonds de dossiers, n'étaient sur la table ou dans les bureaux de cette maison avant que nous n'arrivions aux responsabilités.

Alors, je vais conclure.

Merci Monsieur le conseiller exécutif, nous tenons pour notre part à vous féliciter, à féliciter vos services pour ces travaux, ce PPI à venir, qui est un PPI, vous l'avez dit, de continuité, actualisé, un PPI démocratique et un PPI de combat parce qu'on entend dans les débats et c'est normal, on entend dans les débats toutes les urgences qui existent à la fois sur la maintenance, et nous assumons et nous vous accompagnons dans ce choix politique qui est un choix de prioriser la maintenance, notamment pour éviter la dette grise.

Mais les urgences elles sont aussi sur les travaux de modernisation du réseau, de développement, sur les grands travaux. Mais pour ça, il y a la donnée financière qui rentre en compte et la donnée financière, j'espère qu'on se retrouvera tous ici, sur les bancs de cet hémicycle, de la droite à « Core in Fronte » et au-delà, en passant bien sûr par le groupe majoritaire, pour défendre avec force, dans une logique de combat démocratique et politique devant l'État, y compris dans le cadre du processus, un nouveau pacte budgétaire, financier et fiscal, prévoyant notamment un volet relatif aux infrastructures de transport en général et singulièrement aux infrastructures et aux transports routiers. Parce qu'on voit bien, y compris dans un même groupe, les décalages qu'il peut y avoir, et c'est compréhensible, entre celles et ceux qui voudraient au nom de la démographie, favoriser les investissements, par exemple sur les grands bassins et celles et ceux qui au nom, et c'est normal et nous partageons, du désenclavement de territoires de l'intérieur, de territoires ruraux, de territoires de montagne, on voit bien qu'il y a parfois des décalages.

Mais pour satisfaire à l'ensemble de ces besoins qui sont légitimes, on a besoin d'aller devant l'État, devant le Gouvernement, négocier un plan de ratrapage à la hauteur des enjeux et des besoins, sans faire de politique politique, senza fà pulitichella, et dans une logique qui tourne le dos à celle qui a prévalu au moment du PTIC.

Et là aussi, je conclurai sur ça, on entend souvent dire que la Collectivité de Corse n'est pas en capacité de mobiliser les cofinancements, qu'ils soient européens ou étatiques, c'est faux, c'est faux, c'est faux ! Les chiffres parlent d'eux-mêmes. On a vu la capacité de cette collectivité à mobiliser les crédits du PEI, on a vu et on voit, Monsieur le conseiller exécutif Jean-Félix Acquaviva, dans le PPI, dans le tableau du PPI à venir, des projets en cours ou à venir, les demandes qui pourraient être faites au titre du PTIC mais qui ne suffira pas parce que la logique qui a prévalu jusqu'à présent, c'est celle du saupoudrage de façon générale.

Donc je pense que les choses sont claires.

Pour notre part, Madame la présidente, elles sont très claires : nous vous accompagnerons, n'en doutez pas, Monsieur le conseiller exécutif, dans l'adoption et dans la mise en œuvre de ce PPI de combat.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien merci... Non, votre temps est écoulé de 20 %, 24 minutes, désolée. Combien ? Je vérifie. Attendez...

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, vérifiez...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vérifie, ne vous inquiétez pas, Jean-Martin, moi aussi je sais compter. Vous avez le droit de parler, 3 minutes.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci pour votre générosité, Madame la présidente !

Simplement, Don Jo aurait fait un excellent conseiller général du 6^{ème} canton. Son engagement, sa connaissance fine des dossiers à la frontière du 5^{ème} et 6^{ème} canton montrent d'ailleurs, et c'est un peu l'esprit qui se dégage de ces débats, qu'on peut être conseiller de l'Assemblée de Corse et ne pas se désintéresser de l'endroit où l'on vit et dans l'endroit où l'on vit, le réseau routier, il est un sujet fondateur, en tout cas, un sujet auquel nous rappellent tous les usagers. Et sans verser dans la nostalgie du conseil général, si avec ces mêmes usagers, vous questionnez sur l'opportunité de revenir au conseil général, ce n'est pas tant au conseil général qu'ils veulent revenir, c'est au conseiller général. Pourquoi ? Parce qu'il y avait une identification, d'ailleurs la maquette qui est la vôtre, est une forme d'aveu puisque désormais on voit bien que vous, non pas isolez, mais vous créez les conditions pour bien identifier un pack maintenance. Ce pack maintenance, avant, il était incarné et il aurait pu être incarné par quelqu'un d'aussi sérieux, engagé que Don Jo. Donc ça c'est la première chose.

La deuxième chose, mon cher Don Jo, vous n'avez pas inventé le PPI, pas plus que vous n'avez inventé la nécessité de planifier. Alors Jean-Félix disait : il ne faut pas confondre un schéma routier et un PPI. Moi je veux bien, sauf que dans les années 90, les années où vous n'étiez pas encore né, il y avait des gens qui pilotait... pas vous, je parlais de Don Jo... À cette époque-là, il y a des gens qui étaient capables de planifier, et j'insiste beaucoup sur ce sujet, reprenez les schémas routiers, reprenez les documents de planification des années 90, je ne parle même pas des années 2000, il y avait des gens qui étaient capables de planifier, et à la fin de ce document de planification, des gens qui étaient capables d'aligner en face des secteurs de planification, à l'époque c'était des francs, ce n'était pas forcément des euros, vous n'avez pas connu, les sommes correspondant aux contractualisations. Ce n'est pas ce qui est fait ici. Ce n'est pas ce qui est fait ici !

Je vais juste conclure mon propos là-dessus, c'est ce qui fait toute la fragilité de votre document qui s'adosse à 3, 4 piliers qui ne sont pas garantis mais qui sont hypothétiques. Je cite : PTIC nouvelle génération, vous auriez raison de dire que le président de la République est venu ici parler de PTIC nouvelle génération. Quelle est la traduction en maquette financière de cette formule, de cet ovni lexical qui est PTIC nouvelle génération ? Nada !

Vous parlez de pacte budgétaire et fiscal, quel est, en termes de maquette, la traduction financière de cet ovni lexical ? Nada !

Vous parlez, et vous construisez d'ailleurs vous-même et vous avez raison de commencer à alerter ceux qui lisent ce dossier et in fine, en bout de chaîne, les usagers, deux hypothèses, hypothèse pessimiste et hypothèse optimiste, vous parlez aussi de la re-indexation de la DCT, sur laquelle on est tous d'accord. Quel est, en termes de maquettes financières, la traduction de, non pas cet ovni lexical, mais cette volonté politique largement partagée d'indexer la DCT ? Nada !

Et vous êtes ramené au principe de réalité qui consiste finalement à adosser ce PPI, qui se chiffre en centaines de millions d'euros, à la soutenabilité budgétaire de la maison. La soutenabilité budgétaire de la maison, sans verser dans l'excès, on la connaît, c'est plutôt la fragilité budgétaire.

Donc tout ça pour dire que, premièrement, en termes de planification, on peut partager la plupart des orientations que vous mettez sur la table. Deuxièmement, sans verser dans la nostalgie du conseil général, attention à ne pas rappeler de bons souvenirs. J'en ai fini, et troisièmement, créer les conditions pour que les plans qui sont les vôtres ressemblent un peu à ceux d'il y a 30 ans où on était capables d'aligner en face des ambitions que vous distillez ici et dans l'opinion, la capacité à les réaliser.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

J'informe que conformément au règlement intérieur qui pour moi est toujours valide, les deux langues d'usage des débats sont le Corse et le Français. E ghjente « Nada », ùn sanu micca ciò ch'ellu hè « Nada » !

Alors, tout le monde s'est exprimé ? Ah non, Hyacinthe Vanni.

M. Hyacinthe VANNI

Il me reste un peu de temps ? Je vais faire très vite.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, on a doublé les temps de parole, c'est pour ça que j'ai rectifié par rapport à Jean-Martin, il lui restait un peu plus de 5 minutes qu'il a utilisés.

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

Je vois qu'on a beaucoup de nostalgie des anciens conseils généraux et c'est vrai qu'il y avait beaucoup de choses qui allaient bien, mais quand même, Cathy, il y avait quand même beaucoup de territoires abandonnés selon si on

était du bon côté ou du mauvais côté. Et par expérience, tu sais très bien que du côté où j'étais, c'était l'abandon total. Quand on refaisait les routes trois fois dans un endroit, ci eranu i tufoni ind'è i chjassi in certi lochi.

Donc ça avait peut-être des bons côtés, mais quand même, il y avait une sélection qui n'était pas toujours une sélection par opportunité, qui était une sélection par tendance politique, etc.

Donc la nostalgie, on peut l'avoir, mais quand on a connu ce qu'on a connu, c'est objectif, et même Morosaglia, je pense qu'à un moment donné a été complètement abandonné par rapport au conseil général chì ghjera di Castifau, tout le monde l'a connu. Quand on a mis un collège à Castifao, alors qu'il devait aller à Ponte-Leccia ! Donc on l'a connu tout ça.

On peut avoir la nostalgie de beaucoup de choses, mais il faut dire les choses telles qu'elles étaient. Si on était du bon côté, on avait tout et si on n'était pas du bon côté, on n'avait rien !... Moi je ne m'exprime jamais là où je ne connais pas. Après les débats ajacciens aujourd'hui qu'on entend ici, je ne rentre pas. Moi, je parle en général de ce que je connais...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAPERTUIS

S'il vous plaît, pas de Chjama è risponde.

M. Hyacinthe VANNI

Je parle de ce que je connais et je ne m'exprimerai jamais sur ce que je ne connais pas.

Je suis un élu de la Corse, je ne parle pas ici de Bisinchi, s'il y a un trou, s'il y a un faussé, ou de la région d'où on est avec Cathy. Je parle au niveau général et je parle, dans un conseil général que j'ai bien connu, de ce qui se passait. Ce qui se passait, c'était ça. Voilà, c'est la réalité. Quand on faisait des autoroutes dans certains endroits, dans d'autres endroits, c'était l'Afrique ou c'était le tiers monde. Et je pense que le rattrapage n'est pas encore effectué. Promenez-vous et Cathy le sait bien.

Et, si on parle d'un canton qu'on connaît bien, l'enrobé s'arrêtait à la limite du canton et ailleurs, c'était abandonné. Donc ça, on l'a connu. Voilà. Donc moi, je n'ai pas la nostalgie de ça.

Et aujourd'hui, ce qui me fait plaisir, je rejoins Pierre Ghionga, c'est qu'on ait une vision vraiment qu'il y a autre chose que la voiture.

Quand on permet au train aujourd'hui d'avoir les moyens de se développer comme il doit se développer, en projetant d'acheter du matériel roulant..., c'est ça l'avenir. Et qu'on fasse aujourd'hui une vision générale de tous les territoires, et qu'on ne passe pas notre temps à discuter d'un seul territoire, ça ne se résume pas quand même à l'urbain à Corsica ! Quand même, il y a tous les territoires.

Et je rejoins Cathy, le rural aujourd'hui dans certains endroits, il est abandonné. Et aujourd'hui, dans ce PPI, on voit très bien qu'on va faire des efforts considérables. Je vais dire deux mots sur les services, les services qui sont là, ce sont les services des anciens conseils généraux pour la plupart, pas tous, mais on voit des cadres de haut niveau qui travaillaient dans les conseillers généraux, ils n'ont pas changé, ils font toujours le même travail et du très bon travail. Le directeur général adjoint, pour le petit clin d'œil, il a été félicité par les partenaires sociaux, le STC, ce n'est pas courant, sur son action qu'il vient d'effectuer aujourd'hui.

Donc on est dans une vraie dynamique, on est dans une projection et je pense que tout le territoire doit être traité de la même façon. Tout le territoire doit être traité de la même façon ! Moi je défendrai, comme Cathy, je défendrai le moindre petit village qui a le droit d'avoir des routes comme les grandes agglomérations, dont on ne parle que de ça ici, des milliers d'euros. Vous savez, si on avait 10 % de ce qu'on dépense dans certains grands projets, ça serait une richesse.

Quand on a voulu faire le Tour de France, on a refait des routes des territoires, on a mis les moyens qu'il fallait pour développer certaines vallées. Moi je voudrais qu'on le fasse sans Tour de France pour y fixer des gens et pour développer vraiment le territoire. Angèle Chiappini a dit la même chose, bien sûr qu'il faut des fossés qui soient nettoyés, bien sûr qu'il faut le quotidien, bien sûr, tout ça, ça se voit, les gens ne voient que ça, bien sûr !

Donc revenons aussi à des choses beaucoup plus pratiques et raisonnons sur toute la Corse et non pas sur son petit territoire, bien sûr c'est important, mais tuttu hè impurtante.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non.

Donc sur cette période à laquelle fait référence Hyacinthe Vanni, que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître, Jean-Martin, vous vous plaignez d'une maintenance qui à l'époque était incarnée, on a effectivement connu et la maintenance très désincarnée aussi et sur certains territoires, ça a été exactement

ce que présente Hyacinthe Vanni et ce n'était pas très vieux, et les enveloppes en plus n'étaient pas les mêmes, les enveloppes financières. Donc, il y avait une iniquité évidente.

Moi je voudrais vous dire deux mots, parce que ça a été cité à plusieurs reprises, deux mots sur les fonds européens, évidemment. On est une île montagne. Quand on est une île montagne, on a la question des connexions extérieures, la question des connexions internes. Sur l'extérieur, on sait très bien que ça nous consomme non seulement de l'énergie, je me tourne vers les services qui défendent les DSP, la continuité territoriale, etc., de l'énergie humaine et ça coûte aussi, ça, on le sait, avec les contentieux, etc., etc., mais c'est important pour nous.

Sur la connectivité intérieure ou interne, il y a 3 niveaux concernant les investissements européens en la matière. Un : qu'est-ce qui est éligible ? Les cibles ? Parce que j'entends un peu n'importe quoi. Deux : les volumes financiers. Trois : les règles de financement, les règles de montage.

Premièrement : sur l'éligibilité des projets, il ne faut pas dire n'importe quoi, l'Europe, elle ne paye pas les routes, elle a payé, il y a longtemps, elle ne paye pas les routes. Donc ça, c'est la première chose... Sauf dans certains cas, je le dirai dans un instant. Par contre, elle est d'accord pour financer des infrastructures de transport, mobilité durable, ça a été dit par plusieurs, décarbonation, etc. Là-dessus, je crois que l'exécutif a lancé des pistes et des investissements sont programmés, donc il y aura des choses à faire.

Deuxièmement : les volumes financiers. Vous savez aujourd'hui les exceptions qui sont faites pour financer les trains, les routes ? Elle ne finance pas non plus les matériels roulants, je précise, on s'est battus avec Hyacinthe Vanni pour acheter notamment, j'étais présidente de l'ATC en charge des fonds européens, notamment des wagons exprès pour les vélos puisqu'il y a beaucoup de cyclotourisme. Eh bien, on ne pouvait pas, pourtant ça, c'était de la mobilité durable, quand même, les vélos, Jean-Martin appréciera. On ne pouvait pas parce que c'était du matériel roulant. Donc deuxième élément, ça c'est toujours la question des de l'éligibilité des actions européennes.

Ensuite sur les volumes financiers, aujourd'hui l'Europe qu'est-ce qu'elle finance ? Elle va financer les routes vers l'Est parce qu'il y a une question de défense, de sécurité sur les frontières extérieures. Voilà, il y a réorientation des fonds et exception faite sur les routes et les trains lorsque les régions sont des régions qui peuvent se retrouver comme étant des régions sur des fronts belliqueux.

Donc nous, on n'y est pas è tantu megliu, tantu megliu per avà. Mais c'est ce qui va être financé.

Sur les règles de financement, comme je l'ai dit il y a un instant, les fonds structurels, je le dis pour Paul-Félix, ne peuvent pas financer certaines choses. Le REACT IU, nous avions des dossiers, nous les avons déposés. Alors déjà, il fallait avoir l'enveloppe, nous l'avons eu, 33 millions d'euros. Je le sais, j'étais en charge des fonds européens. Les dossiers, nous les avons eus et nous avons introduit d'ailleurs de la mobilité durable sur ce qui est éligible, en particulier des voies vertes. Ça a servi aussi à financer une autre forme de connectivité qui est le câble, le très haut débit aussi et d'autres projets. Il fallait le faire en 2 ans, et ça a été fait et ça a été dépensé.

Dernier point, on sait qu'il y a des exceptions, donc on est coincés de tout côté. Et je précise aussi régime des aides d'Etat bloquant pour nous, parce qu'on n'est pas une région ultra périphérique. Où ça fonctionne ? Ça fonctionne, et il y a des dérogations, lorsqu'on est classé région ultrapériphérique, donc la plupart sont des îles, à part la Guyane, ou lorsque on est autonomes. Paul-Félix, c'est les Canaris que vous avez cités ? Les Canaris, elles sont autonomes, j'y étais il y a un mois. Il y a 25 ans, ils ont commencé à investir, ils continuent et ils prennent les décisions qu'ils veulent. Ils ont non seulement le régime RUP, de régions ultrapériphériques, donc ils font comme ils veulent sur les fonds qui sont beaucoup plus élevés que nous avons en régime commun, ça c'est premièrement.

Deuxièmement, ils ne demandent l'autorisation à personne. Ils font comme ils veulent, on ne passe pas son temps à demander l'autorisation à Pierre, Paul ou Jacques au préfet, à je ne sais qui, au ministère des transports à Madrid. Pareil pour les Açores. Donc effectivement, ils sont super équipés, ils ont même des autoroutes sur des cailloux, des confettis insulaires.

Donc, je reviens au discours d'hier matin, à l'allocution d'hier matin, tant qu'on n'a pas d'abord, un dispositif spécifique pour les îles et en particulier la Corse, qui ne sont pas de type ultra périphérique et que je sache, en métropole il n'y a que nous et tant que nous n'aurons pas un statut d'autonomie, on ne pourra pas faire et rattraper tout le retard que nous avons en matière d'infrastructures internes de transport, mais aussi externes, mais ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui.

Juste une bonne nouvelle, Monsieur le conseiller exécutif, nous venons de recevoir un message comme quoi les enveloppes INTERREG seront augmentées de 10 %, c'est une information européenne.

Donc, pour vos projets en matière de transfrontalier, nous espérons pouvoir récupérer quelques subsides supplémentaires.

Je vous en prie, M. le conseiller exécutif.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Je pense que ça été un débat démocratique riche, intense sur cette actualisation de PPI, parce que tout le monde a bien compris qu'il y avait déjà eu un PPI, parce que je sais qu'en janvier dans les débats, on avait oublié qu'il y avait eu un PPI en 2017. Je le rappelle quand même, parce que le PPI existait, donc c'est une réactualisation d'un PPI qui existait. Donc, il y a forcément un encours, une continuité, une prolongation parce que nous avons la cohérence de nos choix que nous assumons, qui se prolongent.

Je n'en attendais pas moins de la contestation du bilan, c'est normal que les oppositions contestent, mais après les chiffres on ne peut pas leur faire dire n'importe quoi, les mathématiques peuvent être interprétées jusqu'à un certain point, quand même, notamment quand on parle de l'indice des prix. Là, je m'adresse évidemment à ceux qui ont évoqué cette question, donc Paul-Félix. Donc j'ai indiqué dans mon propos introductif que l'indice des prix de la construction a augmenté de 16 à 18 % à partir de 2017, qu'il était de 6 à 8 % avant 2017. C'est un fait, je l'ai dit moi-même avant que vous en parliez.

Vous oubliez que j'ai dit aussi, et ça vous oubliez parce que c'est une traduction politique réelle que nous avons, c'est que l'autre façon de faire les marchés publics dans cette maison qui, sur la traduction de Corsican Business Act, pour favoriser la concurrence dans les entreprises mais aussi, notre conviction de lutte contre les dérives mafieuses, pour parler clairement, ont fait qu'il y a un élargissement concret qui s'est opéré sur la concurrence à plus de 60 petites entreprises. Ce n'est pas devant nous ça, c'est ce qui s'est passé depuis 2017 qui a fait baisser les prix de 15 à 30 % du bitume. Pourtant, le bitume, ça a fait parler dans ce pays, pas que parler malheureusement.

Donc, il faut tout entendre dans ce qu'on écrit dans un rapport et dans une politique.

Donc effectivement entre l'un et l'autre, on est à l'euro réel, constant réalisé, et c'est bien + 4 % d'augmentation du volume des crédits.

Cela étant, on peut contester les opérations, mais je peux prendre les gens par la main et les amener sur les opérations réalisées, si vous voulez.

La liste, elle est là. Je comprends bien que dans une ambiance où il fallait dire : depuis 10 ans vous n'avez rien fait, je ne m'adresse pas qu'à Paul Félix, vous n'avez rien fait, c'est la panne générale, c'est la fin de la commande publique, rien n'a été réalisé, et que la confrontation au réel, au concret réalisé...

Figari, on parlait de l'aéroport de Figari : 24 millions d'euros. Jamais auparavant on n'a investi 24 millions sur Figari, jamais, dans aucun schéma.

Calvi, pour y être allé deux ou trois fois, où les socio pro se plaignaient du tourisme d'affaires, alors que Figari en avait un, eh bien, on l'a fait nous. Mais ce n'est pas grave, c'est pour tout le monde, ce n'est pas pour nous, ce n'est pas un problème, mais c'est fait. C'est fait, je n'ai pas attendu, j'ai même fait des réunions à Figari, personnellement parce que j'ai eu la chance d'être celui qui a mis en œuvre le PPI, et Vanina Borromei, qui, cela dit au passage, ne paraît pas partager le point de vue de son groupe aujourd'hui, a assumé non seulement la continuité, mais assume aussi les orientations de celui qui arrive là, le 26-30, pour avoir eu un message avec elle ce matin. Donc après, chacun voit midi à sa porte, chacun voit la cohérence selon l'angle duquel il se situe.

Donc en euro constant, nous avons augmenté beaucoup plus que les deux départements et continuité territoriale, réunis. Là où je comprends, vous attendiez que ce fût moins, tant pis, on verra une autre fois !

Et en opérations projetées, malgré le COVID, quand même 2 ans, arrêt de travaux, il n'y a pas que l'histoire des coûts, il y a l'arrêt de travaux, on a réussi à arriver à 85 % d'un réalisé. Bien sûr, des opérations qui ont été ajournées, oui on le dit, un PPI c'est une opération où on peut ajourner des opérations, n'importe quel PPI du monde et de l'univers. Mais il y a des justifications dans le rapport des opérations ajournées, il y a des explications concrètes.

Le giratoire de Corti, il a été ajourné pourquoi ? Parce qu'amiante, parce qu'accord avec la municipalité pour prioriser la route du Calvaire, opération qui vous est présentée tout à l'heure. Oui, ça, c'est de bonne gestion. Effectivement, on s'adapte, normal.

Penta di Casinca, les autorisations environnementales aujourd'hui, ce ne sont plus celles d'hier. Et réduire, éviter, compenser, ça n'existe pas du temps de la déviation de Vescovato il y a 15 ans. Ça n'existe pas. Je vais prendre un exemple : pénétrante sujet purgé, c'est 120 hectares de compensation à Sant Anghjulu, 120 hectares de compensation à Sant Anghjulu et à Alata. On n'a pas pu réduire, on n'a pas pu éviter, donc on a compensé. Deux avis négatifs du CNPN, troisième, on a eu l'acceptation. Ça, c'est la réalité des dossiers, ça c'est le concret, ùn sò micca e chjachjare di u caffè di u cumerciu, « il y a qu'à », « faut qu'on », « il y a qu'à », « faut qu'on » s'arrizza tutte e mane, chjama u Forum è si chjina dopu un bichjeru, c'ntentu di ciò ch'ellu pensa.

Mais la réalité, ce n'est pas ça. La réalité, ce n'est pas ça ! Donc, nous sommes bien les pieds dans le concret et la réalité, elle a changé, réglementaire elle a changé, sur l'artificialisation, elle a changé. Eh oui. C'est pour ça que sur les grandes déviations, celle de Sainte Lucie, eh bien, il faudra passer les étapes. Nous les avons engagées, il y a la concertation qui va commencer en octobre et puis après les grandes étapes, le foncier, on s'est mis d'accord avec la commune, les DUP, les autorisations environnementales avec le CNPN où il faudra parler encore d'éviter, de réduire ou de compenser, mais ça, ça vaut pour n'importe quel projet routier, n'importe lequel. L'A69 a été arrêtée par le juge, ce n'est pas en Corse qu'elle a été arrêtée, ce n'est pas nous qui avons décidé des évolutions réglementaires et environnementales. C'est la réalité qui s'impose partout.

Donc oui, on fait en fonction de ces réalités et lorsqu'il n'y a pas de somme, c'est parce qu'au départ, il y a l'ensemble de ces éléments-là de maturation qui montent. Et après, on met la somme, documents économiques comme l'a dit Louis Pozzo di Borgo, on met la somme lorsqu'on peut commencer l'opération. Donc, c'est un document économique et de bonne gestion où on peut adapter, où on peut prévoir et on ne dit pas de bêtises. On ne ment pas.

Donc je vais revenir au dernier propos de Jean-Martin et après je reviendrai sur ce qu'a dit Paul-Félix et d'autres évidemment parce que beaucoup de choses ont été dites et de bonnes choses, je sais Monsieur le Président, mais c'est important, à moins que vous vouliez...

Donc Jean-Martin parle des contrats CPER, des recettes etc. Mais ça, ce n'est pas la faute de la Collectivité de Corse. Les années 90, c'était des belles années au niveau financier, au niveau de la certitude d'un État fort qui était capable de financer. Le déficit public de l'État, ce n'est pas nous qui l'avons créé, ce n'est pas nous qui avons créé le déficit public de l'État, le quoi qu'il en coûte, les cotisations patronales, la fin de la taxe d'habitation. Ce n'est pas nous. Qu'on le subisse, Collectivité ici, comme Carole Delga comme d'autres malheureusement parce qu'on n'est pas autonomes, c'est la réalité, mais ce n'est pas nous qui créons la situation financière d'aujourd'hui. L'hypothèque, il faut la demander à l'État. La question, que doit faire cette Assemblée en l'état du droit, c'est d'être prête. Nous sommes prêts.

En l'état des recettes, vous nous reprochez les recettes, mais ce n'est pas nous, contrat de plan, PEI et consort à l'époque, c'était des périodes heureuses, très heureuses. Vous aviez des certitudes financières parce que l'État, en PEI, en Contrat de plan était capable de s'engager. Aujourd'hui, l'Etat n'est pas capable de s'engager malgré sa parole. On verra. C'est pour ça qu'on parle de PPI de combat, mais ce n'est pas notre faute.

Il faut aller regarder des gouvernants aujourd'hui qui sont au pouvoir, ceux qui sont au centre, ceux qui sont à droite, ceux qui ont vocation à voter un PLF en 26, on va voir s'ils ne vont pas le voter. Est-ce qu'on va plus diminuer aux collectivités locales, on va plus diminuer aux cotisations patronales de nos entreprises, est-ce que vous êtes d'accord pour diminuer aux collectivités locales, communes, intercommunalités, régionales ? Nous, on le dit : non. Mais est-ce que tout le monde est capable de dire la même chose ? Je ne suis pas sûr. Donc voilà.

Donc, on voyage par rapport à un PTIC finissant dont on a dit ce qu'il était. C'est un document économique comme l'a dit Louis Pozzo di Borgo, donc on dit la vérité. Première étape PTIC finissant.

On regrette, Angèle, que 40 millions d'euros aient été enlevés de l'enveloppe dévolue à la Collectivité de Corse, 250 millions d'euros. Elle était dévolue, on lui en a enlevé 40. On n'était pas obligés de financer Monte, on pouvait financer Monte sans enlever à la Collectivité. On a financé Monte, l'État a financé Monte en l'enlevant à la Collectivité. Eh bien, ça ce n'est pas normal. Si vous êtes d'accord avec ça, c'est votre choix. Nous ne sommes pas d'accord pour qu'on enlève 40 au 250 qui étaient fléchés à la Collectivité, qui sert à l'intérêt de la Corse et de ces territoires. On enlève donc aux routes pour financer Monte, mais ça c'est le choix de l'État qu'on n'accepte pas. Vous l'acceptez, dont acte, c'est votre choix de l'accepter. Nous, nous ne l'acceptons pas et nous disons aux Corses que nous ne l'acceptons pas qu'on enlève 40 millions d'euros qui étaient fléchés à la Collectivité de Corse, puisqu'on aurait pu les prendre sur l'enveloppe communale ou intercommunale, il y avait 250 et 250. Ils auraient pu choisir d'arbitrer parmi les enveloppes communes et intercommunales puisque le SYVADEC est un syndicat d'intercommunalités. Ce n'est pas ce qu'ils ont fait, il n'y en a pas assez, on en enlève à la Collectivité, ce n'est pas grave les routes, ce n'est pas grave les routes des Corses, ce n'est pas grave le train, ce n'est pas grave l'eau.

Eh bien on dira aux Corses que ce n'est pas grave...

M. le Président Gilles SIMEONI

Ou remettre les 40 millions du PEI qui étaient prévus et que la ministre Gourault s'était engagée à réabonder sur le PTIC.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Entre autres. Entre autres.

Très rapidement parce que je sais que le temps nous est compté et que le président veut aussi s'exprimer, y compris sur la question de l'administration, de l'entretien, etc.

C'est un document, je le répète, qui parle de modernisation et de maintenance, donc d'opérations de travaux. D'ici octobre, je l'ai dit en introduction, je le redis, et d'ici octobre, il y aura une concertation, il y aura une planification de l'entretien, de l'organisation administrative et de l'entretien par secteur en collaboration avec les services, avec les élus, avec la Chambre des territoires et d'autres pour arriver avec une planification calendaire sur l'entretien, moyens, matériel. Est-ce qu'on fait dans des endroits en régie ? Est-ce qu'on fait en mixité avec les entreprises ? À quelle intervention on intervient ? Ça, c'est le mois d'octobre, donc on scinde les deux. Le débat on va l'avoir, ne vous inquiétez pas, y compris budgétaire, on va l'avoir.

Revenons à ce rapport-là. Le rapport dit « grosse opération de maintenance ». Alors j'entends, « on regrette les départements », évidemment ! J'ai été maire.

Mi ramentu quandu u poveru Edmond quand'ellu l'avemu purtatu in tarra, u poveru Edmond, u so babbu, encore les trous qu'il y avait sur la route de Lozzi. Ce n'était pas les trous d'il y a six mois. D'accord ? Les trous sur la route de Lozzi, c'était les trous de 30 ans.

Moita Verde, vous voulez qu'on en parle de Moita Verde parce qu'ils ne votaient pas au bon endroit ? Etc., etc. Ce n'était pas un PPI à l'époque qui régissait l'attribution de la maintenance, ce n'était pas un PPI. Alors selon le conseil général, ça pouvait être très bien fait, mais globalement ce n'était pas trop PPI en termes d'équité, de critérisation et d'affichage comme on le fait dans ce document.

Donc moi, je ne regrette pas cette époque-là. Que l'on dise qu'il fallait renforcer le lien, oui, mais à partir de l'amélioration, d'une grande amélioration qu'on a fait aujourd'hui parce que 128 % de programmation sur les départements, on ne les a pas inventés.

Beddi Vadde-Petrusenda attendue depuis 20 ans, fatta. Casa luna, fatta. Col de Battaglia, attendue depuis des années, fait. On peut continuer. 9 millions d'euros en 2018-2024 dans le Boziu, plus deux cette année en maintenance, plus deux cette année.

On a fait une réunion des territoires la dernière fois, j'aurais aimé vous y voir, mais bon, on ira ensemble une prochaine fois, Madame la vice-présidente, 11 millions d'euros en 8 ans sur le Boziu, normal ! 11 millions d'euros en 8 ans, maintenance, fait. 9 réalisé, réalisé.

Donc, moi, je veux bien qu'on dise n'importe quoi, ma à un momentu datu, ci sò i loghi, ci sò e cose fatte, ci sò i bugetti.

Est-ce qu'il faut faire plus ? Bien sûr ! Et comment ! Bien sûr qu'il faut faire plus.

Maintenant parlons un peu d'Ajaccio. Merci, Christelle, pour le compliment. Je ne pense pas que ça soit qu'à moi qu'on tienne le PPI, le PPI existait, etc.

Je vais me permettre de répondre à la fois à Charlie et à Christelle de manière évidemment amicale. D'abord à Charlie. Quand Ajaccio fait, c'est son choix, CAPA, vous savez qu'on n'est pas tout à fait d'accord, un téléporté, il ne s'est pas posé la question de savoir s'il y avait un PPI de la Collectivité de Corse sur des réseaux publics qui appartiennent à la Collectivité, conforme à la compétence à l'aménagement de la Collectivité et au PADDUC, parce que le PPI il date d'avant le téléporté, bien avant, et les choix, ils se sont déroulés. Après, on peut dire qu'ils ne sont pas bons, mais ils se déroulent, après quand un PPI part, ça part, mécanique financière, administrative, les haltes ferroviaires, la commande centralisée. Je rappelle, 45 millions d'euros de commande centralisée réalisé à juin 25, réalisé, 45. C'est bien pour l'augmentation des fréquences, ce n'est pas pour faire beau. Donc, les choses partent.

Donc il y a bien eu une décision politique, je dirais, de réaliser un équipement après un document programmatique majeur. Il n'y a pas eu concertation. Vous l'avez fait, PTIC fléché, la Collectivité n'a pas été associée sur le PTIC fléché parce que c'était la dichotomie communes-intercos, les coûts partent, comme ça a été dit, et nous on doit suivre. Ce n'est pas comme ça que ça se passe, vous le savez, vous êtes élu de la Corse. Il faut être sérieux dans la vie, sauf à vouloir forcer à tout prix, les mains. Est-ce qu'on a été concertés ? Non.

Il y a un PPA qui part, première version du PPA, il n'y avait qu'un scénario privilégié, un scénario : déplacement de la gare à Saint-Joseph.

Vous saviez que ce n'était pas possible. Le PPI était parti avant, le PADDUC était là. Bon, il a fallu l'arbitrage, un comité de pilotage, pour revenir aux deux scénarios à discuter qui a eu lieu le 18 juin dernier, dont acte.

Nous ne sommes pas contre le fait de poursuivre les deux scénarii. Mais vous savez très bien qu'on est extrêmement convaincus, sinon les décisions n'avaient pas été faites depuis 2017 de faire tous ces investissements, pas pour des raisons politiciennes, pour le bien des Corses et des Ajacciens, d'avoir un tram-train qui fait 46 allers-retours jour qui est en centre-ville. Toutes les grandes villes ont un tram-train qui arrive en centre-ville, pour la décarbonation, pour le gain économique des usagers, etc.

Donc, nous en sommes extrêmement convaincus. C'est pour ça que vous avez un focus... On ne craint pas le débat du PPA, mais force est de constater que c'est parti sans concertation de la grande collectivité qu'est la Collectivité de Corse. La libre administration des collectivités locales en l'état du droit, c'est dans les deux sens, c'est dans les deux sens, c'est le respect de la commune, c'est le respect de la Collectivité de Corse. Donc on est en état d'un PPA, on est prêts à discuter de PPA, mais effectivement le tram-train est acté et bien concrètement acté, quoi qu'il ait été dit dans cette Assemblée, en 2031, en acquisition à Ajaccio pour mise en service 2032 et en 2029 à Bastia pour mise en service 2030, 8 et 6 pour cette montée en puissance qui va faire que la révision des AMG ira sur les lignes intérieures, qui fait que la Balagne aussi va en bénéficier, qui fait qu'on va pouvoir parler du fret, éventuellement du transport des déchets, etc.

Ce sont des choix d'aménagement forts que nous avons déjà réalisés il y a longtemps et qu'on continue de faire parce qu'il y a eu des dizaines de millions d'euros investis, des dizaines. C'est 22 millions d'euros par an, 23, 24 et 25 le fer. 66 millions d'euros sur 3 ans. Ce n'est pas parti que d'aujourd'hui, ce n'est pas un débat d'il y a 6 mois, ce sont des choses qui sont parties il y a longtemps et qui faisaient partie du PPI. Est-ce que ça nous empêche de solder le débat PPA ? Non. Oui, le tram-train est affiché en programmation, le PPA de préfiguration continuera les études et on verra en fonction des débats techniques auxquels nous sommes totalement ouverts. Mais nous avons nos convictions profondes et il est normal qu'on continue ce choix-là puisque c'est du choix passé. Ça, c'est pour le tram-train.

Sur la question de Bodiccione, la question de Bodiccione, je regrette le fait qu'après l'échange téléphonique de ce matin, puisque vous l'avez évoqué vous-même, alors qu'on avait convenu d'une réunion de travail et auquel j'ai dit un certain nombre de choses sous l'autorité du président, au maire, que vous relativisiez cette réunion et que vous fassiez cet amendement, c'est-à-dire que vous rejetez l'offre de réunion travail pour faire l'amendement, ce n'était pas exactement ce que j'avais cru comprendre de la fin de la conversation avec Monsieur le maire, ce n'est pas exactement ce qu'on avait convenu, mais bon, ce

n'est pas grave, on peut changer d'avis même en 5 minutes, ce n'est pas le souci, mais je suis obligé d'en prendre compte. D'accord ?

Alors, je vais être très clair sur la question de Bodiccione.

Bodiccione, opération donc qui était actée bien avant, sur le PPI actuel. Très clairement, nous avons soldé toutes les démarches réglementaires, y compris deux fois CNPN, refus, troisième, donc opération irréversiblement engagée sous notre mandature. C'est nous qui avons fait cette pénétrante, on ne le dit pas de manière politique, on le dit parce que je me rappelle être allé, avec l'autorisation du président, en 2016 dans le bureau de l'époque, c'était Monsieur le maire, Monsieur Marcangeli avec le directeur de cabinet, on pouvait dire qu'on comptait mettre 80 % du PEI sur les infrastructures ajacciennes et qu'il fallait voir aussi pour la rocade. Le fait est que la rocade a été faite, conformément à ce plan où nous sommes allés en mairie le dire, 14,3 millions d'euros quand même, 100 %, ça a été dit et on continue ce qui a été acté. Il y a eu SOCORDIS, la pénétrante attaque et ça va dérouler.

Le reste avant, c'est quoi ? C'est la question foncière, la question environnementale, oui, c'est des questions de sérieux de conduite de projets. CNPN deux fois refusé sur la compensation, accepté la troisième fois, 120 hectares de compensation. L'opération est enclenchée, elle n'est pas arrêtée parce que les conditions environnementales de déport de déblais qui est prévu dans le calendrier des travaux et les travaux reprendront à la rentrée parce que c'est normal, ça fait partie pour les conditions environnementales, le dépôt de déblais fait partie des procédures normales de mise en place de travaux. Donc, il n'y a pas d'arrêt de travaux.

On est à 5 millions d'euros de crédits de paiement en 25 qui ont été votés, 5 millions d'euros de crédits de paiement en 26, l'opération continue. Donc, elle continue et elle ira à son terme et ça sera issu de cette politique d'équité territoriale que l'on assume. Voilà, nous les nordistes, on a dit « vous avez 80 % du PEI sur Ajaccio ». Je me rappelle que ça faisait un peu les yeux ronds à tout le monde, c'est comme ça. C'est notre vision des choses.

Sur la question de la dénivellation, oui la dénivellation, comme vous le savez, tout maître d'ouvrage peut à tout moment interrompre un marché en responsabilité politique parce que nous sommes compétents en la matière, si on le décide pour des raisons budgétaires. Et nous avons assumé nos responsabilités pourquoi ? Et on le dit, on l'a expliqué, je l'ai dit au maire ce matin. D'abord, on n'a pas dit que c'était annulé, on a dit que c'était ajourné.

Après, on peut entendre tout et n'importe quoi de ce qu'on dit, mais ajourné, on phase et on préfère dire « voilà, plutôt que d'arrêter l'opération ».

Pourquoi ? Parce que sur l'ensemble des tronçons de l'opération, on risquait d'avoir un surcoût de 15 à 20 millions d'euros. On a préféré effectivement en bon gestionnaire des deniers publics de dire « on a un PEI, on va le consommer comme il faut ». Nos avis techniques auxquels nous faisons extrêmement confiance et auxquels, encore une fois, il y a une communauté de vu d'intérêt convergente, estiment que dans un premier temps, je dis bien dans un premier temps, c'est bien ce que je dis au maire ce matin, en élargissant les capacités du rond-point à 4 voies, notamment à Mezzavia et en privilégiant le fait de desservir le Stiletto et l'hôpital, on permet d'assumer le flux et ça permet, y compris dans les travaux prévus, il y a un surcoût prévu, c'était à 44, on est à 50 dans le tableau, il y a un surcoût prévu pour permettre de positionner la dénivellation avec un plan de financement à demander à l'État et dans un calendrier dont nous avions convenu de définir dans une réunion, l'ensemble de travail, avec Monsieur le maire ce matin. Plus clair, je ne peux pas être.

Donc effectivement introduire là dans le PPI n'aurait pas de sens par rapport à ce phasage-là. Mais ça ne veut pas dire que la dénivellation est abandonnée, elle n'est pas abandonnée. On continue l'opération en phase numéro 2.

Donc la réponse est très simple, elle est très claire pour des raisons de surcoût immédiat, on préfère gérer comme ça parce que c'est techniquement en gestion de flux permis. On projette la dénivellation à un temps concret, réalisé sans altérer le Stiletto, l'hôpital, etc. Je vais y revenir quand même, ce n'est pas nous qui avons fait les hôpitaux sans route à Ajaccio, on n'y est pour rien. On essaye de rattraper les choses comme tout le monde, comme chacun ici.

Voilà donc la question de Bodiccione.

Après, beaucoup de choses ont été dites sur le rural. Le lien aux territoires sur le plan d'entretien, d'accord, je renvoie à octobre parce que c'est un débat qu'on aura ensemble. Donc voilà, ce n'est pas pour fuir le débat, c'est pour dire, on phase les choses. Aujourd'hui, on est sur un tableau de programmation, un document économique et un outil de pilotage, comme ça a été indiqué, avec des choix forts dans le routier ajaccien, dans le ferroviaire, dans les travaux de modernisation, après je viendrais sur les crédits de dépassement de ce qu'a dit Paul-Félix parce que c'est important, avec un classement de voirie, avec une priorité liée à la maintenance où on n'est pas au petit bonheur la chance, où on vous dit qu'il y a des critères d'état de routes, des critères d'état d'urgence sur les ponts en ouvrage d'art qui fait qu'on peut objectiver l'intervention de maintenance aujourd'hui de manière plus forte, je parle des grosses opérations de maintenance et auxquelles nous aurons à demander à l'État de financer avec nous, autonomie ou pas, l'opération de maintenance parce qu'aujourd'hui, ce n'est pas financé et que les fonds européens ne le permettent pas, et l'amiante et

le truc, ça, c'est ce qu'on vous dit, donc on vous demande de travailler en ce sens ensemble.

Sur la question des créneaux de dépassement, il y a des créneaux de dépassement prévus dans le projet, ils sont clairement prévus dans les grands axes. Après sur la voie de l'Est, d'abord, je vais vous dire une chose, les opérations routières qui seront présentées en session septembre et il y a quelque chose qui est important qui est indiqué dans le rapport, qui renvoi à ce qu'a dit Paul-Félix, c'est le classement des voieries à grande circulation. Le fait de classer les grandes voieries à grande circulation permettra d'éviter un urbanisme, notamment le long des voies, à 100 mètres des voies. Ça, c'est prendre la main réglementaire sur l'urbanisme autour des voies, c'est prévu à travers le rapport de septembre par rapport à l'urbanisation. Et à l'Est, si on a des difficultés à faire des créneaux de dépassement à l'Est, c'est parce qu'il y a eu trop d'urbanisation, on a un problème, trop d'urbanisation qui a été fait le long des voies. Ça, c'est une réalité qui est une réalité physique, comme la réalité de déviation sur la question environnementale.

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit. Oui, Pierre Poli qui dit qu'il n'y a pas de concret. Evidemment, il ne sera pas étonné d'entendre que quand on regarde le tableau des opérations ferroviaires derrière, il y a des crédits de paiement sur les gares, sur les haltes, y compris sur les trams-trains comme je l'ai indiqué, y compris sur les opérations routières de modernisation. Il y a une équité territoriale qui est assumée, y compris la crainte de Georges, notamment sur les routes de Marina è fiore, elles sont prévues. Il y a des routes qui sont prévues et qui sont prévues avec les crédits de paiement. Donc c'est-à-dire crédits de paiement, concret, début, comme la pénétrante a débuté, ces opérations vont débuter et comme il y a bien eu 85 % de programmés. Après, si vous voulez qu'on fasse un petit éductour avec le casque sur la tête pour voir les travaux réalisés, je suis d'accord, ça peut peut-être changer la vision qu'ont les élus de ce qui a été vraiment fait aldilà di e chjachare è di a pulitichella. Ci hè assai pulitichella in stu paese, a sapemu, ci n'hè ancu quì, mais ce n'est pas grave.

Donc voilà, ça c'est un petit peu ce que je pourrais dire de manière générique. Je n'ai pas forcément répondu à tout le monde de manière très ciblée. Le lien aux territoires, oui, on est d'accord, il faut y travailler. Réforme administrative et consort, je laisse ça pour le chef de l'administration qui est le président de l'exécutif, entre autres. Il me semble avoir essayé de parcourir un peu l'ensemble des données. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président de l'Office des transports.

Monsieur le Président de l'exécutif.

M. le Présidente Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues, les routes et les infrastructures, c'est un sujet passionnant et passionné. Je vous remercie pour vos interventions. Merci bien sûr, Jean-Félix Acquaviva, pour son engagement dans ce dossier.

Je voudrais dire quelques mots complémentaires, mais sans rentrer bien sûr dans le détail des problématiques importantes, essentielles qui ont été abordées de façon croisée.

D'abord dire que, à partir du moment où un PPI s'inscrit dans la durée, forcément il nous oblige à avoir un regard sur une durée longue. Donc, on a évoqué ce qui pouvait se passer avant, je pense que chacun a son vécu et son expérience de cette histoire, et ça a été dit par la présidente de l'Assemblée de Corse, une histoire que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître.

Et je pense que la façon dont nous traitons aujourd'hui la chose publique, au-delà des appartenances, elle a évolué profondément. Le monde a changé, la Corse a changé, quelquefois en mal, quelquefois aussi, je l'espère, en bien et dans un certain nombre de façons d'aborder les choix politiques, je pense que ça a changé en bien. Mais je pense que cette évolution, désormais, elle est irréversible, en tout cas je le pense et je l'espère. Si demain il devait y avoir et il y aura forcément des alternances ici et ailleurs, je pense qu'il y a un certain nombre d'acquis sur lesquels on ne peut pas revenir. Et moi, avec d'autres, je suis fier d'avoir contribué, me semble-t-il, à faire que cette évolution intervienne. Elle était appelée aussi par l'évolution globale de la société, par l'attente et la demande des citoyens. Mais cette évolution, elle existe. Première observation sur le temps long.

Deuxième observation sur un temps un peu moins long, c'est que quelque part, cette PPI nouvelle, elle est la prolongation de la PPI de 2017. Et donc oui, elle est aussi largement, et c'est en ce sens me semble-t-il, qu'il faut entendre les interventions de celles et ceux qui sont aujourd'hui dans l'opposition mais qui étaient hier dans la majorité, elle est aussi une forme de continuité par rapport aux choix que la majorité de 2015 a faits.

C'était des choix politiques forts me semble-t-il, importants, cristallisés dans la PPI de 2017, la première de l'histoire sous une mandature nationaliste, cette première est intervenue.

Je veux aussi avoir un mot pour les femmes et les hommes qui depuis 2015 et donc depuis 2017, date de la première PPI, ont eu plus directement en charge la responsabilité de la mettre en œuvre sous mon autorité. Donc il y a eu, vous le savez, au départ, Jean-Félix Acquaviva, il y a eu ensuite Vannina Borromei et il y a eu également Flora Mattei, même si elle n'avait pas expressément la totalité de la délégation sur les infrastructures. Ça, c'est pour les élus.

Et puis il y a aussi l'administration et donc là aussi, il y a une continuité. Il y a beaucoup de femmes et d'hommes de l'administration de l'époque qui continue à travailler dans l'administration. Il y avait des responsables, ils ont contribué à la réussite, y compris l'ancien DGA, Daniel Laborde, y compris par exemple Monsieur Morvan qui est aujourd'hui à la CAPA, beaucoup de femmes et d'hommes qui étaient dans les anciens conseils départementaux et qui sont des gens de qualité. Donc, cette continuité administrative aussi, il faut la souligner. Je voulais leur rendre hommage à ce double titre.

Et puis, il y a également dans cette PPI une part de nouveauté, d'innovation, de renouvellement. Continuité dans des choix politiques, par exemple l'équité. L'équité, c'est fondamental. Ça a été exprimé à travers le prisme souvent d'Ajaccio pour une double raison, d'abord parce que nous avons souvent été critiqués par l'opposition, notamment ajaccienne et ensuite parce que c'est le volume le plus important. Bien sûr, quand on passe de 0 à 80 millions d'euros, 0 entre 2002 et 2015 pour le PEI et 80 millions d'euros quand on arrive nous, en 2016. C'est vrai, qu'à l'époque, que ça soit Jean-Félix Acquaviva, Vannina Borromei ou moi-même, on n'est pas d'Ajaccio et souvent, y compris au titre, et si on regarde la cartographie des décisions qui ont été prises par les différentes institutions, il y a un tropisme. C'est vrai qu'en général, on est ratréparé par son histoire personnelle, familiale, son enracinement et si on regarde les cartes des différents responsables qui se sont succédé, eh bien, on voit que souvent, il y a eu des choix, y compris dictés par un enracinement géographique.

Nous, on n'est pas d'Ajaccio, mais quand on a considéré que pour des raisons X, Y et Z sur lesquelles je ne reviens pas, il y avait eu 0, eh bien, nous, il restait 100 millions d'euros, on en a mis 80 sur Ajaccio et la grande région ajaccienne. Et pourtant, on était opposants en politique avec celles et ceux qui étaient en responsabilité. Et il me semble qu'on fait la même chose partout, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest. Après, il y a des choix politiques, mais je vais y venir.

Un autre choix, rapidement, c'est le choix de l'intérieur. Je me tourne vers les élus qui sont intervenus, y compris en leur qualité de maire ou tout simplement, même s'ils ne sont pas maires, parce que nous sommes fondamentalement attachés à l'intérieur et au rural. C'est vrai qu'il y a eu sur programmation sur les routes départementales, y compris dans un contexte budgétaire constraint. Je ne peux pas manquer de redire, c'est fondamentalement de la politique, le préfet Lelarge au nom de l'État, il me l'a dit, je vous le répète parce que c'est important, il n'y aura plus 1 € ni pour les routes, ni pour l'intérieur de la part de l'État sur les grands projets stratégiques, parce qu'il m'a dit « aujourd'hui il y a 80 % », il n'a pas dit « des Corses », il a dit « il y a 80 % des personnes, des habitants », conseil d'État, « qui vivent autour de Bastia, autour d'Ajaccio, autour de Porto-Vecchio et dans 15 ans ou 20 ans, il y en aura 95 ». Et donc, je reprends sa phrase, « les routes, c'est un problème du 19^{ème} siècle, à tout casser du 20^{ème} et le PTIC, c'est pour le 21^{ème} siècle » sauf que je lui ai répondu, « mais le problème c'est que les problèmes du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui, ils n'ont pas été traités ». Ça, c'est une et deuxièmement, j'ai dit « notre vision, elle est fondamentalement différente, parce que nous, notre objectif politique, c'est de rééquilibrer les choses et que dans l'idéal, nous voudrions que dans 20 ans ou dans 25 ans, il y ait par exemple 60 % des gens qui vivent autour de Bastia, d'Ajaccio et Porto-Vecchio et 40 % qui vivent dans les villages ». Ça, c'est notre vision et tout en découle.

Alors une fois que j'ai dit ça, un mot parce que c'est vrai que l'opposition, la droite, « Avanzemu », « Core in fronte », a joué un rôle d'aiguillon dans cette affaire, y compris en nous taquinant, en taquinant, le mot est faible ! Le mot est faible ! Mais c'est le rôle de l'opposition, Hyacinthe l'a dit aussi. Je veux dire, nous, on a été dans l'opposition, on a attaqué, y compris quelquefois de façon injuste, un peu surjouée, etc. C'est la règle de la démocratie. Vous avez été là, on l'aurait fait, mais peut-être qu'on l'aurait fait moins vite pris par les autres urgences. Vous nous avez poussés à le faire, j'ai pris un engagement, il a été respecté, vous le savez, c'est normal.

Donc deux mots sur le bilan parce que c'est vrai qu'on a un problème de communication et moi, je rejoins ce que dit Charlie, je veux dire que quand on est en responsabilité, entre 700 millions d'euros à investir ou 900 millions, si on a besoin de 900 et qu'on a que 700, en tant que gestionnaire de la chose publique, on sait qu'on a 200 millions de sacrifice à faire. Mais les gens, les citoyens, ça ne les intéresse pas, ça. Que ça ait coûté 700 millions ou 1 milliard, si on les a, tant mieux. Mais si les choses ne sont pas faites, y compris pour de bonnes raisons, on n'est pas contents. Et donc nous, il faut qu'on trouve l'équilibre entre notre discussion budgétaire, politique et après l'explication.

Moi, où je rends aussi hommage au travail qui a été fait par les services et par Jean-Félix Acquaviva, à travers la formalisation, c'est de permettre de revenir au fait qu'il y avait un PPI, parce que nous-mêmes l'avions oublié, finalement, et surtout qu'il a été exécuté dans des conditions extrêmement satisfaisantes.

C'est vrai que les chiffres globaux ne veulent rien dire, mais quand même. Je veux dire, quand on dit aujourd'hui aux Corses, « écoutez, on avait prévu 1 milliard d'euros sur les 8 ans dans les infrastructures routières et on en a mis 868, c'est à dire 86 % de taux de réalisation et d'exécution », ça parle à tout le monde et quand après, on rentre dans le détail et qu'on voit que ça a été fait équitablement avec une logique politique, etc., je pense qu'on rassure les gens.

Après, il y a aussi ce qu'a dit Louis, il faut distinguer entretien et maintenance et investissement. L'entretien, ça nous remonte, on en a parlé souvent et c'est là où je veux dire aussi qu'il y a une forme de rupture et je termine mon propos sur la suite et quelques mots que je voudrais dire sur le fond, il y a une continuité, mais il y a aussi une volonté de donner un élan nouveau malgré les difficultés. Cette volonté de donner un élan nouveau et un allant nouveau, elle se traduit aussi dans des changements dans l'administration, elle se traduit dans le changement de méthode entre le Conseil exécutif et l'administration et elle doit aussi se changer, je me tourne vers notre collègue, Jean Noël Profizi, dans le changement de méthode, dans la relation, notamment dans le domaine des infrastructures et particulièrement dans le domaine des routes, le changement de la relation, je m'adresse aussi bien sûr à Pierre Poli parmi les intervenants, entre la Collectivité de Corse, les communes, les intercommunalités et les territoires.

Quelques mots là-dessus. Je laisse de côté le travail interne, conseil exécutif, administration, mais je me tourne vers l'administration pour vous remercier comme l'a fait le Conseiller exécutif, du travail, de la qualité du travail qui a été réalisé, donc Michel Gaudéau-Pacini, vous le connaissez, il était déjà DGA. Il s'est approprié cette matière, il n'est pas ingénieur de formation, par contre, il a eu aussi un regard de planification, de systématisation, etc., que sa formation initiale me semble-t-il lui permet d'avoir. Et puis il est accompagné, vous le savez aussi, par des cadres qui, eux, sont des professionnels des infrastructures, Monsieur Pieri, Monsieur Luciani qui sont ici, d'autres qui n'y sont pas. Et moi je veux saluer ce travail. Ce sont des gens qui pour les uns étaient dans les conseils départementaux, pour les autres dans la Collectivité territoriale, pour les derniers, ont été recrutés, ont intégré les équipes.

Il y a un choix aussi qui est un choix de donner à celles et ceux qui sont jeunes, qui ont un regard sans doute quelquefois nouveau, disruptif, j'assume le terme et je le revendique, eh bien de prendre toute leurs

responsabilités. Et ça, à mon avis, c'est important parce que ça participe aussi de ce qu'on a fait depuis décembre avec le nouveau DGS, avec le nouvel organigramme, avec le travail qu'on a fait, y compris, je me tourne vers Chantal, dans les instances internes type CT. Je souligne aussi d'ailleurs le travail et l'engagement des organisations syndicales qui expriment quelquefois leur désaccord, mais on a essayé de travailler dans le même sens.

Sur la méthode, Jean-Noël, quelques remarques et c'est aussi politique. D'abord, faire remarquer que lorsqu'on prend la parole, même si Hyacinthe l'a dit, nous sommes ici des élus de la Corse, ça a été reconnu par Louis, ça s'est vu à travers les interventions, forcément, même si on prend des décisions en fonction de la Corse, quand il y a un document d'ensemble, on l'aborde aussi par le prisme de notre ancrage local. Tout le monde le fait, c'est humain et je le mets en perspective avec la réflexion sur nos institutions.

Quand on dit la Collectivité de Corse, elle est trop déconnectée des territoires et notamment des communes, etc., faut-il revenir à ce qu'il était par exemple les 2 conseils départementaux ? On ne reviendra pas en arrière, on le sait. Est-ce que la bonne réponse, j'ouvre une parenthèse, je vais la refermer vite, c'est de dire qu'il y aura par exemple 10 % des élus qui seront élus sur une base cantonale ? Ça fait partie de notre débat. L'Assemblée de Corse s'est prononcée à 2 reprises contre. Je ne pense pas que ça soit la bonne réponse parce que cette représentation censée assurer une représentation territoriale, elle reste minoritaire au sein de l'Assemblée et elle transpose un fait territorial en l'institutionnalisant, qui est contraire à ce qu'est l'institution.

Par contre, la Chambre des territoires, je pense effectivement, et à droit constant, et dans une perspective, qu'elle doit avoir une dimension beaucoup plus forte. Dans la Chambre des territoires actuelle, toutes les intercos sont représentées, les grandes intercos comme les intercos du rural et de l'intérieur, et à parité, c'est-à-dire que l'Interco Pasquale Paoli a le même nombre de représentants que la CAPA ou la CAB. C'est important.

Comment on peut faire mieux ? On travaille systématiquement avec le bureau élargi, mais c'est vrai qu'on a un problème aujourd'hui d'absentéisme qui n'est pas une critique vis-à-vis de ceux qui ne siègent pas, qui montre aussi qu'on n'a pas su suffisamment optimiser.

Moi, je l'ai dit dans le cadre du processus de révision constitutionnelle et en toute hypothèse, en dehors de celui-ci même, je suis favorable à un renforcement des prérogatives de la Chambre des territoires et ce type de dossier est par définition celui où on peut penser à une implication beaucoup plus large, non seulement en amont, mais je l'ai dit aussi, c'est sur la table des discussions, y compris en termes décisionnels.

On peut penser que dans un certain nombre de domaines, par exemple les routes ex-départementales, eh bien, il y ait l'implication de la Chambre des territoires, non seulement en termes consultatifs mais en termes de codécision. Donc ça, c'est pour l'avenir, mais je le pose quand même. Donc, voilà pour le bilan.

Un autre aspect du bilan, parce que le document n'est pas seulement un document de programmation, il a également, et ça a été dit là encore par Louis Pozzo di Borgo, des enjeux économiques puissants, notamment vis-à-vis des entreprises et des artisans, les grosses et les petites.

Je ne voudrais pas que nous passions sous silence ou que nous ne prenions pas la mesure du travail qui a été conduit pendant 10 ans, depuis 2015, pour faire évoluer le cadre structurel de la commande publique et notamment dans le domaine des infrastructures routières. C'est fondamental. Paul-Félix a raison, ça a été dit par Jean-Félix Acquaviva, Paul-Félix Benedetti l'a repris en disant, « vous ne pouvez pas comparer à cause de l'inflation », etc. C'est vrai qu'il y a eu 15 à 20 % d'inflation sur la période considérée et que donc les 104 millions annuels ne sont pas les mêmes selon qu'on les considère en 2015 ou 2005 ou en 2025. Mais comme l'a dit Jean-Félix Acquaviva, et c'est vrai aussi, ce qu'on a perdu par rapport au coût de l'inflation, on l'a gagné à travers les économies réalisées. Ce n'est pas seulement technique, c'est fondamentalement politique.

Lorsque on fait évoluer la commande publique pour aller dans le sens de l'allotissement géographique, pour aller dans le sens des marchés multi attributaires, pour refuser d'attribuer lorsqu'on considère que les enveloppes sont dépassées, on fait un choix politique.

Lorsque on demande à nos équipes de travailler pour faire évoluer les techniques et notamment l'enrobé à froid qui nous fait gagner des sommes considérables sur certains types de chantiers dans des conditions techniques équivalentes, on fait évoluer aussi l'offre des entreprises, on leur permet de se mettre à niveau et on introduit une véritable concurrence. Il y a aujourd'hui, ça a été dit, plus de 60 entreprises qui se positionnent régulièrement et qui ont accès à la commande publique.

Lorsqu'on met en place et qu'on décline le Corsican Business Act pour permettre non seulement aux PME, mais même aux artisans d'accéder dans de meilleures conditions d'entreprise, on influe, y compris, vous le savez parce que la commande publique est l'objet d'appétit par la criminalité organisée et dans le cadre des pratiques mafieuses que nous nous sommes engagés à combattre.

Donc cette dimension-là on ne peut pas faire comme si elle était acquise inéluctablement, c'est une volonté politique forte, maintenue pendant des années, quelles que soient les pressions et les difficultés et qui doit être et qui est en tout cas à ma connaissance, parfaitement relayée par l'administration. En tout cas, nous y veillons ensemble, élus et administration.

Je termine tout à fait. Le PPI n'est pas un document figé, ça a été dit. Il sera présenté, nous l'espérons, tous les ans, au plus tous les deux ans, mais à mon avis, il faut qu'on se fixe tous les ans. Il y a des opérations qui peuvent être conduites qui n'y sont pas et qui ont vocation à être intégrées. Il y en a d'autres qui peut-être sortiront.

Il y a une vision aussi, y compris par exemple la multimodalité. Je me rappelle la discussion avec par exemple des entrepreneurs du BTP qui nous disaient, oui mais vous comprenez, cette année, vous avez sorti beaucoup de chantiers, mais c'est sur les chemins de fer et nous, on n'a pas accès. C'est vrai que chaque décision a un avantage et emporte des inconvénients. Mais je veux dire qu'on ne peut pas travailler à la multimodalité et s'engager sur la CCVU, réfléchir pour faire financer le renouvellement des matériaux roulants, faire le choix politique, quelquefois contre la volonté de l'Etat, de renforcer les chemins de fer et après, ne pas monter en puissance sur les investissements du chemin de fer. Mais comme on travaille à enveloppe fermée dans un contexte budgétaire que vous connaissez, quand on a 105 millions à investir et que vous passez de 6 millions pour le chemin de fer à 23 ou 24 pendant deux ans comme on l'a fait, forcément à un moment donné, vous devez diminuer ailleurs.

Et là, j'en viens à ce qui a été dit par les uns et par les autres, et ça c'est vrai aussi. Aujourd'hui, nous devons nous mettre en état d'avoir des dossiers matures. Nous sommes déjà en état de sur-programmation, non seulement par rapport au PTIC, mais par rapport à l'ensemble des financements que nous pouvons mobiliser, ça a été rappelé par la présidente de l'Assemblée de Corse. Mais il faut aller encore plus loin, bien sûr.

Je reviens à l'instant sur la question PTIC, PEI, etc., on ne peut pas inscrire nos analyses en les détachant d'un contexte sur quelques années. Quand Madame Gourault, c'est pour ça que je suis intervenu, à la fin du gouvernement d'Édouard Philippe et que c'est la fin du PEI et qu'il reste 40 millions du PEI sur une ligne budgétaire consacrée à la gestion des déchets, écoutez-moi, parce que c'est très important, et que le maître d'ouvrage compétent en la matière n'a pas pu, pour des raisons X, Y et Z, présenter des projets à financer, qu'on se met d'accord avec Madame Gourault, que d'abord on lui demande « est-ce qu'on peut mobiliser ces 40 millions d'euros, par exemple au profit des intercommunalités, par exemple pour les aider dans le cadre de la politique du tri à la source, que souvent elles n'ont pas les moyens de faire, est-ce qu'on peut les prendre et les

mettre au profit des intercommunalités, par exemple pour avoir des bacs, etc., pour renforcer les tournées, etc. ? » Non. Elle nous dit non. D'accord. « Est-ce qu'on peut garder, sanctuariser ces 40 millions d'euros, les garder dans les crédits de votre ministère et les réabonder sur le prochain instrument financier qui sera mis à disposition de la Corse ? » Réponse, oui. Engagement de la ministre, oui.

Donc, ce n'est pas 500 millions d'euros pour le PTIC qu'on aurait dû avoir, c'est 540. 540. Et si on avait eu ces 40 qui nous étaient prévus, l'arbitrage qui vient d'être fait, imposé à la Collectivité de Corse, indépendamment de la méthode du PTIC, eh bien il n'avait pas le même impact parce que les 40 millions de Monte, on les prenait sur ces 40 millions-là et on finançait.

Tandis qu'aujourd'hui qu'est-ce qu'on dit ? On ne nous a pas donné les 40 millions qu'on devait reporter du PEI et qui ne pouvaient pas être consommés malgré un engagement clair. Et puis aujourd'hui, on nous a dit ensuite chemin faisant, « 500 millions, il y a 250 millions d'euros pour la Collectivité de Corse », nous, on doit faire nos programmations avec ça et il y a 15 jours, très courtoisement, le préfet Filippini, ou il y a un mois, m'a dit, les 40 millions, on les prendra sur les 250 millions d'euros de la Collectivité de Corse. Donc on passe de 250 à 210. Tous les projets qu'on finance avec le PTIC, ça impacte notre plan de financement et ça c'est très important.

Ce qui a été dit aussi, pourquoi il faut qu'on arrête la guéguerre entre les communes, les intercommunalités, la Collectivité de Corse ? Quelles que soient les étiquettes politiques, il faut qu'on trouve un espace stratégique pour discuter ensemble, y compris avec l'État, parce qu'on ne peut pas avoir une discussion bilatérale entre les communes, les intercommunalités et l'État, y compris pour mobiliser un certain nombre de financements de l'Etat sans en informer la Collectivité de Corse qui doit venir après, derrière, sans avoir pu faire la programmation, y compris avec des opérations qui quelquefois ne sont pas cohérentes entre elles.

Donc, il faut qu'on réouvre cet espace type COREPA en associant systématiquement les communes et les intercommunalités, sinon on va toujours être dans une logique de concurrence qui va aller en s'exacerbant puisque les crédits deviennent de plus en plus rares. C'est la course, chacun essaie de se positionner au mieux et c'est normal. Quand vous êtes maire d'une commune, vous vous dites : il y a une enveloppe fermée, si moi je n'y vais pas, elle va me passer sous le nez. Ça a conduit au fait, vous le savez aussi, que les préfets, souvent, et les sous-préfets disent oui à tout le monde. On a tellement dit oui à tout le monde qu'on est passé d'un taux de financement qui devait être de 80 % sur les projets PTIC à des taux de financement à 50 ou 60 %.

Quand les communes sont engagées après, vers qui elles se tournent pour avoir les 20 % complémentaires et supplémentaires ? Vers la Collectivité ? Mais nous, ça, on ne l'avait pas programmé. Bon, il faut qu'on change la méthode.

Un dernier mot. On a aujourd'hui un PPI qui doit être évolutif, mais on sait qu'on n'a pas aujourd'hui les garanties budgétaires qui nous permettront de le mettre en œuvre. On revient à notre discussion, dans le cadre de la révision constitutionnelle, mais en toute hypothèse, cette discussion-là, il faut qu'on l'ait. Il faut qu'on l'ait parce qu'on a besoin d'avoir des financements qui permettent à nos infrastructures de se mettre au niveau. Ça passe aussi, vous le verrez, nécessairement, par une nouvelle contractualisation avec l'État, par le travail qui est fait notamment par la présidente de l'Assemblée de Corse dans le cadre de ses fonctions Comité des régions, par une renégociation avec l'État et avec l'Union européenne, y compris à travers un renforcement de la prise en compte de la dimension insulaire.

Si on met bout à bout, nos besoins en matière de route, en matière de chemin de fer et en matière de ports et aéroports, le programme de la CCI pour la mise à niveau des ports et aéroports, il consomme la totalité de la part PTIC de la Collectivité de Corse ou la quasi-totalité. Donc ça, c'est la réalité aussi.

Je crois qu'aujourd'hui, on a un bon document. J'ai entendu les critiques des oppositions, mais je pense qu'au-delà de ce positionnement, personne ne peut contester premièrement, la qualité du bilan auquel j'associe celles et ceux qui ne sont plus aujourd'hui dans la majorité mais qui ont contribué à la mise en œuvre depuis 2015 au moins jusqu'à 2021. La qualité du bilan, elle n'est pas contestable. La qualité du travail qui est mis en œuvre et des perspectives claires qui sont tracées, elle me semble tout aussi acquise.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a un amendement. Charles Voglimacci en a un petit peu parlé tout à l'heure dans son intervention.

Est-ce qu'il y a une intervention formelle ? En tout cas, il faut présenter l'amendement de « Un soffiu novu ». Non. C'est bon ? OK.

Quel est l'avis de l'exécutif sur cet amendement ?

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Écoutez, l'avis de l'exécutif, il est négatif puisque j'ai répondu tout à l'heure.

C'est un document de programmation qui se tient, il y a des raisons juridiques, techniques, financières.

J'ai proposé, nous avons proposé une réunion. Là, chambouler la programmation de ce projet alors qu'il est parti et alors que pour nous... On peut effectivement dans le cadre du PPI démocratique, actualiser et réintégrer la délibération lorsqu'il y aura une réunion sérieuse. Ça oui, puisque l'actualisation du PPI est consubstantielle au PPI donc c'est-à-dire qu'il y aura une réévaluation annuelle, ça oui. Mais mettre un amendement maintenant alors qu'on vient d'évoquer l'arrêt des travaux et pourquoi ? Pour des raisons de sérieux budgétaire et de consommation de PEI, ça ne serait pas sérieux et c'est uniquement de l'affichage.

Par contre, travailler à l'adaptation d'ici l'an prochain sans problème.

M. le Président Gilles SIMEONI

Juste un mot, excusez-moi, j'ai oublié de le faire, je m'y suis engagé ce matin, le conseiller exécutif l'a dit, mais je me suis engagé ce matin avec le maire d'Ajaccio à le dire, quand Jean-Félix Acquaviva parle ici, il engage le Conseil exécutif. Mais comme j'ai dit que je le dirai moi-même, je confirme ce qui vient d'être dit, et sur Bodiccione, et sur la question de la gare.

Sur Bodiccione, Jean-Félix vous a donné les explications. Sur la gare, j'ai participé personnellement aux discussions dans le cadre de ce dossier. Je redis ici ce que j'ai dit au maire d'Ajaccio, ce que j'ai dit aux différentes réunions et ce que j'ai dit aussi au conseil d'administration des chemins de fer de la Corse et aux syndicats des chemins de fer de la Corse.

Alors nous, depuis 2015, nous avons travaillé dans le cadre de la multimodalité à permettre aux chemins de fer d'offrir une alternative à la voiture, notamment en Balagne, notamment dans le grand Bastia et notamment dans le grand Ajaccio. En ce qui concerne Bastia et Ajaccio, bien évidemment, en amenant les chemins de fer jusqu'au cœur de ville, ce qui est la réalité historique, c'est-à-dire les gares. Donc c'est notre vision, celle que nous avons portée, celle que nous continuons à porter.

Deuxièmement, un mot sur les chemins de fer, ça a été discuté devant le conseil d'administration, c'est une vision qui est la même, évidemment aussi

pour les syndicats qui sont très attachés à cette dimension-là pour des raisons historiques de vision de leur outil et des raisons également de rationalité.

Troisièmement, nous avons signé un PPA qui est un PPA de réflexion partagée, donc les deux options vont être mises en débat et c'est normal.

De la même façon, j'ai dit que la Collectivité de Corse n'avait, notamment sur ce dossier, absolument pas la vocation à imposer quoi que ce soit, ni à procéder par la politique du fait accompli. Le maire d'Ajaccio, président de la CAPA, a dit la même chose, il est dans le même état d'esprit.

Donc aujourd'hui, et c'est normal, le PPI reprend et met en perspective notamment pour 2030, 2031, la prolongation de la politique que nous avons choisie et à laquelle aujourd'hui nous sommes attachés. Mais cela n'est en rien contradictoire avec ce que je viens de dire et avec les discussions qui sont en cours et notamment qui auront à se nourrir d'une étude dont le principe a été commandé.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien donc l'exécutif, vous l'avez compris, émet un avis défavorable sur cet amendement. Quelqu'un veut-il s'exprimer sur l'amendement, un pour, un contre ? Pour, ça a été fait. Contre ? Non, très bien.

Donc je soumets l'amendement au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc abstention. Qui ne participe pas ? Qui est pour l'amendement ?

Donc l'amendement est rejeté.

Je soumets donc maintenant au vote le rapport tel qu'il a été présenté.

Qui est contre ? Oui. Je vous en prie. Sur le rapport ? Je vous en prie.

M. Saveriu LUCIANI

Simplement, deux observations.

La première, je salue quand même le discours consensuel du président sur la perspective. On apprécie moins, à un moment donné, une allusion sur la pulitichella. Si la pulitichella était l'ADN des nationalistes, depuis 50 ans, attention à ne pas trop en abuser parce que, au pouvoir peut-être c'est plus facile. Donc, je pense qu'il ne faut pas user de mots qui sont, je dirais, pour nous des mots, pas tabous, mais en tous les cas qui ne sont pas dans notre ADN. Tant pis.

Pour le reste, vous avez compris, qu'on n'ira pas contre ce PPI d'abord, parce qu'on a une part réalisée par une de nos collègues, on le dira comme ça, et surtout parce qu'encore une fois, on laisse une chance, pas au hasard, en tous les cas, à cet exécutif pour essayer de corriger le tir, même si honnêtement à l'heure où on parle, nous ne sommes pas très optimistes.

Pour le reste, encore une fois, on va s'abstenir. On va quand même dire aussi une chose, vous avez évoqué tout à l'heure la conseillère prédécesseur entre 2017 et 2021.

Je l'ai eu au téléphone, il n'y a pas de félicitations, simplement elle regarde un plan qui est en grande partie a été réalisé par elle. Donc, on prend acte et bien entendu, je vous rassure, elle est solidaire de ce que nous faisons.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci pour cette explication de vote.

Nous allons pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Contre, « Un soffiu novu ». Qui s'abstient ? Abstention expliquée de « Avanzemu » et « Core in fronte ». Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Donc, tous les autres sont pour.

Le rapport est ADOPTÉ.

Il est quasiment 14 heures. Nous nous retrouvons dans une heure et demie, pas plus sinon on va partir à pas d'heure.

Merci. Bon appétit.

La séance est suspendue à 14 heures et reprise à 16 h 15.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est Monsieur Acquaviva donc, le président de l'Office des transports, qui va continuer sur sa lancée de ce matin pour nous présenter de nouveaux rapports.

Vous pouvez y aller, merci.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Je vous propose, Madame la Présidente, si vous en êtes d'accord et si les groupes sont d'accord, qu'on présente les 3 rapports routiers, en dehors de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la CAPA.

Les 3 rapports routiers, c'est-à-dire Pruprià, Corti et le plan d'alignement de Biguglia ensemble, si ça vous agrée, sinon je fais une présentation de chacun.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Moi, ça ne me dérange pas, mais je suis obligé de le demander quand même aux présidents de groupes.

M. Mondoloni est d'accord, Paul Félix, pas d'opposition à une présentation conjointe ? Monsieur le nouveau président du nouveau groupe est d'accord et Romain Colonna aussi.

Très bien, ça va alors. Vous avez la parole, Monsieur le conseiller exécutif.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI /
INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 212 : Approvu di l'Operazione di Rivitalizzazione di u Territoriu di Corti

Rapport n° 212 : Approbation de l'Opération de Revitalisation du Territoire de Corti

ET

Raportu n° 213 : Operazione di Rivitalizzazione di u Territoriu di Prupià

Rapport n° 213 : Opération de Revitalisation du Territoire de Prupià

ET

Raportu n° 214 : Stabilita di u pianu d'aliniamentu di l'anziana RT 11 nantu à u territoriu di e cumune di Biguglia è Furiani

Rapport n° 214 : Établissement du plan d'alignement de l'ex-RT 11 sur le territoire des communes de Biguglia et Furiani

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Madame la Présidente.

Alors déjà, juste une précision qui est importante. Vous aurez donc ces premiers rapports routiers qui sont liés finalement au PPI, qu'on a adopté ce matin, enfin la réactualisation. Ils sont inscrits au PPI et ces opérations routières débutent, on va en parler, et vous aurez un complément d'opérations routières qui sera présenté notamment au mois de septembre, je pense au pont d'Albu, au dépassement de Bucugnà, à celui de Taccana, la route du Salariu, les giratoires qui seront présentés en lancement en septembre, donc sur Ajaccio, l'aménagement de sécurité de Tagliu Isulacciu et la traversée de Santa Lucia di Tallà, de Bucugnà et de Tarabucceta aussi qui sont présentées en septembre pour début de mise en œuvre.

Donc, sur les rapports en question, les 3 donc, deux opérations de revitalisation de territoire, du moins l'aspect aménagement routier, de ces ORT qui se poursuivent, notamment donc sur Prupià.

Comme vous le savez, il y a une opération de revitalisation du territoire sur Prupià.

Il y a déjà eu une première phase qui a été sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse sur l'aspect routier à l'intérieur de Prupià, où la quasi-totalité du réseau routier de Prupià est sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse. Toutes les petites ruelles et routes de Prupià sont sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse.

La 1^{ère} phase ORT était consacrée à l'ex RT 402, ainsi que le carrefour avec l'ex-RD 219 et la phase 2 donc traitera de l'ex-RD 219 section 1, les voiries communales annexes. Donc, donc c'est bien la 2^{ème} phase.

Donc 2^{ème} phase, Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- Diminuer la vitesse dans le centre par la création de plateaux surélevés ;
- Dimensionner les voiries à l'échelle du trafic et remettre en état la chaussée ;
- Scinder les cheminements piétons des espaces occupés par les commerces de restauration ;
- Créer des dispositifs de sécurité conformes à la réglementation ;
- Insérer des espaces verts permettant des temps de repos et des zones d'ombrage ;
- Poser du mobilier urbain afin d'embellir et sécuriser les trottoirs.

Donc, cette opération routière sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité, dont je déclinerai le financement, est inclus bien sûr dans la convention-cadre de l'ORT qui prévoit la requalification des secteurs évoqués ; je ne vais pas les énumérer, vous les avez dans le rapport - programme de travaux en 3 secteurs.

Donc, ce secteur 2 se chiffre donc à 3,4 M€, 3 339 503,74 € exactement, en coût d'opération.

Un plan de financement à 75 % Collectivité de Corse, puisque la DSID est une dotation qui n'est pas de l'État, je le précise. Dans le cas de l'ORT de Corte comme de Propriano, la DSID est une dotation à la Collectivité de Corse, dont elle bénéficie pour des projets qui peuvent ne pas être des ORT. On peut les flécher sur la rénovation énergétique ou d'autres opérations. Nous avons décidé de les flécher sur les ORT. C'est pour ça qu'on parle de 75 % Collectivité de Corse. C'est une dotation autonome gérée financièrement par la Collectivité, dans ses choix faits par l'exécutif.

Donc 75 % Collectivité de Corse, dont cette dotation, ça fait à peu près 2 820 000 € sur les 3 339 000 et 25 %, 518 000 € pour la commune de Prupià.

On vous propose effectivement d'affecter les crédits.

Et ensuite, à réception des travaux, c'est important de le dire, de déclasser donc ces routes et de les faire aller dans le domaine public routier de la commune.

Donc, il y a une maîtrise d'ouvrage de la Collectivité, le financement et transfert à la commune dans le cadre de cette ORT. Donc, ce n'est pas une opération neutre qui se termine, étant entendu qu'il y avait déjà aussi une opération 2 400 000 € qui avait été faite en première phase avec 8 % Collectivité de Corse et 12 % commune pour la première phase.

Voilà pour situer l'ensemble de l'opération sur l'ORT de Prupià. Donc plutôt heureux de contribuer à un aménagement de territoire concret, rapide et effectif sur le réseau routier de Prupià et de contribuer à la rénovation de sa centralité.

Pareil pour l'ORT de Corti.

J'ai parlé ce matin d'une concertation qui a eu lieu avec la commune de Corte pour abandonner le giratoire, à cause des coûts amiantifères, de l'Oriente et de privilégier ensemble, dans le cadre de l'ORT, la route du Calvaire. Donc, on est bien sur cette opération.

On est toujours dans une opération revitalisation du territoire, donc avec une roue du Calvaire dont la chaussée actuelle est en mauvais état, avec des chemins piétons qui sont peu nombreux, des vitesses pratiquées par les véhicules qui sont élevées en raison de la mauvaise lecture de l'aménagement actuel, la gestion de l'hydraulique routier est absente, les revêtements de chaussée sont variés et non homogènes, et évidemment le patrimoine bâti n'est pas mis en valeur.

Ça c'est la situation et évidemment l'objectif, c'est :

- Diminuer la vitesse par la création de plateaux surélevés et la réduction des voies ;
- Dimensionner les voiries à l'échelle du trafic et remettre en état la chaussée ;
- Créer des dispositifs de sécurité conformes à la réglementation.

Donc 2 sections de travaux dans ce cadre-là.

Un programme de travaux qui prévoit le renforcement de la couche de roulement lorsque son état est correct et des bordures T2 seront disposées en bord de chaussée.

Donc sur la section 1 travaux, on est sur 1,3 M€, avec un financement 75 % de la Collectivité de Corse, toujours avec la dotation DSID intégrée, et 25 % commune.

Et sur la 2^{ème} section de travaux, sur la couche de roulement, on est à 200 000 €, 100 % Collectivité de Corse.

Donc voilà pour cette opération qui fait donc 1,5 M€, ce qui fait à peu près 1,2 M€ pour la Collectivité de Corse et 236 000 € Commune de Corte qui participent à l'opération. Evidemment au total, 1,5 M€.

Voilà pour l'ORT. C'est intégré dans la convention évidemment.

Et enfin, l'établissement du plan d'alignement de l'ex-RT 11 sur le territoire des communes de Biguglia et de Furiani. Donc, c'est lié à la mise en service de la 2X2 voies. Il y a une urbanisation autour de cet axe prioritaire qui n'a pas cessé d'évoluer. Un trafic routier qui augmente.

Donc, la recommandation en matière d'accès pour les artères interurbaines et les voies structurées en agglomération préconise de limiter les accès directs à ces infrastructures. Donc, il y a évidemment un domaine public routier qui ne le permet pas. Dans ce contexte, le gestionnaire, donc nous-mêmes, on envisage la création de contre-allées qui permettent de regrouper les accès directs plutôt d'avoir que d'avoir des demandes individuelles. C'est dans ce cadre-là que les choses s'insèrent.

Donc c'est pour ça qu'il faut réaliser d'abord un plan d'alignement, avec un coût d'acquisition foncière aussi qui est nécessaire, de 207 000 € et un coût des travaux pour cette contre-allée future pour permettre la desserte des ayants-droits de 3 M€ à venir qui sera présenté plus tard.

Voilà pour la présentation succincte de ces 3 rapports, pour éviter d'être trop long, même s'il fallait rentrer un peu dans le détail et je répondrai à vos questions sans aucun problème.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc je précise, parce qu'il y a eu une présentation groupée, mais néanmoins il y a des rapports séparés des différentes commissions.

Donc pour ce qui est de l'approbation de l'opération de revitalisation du territoire de Corti (**N°212**), il y a un avis favorable de la CDENATE, un avis favorable de la commission des finances.

Pour ce qui est de l'opération de revitalisation du territoire de Prupià (**N°213**), il y a un rapport de la CDENATE. Je vais vous dire ce qu'il en est au moins dans ses conclusions

Il y a des remerciements, il faut le dire, qui ont été adressés aux services des routes, donc ça mérite quand même d'être souligné.

La Commission a émis au final un avis favorable sur ce rapport (non-participation de « Un soffiu novu », absence des groupes « Avanzemu », « Core in fronte », de Mme Josépha Giacometti et de Charlotte Terrighi.

Voilà pour ce rapport. Il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Il y a un avis favorable de la commission des finances, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Sur Biguglia et Furiani (**N°214**), nous avons deux avis.

Donc commission des finances ?

M. Joseph SAVELLI

Un avis favorable de la commission des finances, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien et concernant la CDENATE, un avis favorable.

Donc maintenant, la parole est à celui qui la veut ? Paul-Jo.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Je vais intervenir sur l'ORT de Prupià. François Sorba ayant dû s'absenter, il m'a demandé de le représenter.

L'adoption de ce rapport marque une nouvelle étape dans un chantier d'envergure engagé depuis plusieurs mois pour redonner à Prupià un cœur de ville à la hauteur de son rôle territorial et de son potentiel.

Après une première phase déjà financée et mise en œuvre, nous entrons aujourd'hui dans la 2^{ème} phase de l'opération de revitalisation du territoire. Elle permettra de poursuivre la transformation du centre-ville par la requalification de nouvelles voiries, l'amélioration des cheminements piétons, l'implantation de mobiliers urbains et d'espaces verts, et la sécurisation des traversées.

Nous le savons, les chaussées étaient dans un état de dégradation avancé. Cette intervention vise à améliorer concrètement le quotidien des habitants, mais aussi à renforcer l'attractivité d'un centre qui accueille chaque année de nombreux visiteurs dans une commune au rayonnement touristique majeur.

Je tiens à souligner l'implication déterminante de la Collectivité de Corse, engagée dès l'origine dans ce projet.

En effet, lors de la première phase d'un coût de 4 M€, la Collectivité de Corse a mobilisé 1,3 M€ sur fonds propres et a fléché, via la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) 2,26 M€, soit un total de 3,56 M€, environ 89 % de l'opération. La participation de la commune s'établissant à 435 000 €, soit environ 11% du coût de l'opération.

Pour cette 2^{ème} phase d'un montant de 3,4 M€, l'effort reste tout aussi significatif, 1,5 M€ directement engagés par la CdC, 1,3 M€ de crédits fléchés une nouvelle fois par la Collectivité. La part communale étant d'environ 518 000 €.

Et je tiens à le rappeler clairement, même si la DSID est une dotation de l'État, c'est bien la Collectivité de Corse qui en décide l'affectation, territoire par territoire, projet par projet.

Ce fléchage traduit une orientation politique assumée de la majorité territoriale au service du développement local.

Dans le cadre de cette 2^{ème} phase, si l'on cumule les financements directs de la CdC et les crédits fléchés par elle, ce sont près de 2,8 M€ d'aide mobilisés grâce à l'action de la Collectivité de Corse, soit près de 83 % du coût total.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie définie par le nouveau plan pluriannuel d'investissement (PPI) de la Collectivité, qui a été adopté lors de cette session.

Il en illustre concrètement les priorités : moderniser nos infrastructures, soutenir l'aménagement des communes, améliorer la qualité de vie et renforcer la résilience de nos territoires.

Cette dynamique d'investissement irrigue l'ensemble de l'île. Ne serait-ce que dans le Taravu-Sartinesu-Valincu, plusieurs chantiers structurants ont récemment bénéficié du soutien actif de la Collectivité de Corse. Je pense notamment à la requalification de la traverse de Sartè, ou encore l'aménagement de parking et à la réhabilitation de la place du village d'Ulmetu.

Autant de réalisations concrètes, utiles et visibles portées par une volonté politique assumée : donner aux territoires les moyens d'un développement harmonieux au plus près des besoins des populations.

Je veux enfin remercier les services de la Collectivité de Corse pour la qualité du travail mené, la coordination des phases, la rigueur dans le suivi technique et administratif de cette opération structurante et, il faut le souligner, la concertation la plus totale avec la commune et les riverains ; leur implication est essentielle à la réussite de notre action publique.

Ce projet incarne pleinement la vision portée par la majorité territoriale : agir pour nos territoires, répondre aux attentes concrètes des habitants, soutenir l'activité économique et touristique, valoriser les centralités rurales et bâtir une Corse plus moderne, plus équilibrée et plus solidaire.

Si on y ajoute le travail qui a été fait pour maintenir la ligne sur Prupià, l'effort de la Collectivité de Corse est déterminant dans ce projet.

Et je terminerai pà un pruverbiu d'issi lochi :

« *Si Sartè era un portu, Prupià saria un ortu* ».

Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi d'avè spartutu stu pruverbiu incù noi. Hè bellu !

À ringrazià vi. Quale hè d'altru chì vole piglia a parolla ?

Vai puru.

M. Petru Antone FILIPPI

Iè, à ringrazià vi, Signora Presidente,

Ghjustu una piccula rimarca, à pena più larga chè u rapportu stessu.

Ghjustu per dì vi chì dapoì unepochi anni, si rimarca è si rimarca assai in Corti, chì a Cullettività s'ingaggia di manera forte à prò di issi territorii. Pensu per esempiu quì a Citadella vint'unu, pensu à u campanile di Grossetti, à a Restonica, pensu dinò à l'università perchè ci hè una vera presa di cusenza à traversu l'affare di a cità-università è micca solu cità universitaria è quì a Cullettività hè assai assai presente è ghjè à rimarcà.

È ùn hè micca sempre statu u casu. Ci sò parechji cartulari cusì si vede quì hein. È ci sò quelli di a nostra famiglia pulitica è quelli di għjente chì ùn sò manc'appena di a nostra famiglia pulitica. Perchè a logica hè quella di a scelta ghjusta, a logica di l'equità, qualsiasi u culore puliticu o u bigliettinu chì hè messu indù l'urna ancu s'ellu ùn hè micca sempre ricunnisciutu, pocu impreme perchè a logica hè quella di u bè cumunu perchè ùn hè micca un rigalu chì si face à una cumuna o a un merre ma għej un aiutu per campà megliu à a għjente di u locu, à i Corsi in generale. Ùn parlu micca d'altronde solu quì di Corti, perchè ùn simu micca eletti solu d'un locu, simu eletti di a Corsica puru arradicati chè no simu à i nostri paesi è à e nostre cità puru s'è Corti capita l'avete ancu s'è ùn l'aghju micca detta.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Nò.

O Sgiò Cunsigliere, vulete aghjustà qualcosa ?

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Vi ringraziu per e vostre parole, pensu chì hè stata detta d'un... ùn sò micca s'è Sartè avia un portu, Prupià avia da duvintà ùn ortu... Eiu u pruverbiu u cunnisciù per un antru locu, ma ciò chì hè sicura ghjè chì hè fattu d'equità, quessa hè stata detta, impurtante di dì la, hè fatta per un accunciamentu di u territoriu chì ghjova à rinfurzà e centralità di sti lochi, è micca solu parlà di e grande cità, ancu puru s'è e grande cità t'anu e so prublematiche, hè per quesse chì ci hè un schema muntagna è un schema urbanu. È dunque l'investimente stradale, si vede qui, ch'ellu hè qui per rinfurzà a mubilità è u sviluppu internu di una cità è d'un locu, si vede per Corti, si vede per Prupià, ùn si sapia micca forse chì a maiò parte di a rete staradale di prupià appartene à a Cullettività, guasi tutta a rete stradale appartene à a Cullettività.

Dunque ghjè impurtante d'avè una Cullettività pruprietaria di e rete pubbliche chì investiscenu in un locu ind'una logica d'uperazione di revitalisazione di u territoriu, d'un pattu fattu, scrittu quand'ellu ci hè d'altri scopi: in Corti ci hè a cità universitaria, cù d'altri prugetti chì sò stati messi in ballu per via di a concertazione trà a cumuna l'Università è a Cullettività. In Prupià hè un antru, d'altri scopi ma si vede custì chì l'arnese stradale è e rete in generale, ghjovanu à rinfurzà sta logica di sviluppu di manera cuncreta, prattica è simu indù e fase urgente di messa in opara, ùn si parla micca di prugetti à anni è anni chì si mette in opara u prugettui ci hè statu una prima fasa in Prupià, sò miglioni d'auri quantunque è si cuntrueghja, vole dì chì l'affare viaghja.

Eccu ciò cò vulia dì per Biguglia ete capitù bè chì hè un pianu d'aliniamentu è u prugettui venerà più tardi.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

On va passer au vote. On ne va pas faire un vote groupé, ce n'est pas possible.

Emu da fà prima u votu nantu à l'uperazione di Corti. S'è vo site d'accordu. Perchè chì dopu s'è vo cambiate d'avisu, ùn si sà mai. Dunque hè megliu à assicurà per a muntagna.

Allora, nantu à l'uperazione di Corti,

Quale hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? È qual'hè chì vote à prò ?

À ringrazià vi. Què ghjè fatta.

(Le rapport 112 est ADOPTÉ)

Per l'uperazione di Prupià.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? È qual'hè chì vote à prò ?

Tuttu u mondu, dunque **simu d'accordu à l'unanimità**.

(le rapport 113 est ADOPTÉ)

È per Biguglia è Furiani.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? È qual'hè chì vote à prò ?

Tuttu u mondu. À ringrazià vi.

Eccu. Dunque quì **ci hè un accordu massimu**.

(le rapport 114 est ADOPTÉ)

Dunque avà passemu s'è vo site d'accordu, à u vostru ultimu cartulare O sgiò Presidente.

Raportu n° 198 : Risposta à a dumanda di a Cumunità d'Agglumerazioni di u Paesi Aiaccinu (CAPA) di trasfirimentu di cumpitenza in materia di viabilità pà a crialzioni di una via di Bus in situ propiu

Rapport n° 198 : Réponse à apporter à la demande de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) de transfert de compétence en matière de voirie en vue de la création d'une voie de bus en site propre

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Vi ringraziu, Signora Presidente.

Donc c'est un rapport qui à la fois vise à faire une réponse formelle à une demande de délégation de compétences, qui a fait l'objet d'une délibération de la CAPA en matière de voirie et en même temps, puisqu'il y avait une réponse négative que je vais étayer, une proposition de conventionnement, mais qui était attendue, il me semble, par la CAPA en maîtrise d'ouvrage pour une opération que tout le monde connaît et que je vais décliner.

Donc dans le cadre du développement de son plan mobilité et notamment de la mise en service du téléphérique urbain, Angelo, la CAPA prévoit donc, c'est l'objet, la création de voies dédiées au transport collectif sur le RT 21 côté mer.

Donc, c'est à la fois l'aménagement d'une voie bus/vélo entre le quai des torpilleurs et la halte ferroviaire des salines, sur un linéaire de 600 mètres. Vous avez donc en photomontage et en plan le raccordement du projet au niveau de la halte des salines.

C'est un aménagement qui sera connecté à la contre-allée, donc à la voie de délestage existante, qui elle-même, il faut le rappeler, relève un point d'arrêt de transport en commun qui a récemment été réalisé dans le cadre de l'aménagement de la voie verte d'Asprettu, qui a été réalisée, elle, sous la maîtrise de la Collectivité de Corse.

C'est une opération qui comprend donc des travaux de reconstitution des fonctionnalités existantes : modification éclairage public, adaptation aux équipements de voirie, reprise des aménagements paysagers, adaptation de la signalisation et dispositifs de franchissement ferroviaire. Tout cela vous est indiqué.

Coût total, 987 000 € TTC pris en charge notamment par la CAPA.

Donc, dans une délibération, comme je l'ai indiqué, du 26 mai 2025, le Conseil communautaire a approuvé un projet de convention de délégation de compétences en matière de voirie entre la Collectivité de Corse et la Communauté d'agglomération pour la réalisation de cette voie de bus en site propre sur l'ex RT 21.

Donc, effectivement, il y a un article du code général des collectivités, le 5216-5-7, qui permet qu'une communauté d'agglomérations peut exercer en lieu et place d'un département, donc la Collectivité de Corse se substituant aux départements en la matière, tout ou partie des compétences en matière de voirie lorsqu'un plan de mobilité comprend un service de transport collectif en site propre. Donc, c'est sur ce fondement que la CAPA a fait cette demande, pour pour l'intégrer au projet de téléphérique Angelo, puisqu'il y a une précision utile et importante, puisqu'à l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur émettait une réserve concernant la création d'une piste cyclable et d'une voie de bus entre le centre-ville et Saint Joseph. C'est-à-dire qu'il souhaitait la levée de cette réserve pour qu'elle soit réalisée donc et la situait comme un préalable indispensable à la mise en service de l'équipement.

Donc, il y a quand même un enjeu important pour la mise en service de l'équipement, le téléporté et la réalisation de cette voie de bus.

Evidemment, ce transfert de compétences doit faire l'objet d'une convention précisant bien entendu les conditions financières.

Donc, il y a un projet de convention qui a été fait avec la demande et il y a la précision de ce que prévoit l'article en question, et l'article en question prévoit que lorsqu'il y a un refus du Conseil départemental de déléguer tout ou partie de ses compétences, il doit être motivé par délibération.

Alors, on rentre dans l'analyse de la demande, côté Exécutif et administration ensemble évidemment.

Il y a eu une analyse de la demande sur les impacts éventuels du projet sur les infrastructures et les projets de la Collectivité de Corse, parce qu'on se porte garant des intérêts des infrastructures de la Collectivité de Corse et des visions que l'on a par ailleurs, puisqu'on vient d'adopter un PPI pas plus tard que ce matin, il faut qu'il y ait une cohérence d'ensemble qui s'organise entre aménagement, mobilité et la demande de la CAPA.

Donc, sur le volet routier, outre l'élargissement de la voie existante à 3 et 4 voies au niveau du passage à niveau, il n'y a pas de remarque majeure par rapport à des contradictions éventuelles sur cette question qui ont été perçues de notre côté.

Au-delà de l'inscription de cette création de voie de bus dans le cadre de l'opération de téléporté, la création de voies de transport en commun en site propre représente même un intérêt dans le cadre du développement du transport en commun dans l'agglomération ajaccienne, donc cela va dans le bon sens.

Par ailleurs, cette création ne vient pas en contradiction du dossier du fond de baie, c'est important de le préciser quand même. Nous sommes sur deux programmations différentes entre court terme et long terme.

Sur le volet ferroviaire, la réalisation d'une voie de bus selon un haut niveau de service, sous la forme d'un couloir dédié donc sur l'ex RT dans les 2 sens, reliant le terminus du téléporté avec le centre-ville a été présentée comme première phase palliative dans l'attente de son remplacement par un transfert effectif sur le périurbain ferroviaire ajaccien.

Donc, ainsi, la création de la halte Saint Joseph permettrait la mise en place de cette substitution, étant précisé que la coordination, et ça c'est important de le préciser, ça fait écho au débat qu'on a eu ce matin, entre la CAPA et la Collectivité de Corse, et c'est aussi une préconisation du commissaire enquêteur, ce qui est logique.

Donc, après l'analyse en question, évidemment que les conditions de base de la demande de la CAPA au sens juridique sont remplies, tant au niveau organique, puisqu'il y a un plan de mobilité de CAPA comprenant un service de transport collectif en site propre, que le matériel sera détention de la compétence voirie.

Cependant, deux objets importants qui font qu'on va être amené à vous proposer un refus de la délégation de compétences pour proposer autre chose :

Donc, premièrement, le projet de convention transmis par la CAPA intègre ou intégrait des travaux sur le passage à niveau du chemin de fer qui relèvent de la compétence ferroviaire et donc qui ne peuvent, pour nous, de fait, relever de la délégation relative à la seule compétence voirie. Ça, c'est le premier objet.

Le 2^{ème} objet, c'est que la délégation de compétence voirie aurait pour effet un dessaisissement total ou quasi total de la Collectivité de Corse sur la portion de son domaine public routier transféré durant la durée de la convention correspondant à la durée des travaux.

Donc évidemment, nous n'y sommes pas, dans ce cadre-là, favorables. Mais néanmoins, nous sommes conscients de la nécessité, comme vu par le commissaire enquêteur et vu l'objet de l'articulation entre les projets CAPA et

les projets Collectivité évidemment, de réaliser une voie de bus en site propre sur l'ex-RT 21, qui est une exigence préalable à la mise en service du téléphérique.

Donc, on souhaite participer et permettre cette capacité à agir de la CAPA, mais conserver un contrôle de l'opération sur le domaine public routier, sur le domaine de notre propriété. Donc on préserve évidemment les intérêts de la Collectivité en la matière et on se référence à l'article L2422-12 du code de la commande publique qui permet donc aux maîtres d'ouvrage concernés par une même opération, de désigner par convention un maître d'ouvrage unique.

Donc, on rappelle évidemment ce qui est permis par cet article et on renvoie à une convention qui permettrait les modalités d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage, notamment les conditions de contrôle et d'évaluation de l'opération.

Donc premièrement, il vous est demandé de ne pas accéder à la demande de délégation de compétences et de proposer, en alternative, pour atteindre le même objectif commun d'aménagement de la zone, un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au sens de l'article L 2422-12 du code de la commande publique, et de vous proposer ces deux solutions.

En délibération, vous avez la convention jointe.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller.

Donc, là-aussi il y a des rapports. Il y a un rapport de la CDENATE.

Mme Paula MOSCA

Avis favorable, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Et il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Oui, il y a un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Alors qui souhaite intervenir sur ce dossier ? Charly Voglimacci.

M. Charles VOGLIMACCI

Merci, Madame la Présidente.

Je ne vais pas être long.

Je voulais signaler, parce que c'est important, la bonne entente entre les agents de la CdC et de la CAPA. On a la chance d'avoir de grands professionnels, aussi bien dans cette maison qu'à la CAPA ou à la Ville, et ils travaillent en bonne intelligence, et ils essayent constamment de trouver les bons moyens pour débloquer des dossiers.

Et je pense aussi à au directeur de cabinet du Président Simeoni et au directeur de cabinet du maire d'Ajaccio qui sont souvent en contact. Je pense que c'est sur le volet élus politiques que nous devons faire des efforts, on en a parlé ce matin, pour se tenir plus au courant et être un peu plus efficaces.

En tout cas, nous voterons pour le rapport, bien évidemment.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Parfait, merci. D'autres interventions ? Oui, Dany Antonini pour « Fà populu inseme ».

Mme Danielle ANTONINI

La présentation de ce rapport sur la demande de délégation de compétences voirie sur l'ex-RT 21, sollicitée par la CAPA, est l'occasion pour notre majorité de clarifier un certain nombre de points sur la mobilité dans le secteur de Saint Joseph et de l'entrée de la ville d'Aiacciu.

Tout d'abord, sur le téléphérique Angelo, projet auquel nous nous sommes opposés à plusieurs reprises car nous considérons d'une part qu'il ne constitue pas la solution permettant de désengorger le trafic et que, d'autre part, le déficit annoncé sera catastrophique.

Ensuite, concernant l'impact environnemental, nous sommes inquiets. Nous nous interrogeons sur le revirement de situation récent faisant passer la zone légale de débroussaillement de 100 mètres à 10 mètres autour des pylônes.

Enfin, concernant la gare ferroviaire, nous réaffirmons notre souhait de vouloir la maintenir à son emplacement actuel. Le fait d'en posséder une comme celle-ci, en centre-ville, constitue une véritable richesse et s'en passer serait une erreur. Des sommes conséquentes ont été investies récemment pour la rénover totalement, grâce au financement de la Collectivité de Corse qui, selon certains, ne fait rien pour la Cité impériale...

La mise en place de la commande centralisée unique est un autre investissement important sur le domaine ferroviaire à Ajacciu, visant à son amélioration et sa modernisation.

Notre groupe est très attaché à la concrétisation du dossier de fond de baie, un projet majeur pour réaménager l'entrée de ville en concertation et en partenariat avec la Collectivité de Corse, la Mairie et la CAPA.

La montée en puissance du tram-train et des mobilités douces constitue pour nous une priorité politique. C'est pourquoi nous n'avons aucune opposition de principe sur la mise en place d'une voie de bus nouvelle, à condition que ce projet s'inscrive dans une dimension sur le long terme et non dans l'urgence pour permettre le lancement du téléporté.

Je vous rappelle, comme cela a été dit, que la réserve du commissaire enquêteur concernant la création d'une piste cyclable et d'une voie de bus entre le centre-ville et Saint-Joseph était un préalable indispensable à sa mise en service.

Nous considérons que cette voie de bus doit s'inscrire dans l'aménagement du fond de baie, afin de garantir une cohérence d'ensemble.

La gestion de la voirie, dans le cadre de nos compétences propres, doit répondre à une stratégie globale du territoire fondée sur l'équité entre les bassins de vie, la cohérence intercommunale et la solidarité territoriale.

De même, il est important de souligner la nécessité de démarches ambitieuses en faveur des mobilités durables et du développement des transports collectifs. C'est la volonté de notre majorité et elle a toujours démontré son engagement pour une mobilité renforcée, inclusive et adaptée aux besoins spécifiques de la Corse.

Pour conclure, je dirai que l'aménagement du fond de baie d'Ajacciu constitue l'exemple parfait de la coopération nécessaire entre les institutions permettant d'améliorer le quotidien des Ajacciens et des Corses dans une entrée de ville dont nous connaissons bien les problématiques.

Et c'est toujours en raison de cette coopération nécessaire, qu'il nous est apparu raisonnable de proposer l'établissement d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, car la délégation de la compétence voirie demandée aurait pour effet un dessaisissement total de la Collectivité de Corse sur la portion de son domaine public routier.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Dany. Autre intervention ? Non, donc je reviens vers le conseiller.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Sans alourdir trop le débat, mais pour mettre ce rapport dans une perspective plus large, je m'associe aux remerciements de Charly Voglimacci sur les services. Effectivement, je ne doute pas que nous ayons des services de qualité et de bonnes relations, comme nous avons des directions et des services de qualité aussi.

Simplement, pour vous indiquer que de notre côté, je pense que c'est le cas chez vous, mais ce dossier a été suivi politiquement et techniquement de A à Z, y compris les échanges entre les délibérations déjà. C'est pour ça que nous avons proposé cette solution, que ce soit clair, c'est en connaissance de choses politiques et techniques communes, conjointes.

Je pense que tout simplement, il est normal, même si on a une divergence de fond sur la question de l'équipement téléporté, que l'on puisse accéder à la demande, parce qu'en plus, pour l'instant, il n'y a pas de contradiction sur la voie de bus en général, mais qu'il faut aller au bout de la discussion du partenariat public associé, parce que l'impact, il est évidemment sur plusieurs générations.

Donc, il faut avoir un sens des responsabilités qui démontre qu'on est bien au-delà d'une échéance électorale en la matière quand on fait des équipements de ce style. Et il est évident qu'il faudra que l'on arrive en comité de pilotage, sachant que c'est un sujet qui concerne chez nous les infrastructures et qui intéresse aussi l'AUE pour l'aménagement du fond de baie dans le comité de pilotage existant, et qu'on travaille de manière transversale sur cette question, puisque c'est un secteur d'équipement régional au sens du PADDUC, avec la révision du PADDUC qui intervient, parce que tout est lié, ou de révision du schéma régional des infrastructures de transport, puisque nous avons à réviser le schéma régional des infrastructures de transport dans la révision du PADDUC

Mais merci en tout cas pour vos propos.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président de l'Office des transports.

Donc, nous allons passer au vote puisqu'il y a une délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Merci. **Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité.**

Donc je crois qu'on va pouvoir libérer Monsieur Acquaviva qui n'a plus de rapport à présenter.

Donc maintenant, je me tourne vers l'exécutif, en toute logique, il faudrait présenter le rapport sur la langue ou le budget.

Il y a le rapport sur la langue qui est en suspens et ensuite, c'est le budget supplémentaire et les budgets annexes.

Brouhaha.

Je vous en prie.

M. Pierre POLI

On a déposé une motion en urgence concernant le club de l'AC Ajaccio, qui a rencontré hier l'exécutif et les groupes.

Donc cette émotion a été déposée, elle concerne le centre de formation du club. C'est une motion en urgence parce que la situation est plus qu'urgente et dramatique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accord. Donc, je vous donnerai une réponse. Je la découvre à l'instant, on vient de me la donner. Donc, je vous donnerai une réponse dans un instant. Merci.

M. Giovannangeli présente le budget, puis il y aura 2 budgets annexes.

Je vais demander à Hyacinthe VANNI de venir me remplacer.

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse
préside la séance en remplacement de la Présidente MAUPERTUIS.**

M. Hyacinthe VANNI

Allora, pudemu cuntinuà cù u bugettù, s'è vo site d'accusentu, Sgiò Cunsigliere.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Pudemu andà, O Sgiò Presidente.

M. Hyacinthe VANNI

Allez, andemu !

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ /
BUDGET - FINANCES -FISCALITÉ

Raportu n° 194 : Approvu di u bugetu supplementare di a Cullettività di Corsica per l'esercizi 2025

Rapport n° 194 : Approbation du Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025

M. Gilles GIOVANNANGELI

Comme nous l'avons vu dans le rapport ce matin sur le PPI, on est aussi dans une continuité stratégique sur ce budget.

Depuis 2024, on en a parlé au CFU et lors de la présentation du BP 2025 déjà, nous sommes dans une situation d'adaptation et d'anticipation face à la contrainte forte.

D'adaptation, par rapport à une situation et une situation structurelle difficile, avec notamment des recettes peu dynamiques. On l'a souvent dit dans cette Assemblée. Des recettes fiscales aujourd'hui qui s'amenuisent, dues aussi aux mesures de l'État et aux mesures gouvernementales.

Et donc aussi une situation exogène de crise économique, financière et budgétaire de l'État qui nous constraint à nous adapter.

Anticipation, parce que nous considérons aussi, et je l'ai dit déjà à plusieurs reprises, qu'on rentre dans un cycle où l'Etat est dans une logique de centralisme étatique, en matière budgétaire aussi : nationalisation des impôts locaux, prélèvement sur les dotations des collectivités, écrêtement de plus en plus marqué sur les retraites fiscales. Tout cela doit nous amener bien sûr, doit emmener les collectivités dans leur ensemble à repenser leur modèle et, en tout cas pour nous, valide aussi que la solution qui peut nous permettre aujourd'hui d'assurer la pérennité de nos budgets, ça reste la démarche du processus d'autonomie et le pouvoir législatif et fiscal notamment.

Alors cette stratégie qui a été mise en œuvre, notamment depuis 2024, avec cette vocation pluriannuelle, elle a aussi été, et on en a débattu le mois dernier je crois, validée par la Cour des comptes.

Nous, on considère plus que jamais que le rapport de la Cour des comptes, il n'est nullement accablant et il dit 3 choses principales.

Il dit, bien sûr que nous devons adapter notre stratégie et notre trajectoire financière et budgétaire. J'ai commencé à en parler. Mais il dit avant tout que la Collectivité, elle a bien résisté. Elle a bien résisté à la fusion des départements et de la Collectivité territoriale. Moi, j'aime à le rappeler, parce que depuis, la Cour des comptes, elle a produit un rapport sur la situation très dégradée des départements. Et on voit dans ce rapport du 24 juin 2025, moi je vous invite à le lire, combien cette situation financière pour les départements se dégrade. Il y a plus de 60 départements aujourd'hui qui sont en grande difficulté financière et donc nous, nous pensons et nous pouvons même affirmer que la fusion des collectivités, celle des conseils départementaux et de la Collectivité territoriale, a permis certainement de sauver les conseils généraux. Et c'est cette fusion-là, la force apportée par le regroupement de ces 3 collectivités qui permet de présenter aujourd'hui une collectivité qui reste, malgré ses difficultés, dans une santé financière satisfaisante.

La Cour des comptes dit enfin que nous avons aussi bien résisté aux différentes crises économiques, sanitaires et sociales.

Donc, on voit bien que notre stratégie aujourd'hui d'adaptation, elle est pensée depuis 2024, elle va se dérouler sur au moins les 3 prochaines années et elle se concentre sur 3 niveaux d'effort.

Premier effort, c'est celui de la maîtrise des charges de fonctionnement et vous le retrouvez dans ce BS. Nous en avions parlé lors de la présentation du BP.

Nous serons BP + BS 2025 à un niveau de dépenses qui n'excèdera pas le taux de l'inflation, c'est-à-dire autour de 1,1 % de dépenses par rapport à l'exécuté 2020. C'est un point extrêmement positif. Et cette trajectoire-là, on va continuer pendant les 3 prochaines années à la dessiner.

2ème aspect important, c'est un de nos marqueurs politiques, ce que nous affirmons en matière budgétaire, celui de continuer à investir, ou en tout cas de maintenir un haut niveau d'investissement, même si on doit le dire de manière très transparente et honnête, nous avons dû réduire la voilure. Nous étions à 360 M€ en 2023, un peu plus de 344 M€ en 2024 et en 2025, BP + BS, nous allons atterrir autour de 324 M€.

Donc, un haut niveau d'investissement, même si on reconnaît cette baisse de voilure. Mais néanmoins, comme le disait ce matin le conseiller exécutif en charge de la politique des transports, on s'aperçoit qu'on est toujours bien au-delà de ce que réalisaient les 3 collectivités avant la fusion, de l'ordre de 280 M€.

Et enfin, le 3^{ème} point très important sur lequel nous allons nous contraindre, en quelque sorte, c'est la limitation de l'emprunt pour financer ces investissements.

Vous le savez aussi et vous le verrez, cette année, nous avions prévu au BP plus de 111 M€, pratiquement 112 M€ d'emprunt, et nous finirons après ce BS à un peu moins de 112 M€. Donc, y compris sur cet aspect-là, on a été plutôt vertueux.

Donc ce budget supplémentaire, qui en fait est une DM, cette année aussi je pense qu'il faut le signaler, nous sommes vraiment dans une logique où nous avons vraiment fait un effort dès la présentation du BP d'une projection budgétaire et financière affinée, ce qui nous permet de dire aujourd'hui qu'on est plutôt dans une DM avec les 2 objectifs, bien sûr :

Le premier, l'affectation du résultat de 2024, 6,5 M€, on en a parlé lors de la présentation du CFU. 6,5 M€ que nous allons vous proposer d'affecter en fonctionnement.

Et bien sûr, le 2^{ème} élément qui concerne ce BS, c'est l'inscription de nouvelles dépenses et de recettes, et vous verrez que nous allons le faire en dépenses et recettes réelles pour un montant d'un peu plus de 24 M€, donc qui reste relativement modeste au regard de notre budget total qui est autour de 1,5 milliard.

Donc sur ce budget supplémentaire : il s'équilibre en dépenses et en recettes... Alors ça va un peu modifier ce que je viens de vous dire. 69 M€, mais une fois qu'on y retire ce qu'on appelle les opérations d'ordre, on se retrouve bien en dépenses réelles et recettes réelles, autour de 24 M€.

Ce qui nous fait un montant total de 13 053 000 € en fonctionnement et 11 256 000 € en investissement.

Et donc un montant de dépenses réelles, hors résultat arrêté à ce que je vous disais, 1 511 000 000 €, dont 1 124 000 000 € en fonctionnement et 387 M€ en investissement.

Si on rentre un peu plus dans le détail de nos dépenses, on retrouve 34 M€ de dépenses. En réalité, là aussi seulement 24 M€ de dépenses réelles, les autres dépenses étant des dépenses d'ordre, des mouvements d'ordre ou des reprises de solde d'exécution.

Sur ces 24 M€, nous avons 13 M€ de dépenses de fonctionnement, avec là, bien sûr, on retrouve notre trajectoire financière et l'enjeu stratégique

que nous portons en termes de choix budgétaire, qui est celui de répondre, on en parle souvent, aux besoins du quotidien des Corses. Et on le retrouve dans ce BS avec d'abord, l'action sociale qui concentre 42 % de ces nouvelles dépenses, de ces 24 M€, 5,5 M€.

Et l'action sociale se décline essentiellement sur la politique du handicap pour 2,8 M€ supplémentaires, on en avait parlé déjà au BS. Ça dit des choses sur l'état social de notre peuple.

Et la politique d'aide à l'enfance, où on y rajoute plus de 2 M€, et notamment pour les établissements d'accueil d'enfants en grande tension financière. Là aussi, on voit bien que les phénomènes de précarité qui frappent fortement la Corse se retrouvent aussi dans ces inscriptions budgétaires et dans la nécessité d'avoir des budgets dédiés à l'action sociale de plus en plus importants.

2^{ème} exemple, l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage. On vous propose d'y rajouter 2 M€, essentiellement sur l'enseignement supérieur pour à peu près 1 M€, notamment avec la formation que nous avons votée tous ensemble à l'unanimité ici, le diplôme d'État de professeur de musique - Diplôme universitaire musique et chant traditionnel de Corse et de Méditerranée.

600 000 € sur la langue corse partagés sur les 2 jambes de notre politique immersive ; à savoir d'abord l'appui à l'association Scola Corsa, et aussi l'appui au réseau d'écoles immersives de l'Education nationale, notamment à la formation des enseignants ; appui qui sera prolongé en 2026.

Et enfin, 3^{ème} point important de dépenses supplémentaires sur la partie enseignement/formation, les formations sanitaires et sociales, à peu près 500 000 €. Là aussi, ça correspond à un véritable besoin au regard du vieillissement de la population corse, au regard de la volonté qu'on a notamment de favoriser le maintien au domicile des personnes âgées. Et là, il y avait besoin donc d'à peu près 500 000 € de crédits supplémentaires.

Pour ce qui est des dépenses supplémentaires d'investissement, je vous l'ai dit, 11 256 000 €. Là aussi, on y retrouve un peu nos marqueurs politiques et les choix politiques forts que nous avons faits, y compris au BP.

44 % de ces dépenses supplémentaires, soit un peu moins de 5 M€, concernent le logement.

À la fois sur le volet dotation aux communes, l'aide aux communes pour un montant de plus de 3 M€, qui seront consacrés à la politique du

logement portée par les communes et les intercommunalités, mais aussi sur la politique de l'habitat OPH notamment, sur la politique de l'habitat social pour un peu plus de 1,5 M€.

Le 2ème point de nos dépenses d'investissement, c'est l'action économique. C'est un domaine important. Un peu moins de 20 % et essentiellement, cet effort sera porté sur l'aide à nos agriculteurs, l'aide apportée à l'ODARC. Vous le savez, on est aussi dans une période où les difficultés du monde agricole s'accumulent, notamment avec les périodes de sécheresse, les calamités agricoles, mais aussi des filières qui sont régulièrement en difficulté et qu'il faut soutenir. Et par ailleurs, nous avons prévu aussi une aide particulière, par exemple, sur la crise des maraîchers di u Viscuvatu, qui ont essuyé des pertes considérables, on le sait tous, lors de la crue du Golu.

Nous avons prévu aussi des budgets sur la politique des transports, le Conseil exécutif en parlait tout à l'heure, à peu près plus de 1,6 M€ de crédits supplémentaires, notamment sur toute la politique d'entretien qui est nécessaire.

Sur la culture et la vie sociale, 1,4 M€.

Et enfin, là-aussi sur l'enseignement, la formation professionnelle, la rénovation ou les travaux sur les lycées et collèges pour pratiquement 1,3 M€.

Voilà pour le volet dépenses.

Concernant le volet recettes donc, on retrouve bien sûr les 24 M€ que l'on a affectés en dépenses. Nous les retrouvons bien sûr sur le volet « recettes », avec à peu près 23 M€ sur la section de fonctionnement, 6,5 M€ qui correspondent au transfert, au basculement du résultat du CFU 2024, dont je vous parlais tout à l'heure. Et à peu près 16,5 M€ qui sont de nouvelles recettes.

Tout d'abord, 10 M€ de recettes sur la politique des transports, qui sont liées, des recettes importantes mais qui sont liés là aussi à notre politique, je crois, de suivi des dossiers, de persévérence et de constance, notamment dans le dossier de la liquidation de la SNCM, puisque nous avions depuis l'origine notifié qu'il y avait un surcoût social qui avait été versé en sus à la SNCM. On a poursuivi les procédures et finalement, nous avons eu gain de cause et je crois que c'est pour l'instant un peu plus de 12 M€ qui seront reversés à l'Office des transports, dont 10 M€ pour le budget de la Collectivité de Corse.

Autre nouvelle recette, dans la même logique du suivi de nos conventions de nos travaux, c'est plus de 2 M€ sur la politique d'aménagement numérique qui concerne les pénalités de retard qui ont été attribuées aux entreprises réalisant le service public relatif à l'établissement et à l'exploitation

du réseau de communication. Et ces pénalités ont permis de mobiliser 2 M€ supplémentaires.

Et enfin, 3^{ème} point assez important, toujours dans la même logique, la fiscalité indirecte et la taxe de séjour, puisque là-aussi, la taxe additionnelle à la taxe de séjour, c'est à peu près plus de 1 M€, 1 180 000 € exactement de recettes supplémentaires qui ont été reversés une fois que nous avons sollicité les services de la DRFIP sur des arriérés de recettes qui n'avaient pas été perçus.

Concernant les recettes d'investissement, donc là elles sont plus modestes. Elles s'élèvent à à peu près 1 235 000 et elles relèvent essentiellement des politiques sectorielles : les services généraux, la sécurité, l'enseignement, la culture et les transports, pour un peu plus de 1 M€.

Je terminerai par deux points.

Le premier point, bien sûr, c'est que vous l'avez vu, nous ne faisons pas appel à un emprunt nouveau pour financer ces dépenses, que la dette de la Collectivité de Corse, dont nous avons prévu au budget prévisionnel de mobiliser un emprunt supplémentaire pour un montant de 111 739 000 €, finalement, sera diminuée de 127 532 € et sera arrêtée, dans la proposition de vote de ce budget à 111 611 000 €.

Et enfin, concernant les autorisations de programme et d'engagement, là-aussi on l'avait dit lors du vote du CFU, nous sommes dans des ratios de couverture aussi bien en AP qu'en AE qui sont aujourd'hui de bons ratios de couverture.

Sur les AP, néanmoins, on propose d'inscrire un peu plus de 38 M€ supplémentaires, après en avoir inscrit 319 lors du BP. Ça peut paraître important, mais je le précise, sur ces 38 M€, pratiquement 28 M€ concernent les crédits européens et le FEDER, et l'engagement de ces crédits pour le financement d'opérations FEDER. Là aussi, ça fait écho aux débats que nous avions eus ici il y a quelques mois, sur la capacité de la Collectivité de Corse à engager ses crédits FEDER et à éviter le dégagement d'office, et vous verrez que donc cela nous permettra justement, à la fin de 2025, d'être dans les clous et d'éviter toute forme de dégagement d'office.

Et concernant les AE, 14 M€ supplémentaires pour un montant prévisionnel de 584 M€. Et donc, il se verra ajouter ces 14 M€.

En conclusion, il vous est proposé de bien vouloir inscrire en excédent de fonctionnement 6 514 000 € dont je vous parlais, d'affecter l'excédent de fonctionnement au financement de la section d'investissement pour un montant

de 120 707 000 €, et enfin, d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2025, arrêté à 69 000 038 € en dépenses et en recettes.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque ci hè un rapportu di a cumissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

Faisant observer qu'il s'agissait d'un budget d'ajustement plus que de prospective, **M. Georges MELA** a fait observer que le conseiller exécutif avait en partie répondu à son interrogation dans le cadre de la présentation du rapport.

En effet, revenant sur le montant de 4 millions d'euros en dépenses de fonctionnement alloués aux services généraux, dont 2 millions relevant des charges locatives, il a rappelé qu'il avait sollicité précédemment un état des lieux de l'ensemble des baux contractés par la collectivité et se félicite aujourd'hui d'entendre que ce travail était en cours de réalisation.

Concernant l'investissement, il indique que le rapport fait état d'une augmentation de 4,9 millions d'euros dont 3 millions affectés pour l'aide aux communes. Dans ce cadre, il a sollicité des précisions sur la ventilation de ce montant.

Indiquant au sujet de la stratégie immobilière que le constat était partagé, **M. Gilles GIOVANNANGELI**, *Conseiller exécutif*, a rappelé que l'héritage du patrimoine immobilier des deux départements était très important et qu'il était aujourd'hui nécessaire, dans le cadre financier contraint, de rationnaliser cela à l'horizon 2026, sous le pilotage du conseil exécutif.

Par ailleurs, concernant les dépenses d'investissement liées à l'aménagement du territoire, il a précisé qu'il s'agissait là d'un véritable choix politique et fait observer que les 3 millions affectés aux communes le seront sur la ligne relative aux aides au logement en faveur des communes et intercommunalités proposant des projets dans le domaine.

La Commission des Finances a émis un Avis Favorable sur le rapport

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte »

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, le CESEC prend acte du budget supplémentaire 2025, de la Collectivité de Corse.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui Georges Mela et Paul-Félix. Georges, vous avez la parole.

M. Georges MELA

Merci Monsieur le président.

Monsieur le président de l'ADEC, mon cher Gilles, je pense que les propos tenus dans ton intervention, quelque part, semblent rassurants. Mais lorsqu'on va un petit peu plus loin dans les analyses, on n'en fait malheureusement pas la même lecture, et cela ne t'étonnera pas.

Je pense que sur les budgets, les années se suivent et ressemblent, serais-je tenté de dire.

En effet, comme l'an dernier, vous nous présentez le budget supplémentaire en juillet, alors que l'usage dans toutes les collectivités est plutôt septembre et même parfois octobre.

C'est donc le troisième budget que l'on est amenés à voter en l'espace de 5 mois : budget primitif en mars, compte financier unique en juin, budget supplémentaire en juillet, et tout juste un mois après le vote du compte financier unique.

Alors de deux choses, l'une : soit notre institution fait preuve d'un dynamisme remarquable et dans ce cas, on ne peut que s'en réjouir ; soit cette présentation anticipée témoigne d'une situation dégradée et fragile, exigeant qu'elle soit adaptée rapidement à la réalité, soit après le vote du compte de fiscalité unique, anciennement compte administratif.

Hélas, je pense que la deuxième option semble malheureusement l'emporter car cela reflète une gestion plus tournée vers le court terme que vers l'avenir.

Vous inscrivez vous même ce document dans la continuité du budget primitif et du compte de fiscalité unique, à savoir une situation contrainte, vous l'avez dit, avec une stagnation des recettes et une augmentation des dépenses, sachant que notre Collectivité est à la fois région et département.

En effet, en Corse, et vous l'avez voulu, les départements n'existent plus, vous avez eu comme principal objectif de les neutraliser politiquement par absorption. Ainsi, vous pouvez justifier votre mauvaise gestion en laissant supposer que cela aurait pu être bien pire lorsque l'on connaît la situation financière, comme vous l'avez dit à plusieurs reprises, que vivent certains départements en raison de la croissance constante des dépenses sociales, lesquelles vous sont aujourd'hui imposées.

Finalement, vous voulez nous faire croire que vous avez, à travers cette absorption, sauvé la Corse et les Corses d'un véritable marasme.

Pourtant, ce budget supplémentaire illustre une dérive préoccupante et montre que la Collectivité de Corse est prisonnière de ses charges de fonctionnement. Vous ne manquez pas d'ailleurs de nous indiquer, et vous l'avez dit à l'instant, que le budget primitif, plus le budget supplémentaire, enregistre une augmentation de 1,2 % des frais de fonctionnement par rapport au réalisé constaté en juin. Vous nous présentez cela comme étant une excellente maîtrise de cette section.

Mais les fondamentaux en matière financière vous rappellent que si parallèlement, on n'arrive pas à juguler l'inexorable hausse des dépenses réelles de fonctionnement, on parvient hélas inéluctablement à opter pour une réduction de la voilure en investissement, c'est ce que vous avez dit et c'est malheureusement ce que vous faites. 324 millions d'euros pour 2025, alors que l'on était à 360 millions d'euros en 2023. Et pour stabiliser l'emprunt à 100 millions d'euros en 2027, vous optez donc pour une baisse du niveau des investissements alors qu'un véritable travail, comme nous l'avons appelé de tous nos vœux, sur les frais de fonctionnement, aurait été beaucoup plus judicieux. Mais c'est votre choix politique et vous l'avez dit. Nous qui vous demandons de les faire, on ne peut que se satisfaire de les découvrir enfin.

Alors pour être juste, je me suis souvent interrogé et je me suis dit qu'une erreur avait peut-être été commise par le passé. Oui, en 2002, lors du transfert des routes nationales, peut-être aurait-il fallu demander à l'État de les remettre en état, de les adapter au trafic nouveau et de ne les récupérer qu'à cette condition, cela aurait très certainement permis de rencontrer des difficultés moindres aujourd'hui.

En effet, le choix de baisser l'investissement est corrélé à la volonté de baisser le recours à l'emprunt sur lequel on vous alerte régulièrement. Vous considérez que ça reste maîtrisable lorsque nous nous inquiétons et nous vous appelons à la plus grande vigilance. Mais vous l'avez dit vous-même, entre le compte administratif 2019 et le compte administratif 2024, la capacité de désendettement a doublé, elle est passée de 3,6 années à 7,4 années.

Donc, comme prévu, ce budget supplémentaire intègre les résultats de l'exercice 2024. Dans les grandes masses et vous l'avez dit, le virement de la section de fonctionnement vers l'investissement est de 120 millions d'euros, dois-je rappeler qu'il était de 176 millions l'an dernier et que l'excédent de clôture, vous l'avez dit aussi, est de 6,5 millions contre 16 l'an dernier.

Disons-le, le BS de cette année est plus que modeste. Il traduit une gestion sans cap, sans souffle et bien entendu sans ambition pour la Corse. C'est donc une gestion de routine et malheureusement pas une politique de transformation.

En effet, et vous l'avez dit aussi, hors mouvement d'ordre, seuls 24 millions d'euros de nouvelles inscriptions au total, dont 13 millions d'euros en fonctionnement et 11 millions d'euros en investissement. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. La part écrasante des dépenses de fonctionnement par rapport aux investissements est un signal d'alarme. Oui, nous consacrons l'essentiel de nos ressources à faire tourner la machine administrative sans dégager les marges de manœuvre nécessaires pour construire l'avenir.

Au niveau des recettes qui permettent ces nouvelles inscriptions, outre les 6,5 millions d'excédent, vous affichez 16,5 millions de recettes nouvelles, 10 millions dû au recours fait, et vous l'avez dit, lors de la vente de la SNCM et les 2 millions d'euros de recettes dus aux pénalités sur la fibre.

Au niveau des dépenses, 13 millions d'euros en fonctionnement, dont 42 % sur l'action sociale, vous l'avez dit aussi, 2 millions d'euros sur les services généraux pour les locations mobilières, ce qui devient un vrai sujet et je m'en suis exprimé lors de la commission des finances pour faire en sorte qu'il y ait un travail d'inventaire qui soit réalisé et que l'on envisage des pistes pour cette rationalisation. Vous avez dit que le travail était en cours et je veux bien le croire, parce qu'il permettrait de transformer ces dépenses de fonctionnement en investissement.

À titre d'exemple, est-ce que la Villa Pietri est utilisée aujourd'hui autant qu'à l'époque du conseil général ? Quelle pourrait être sa vocation ? Vous nous annoncez des propositions pour 2026, elles nous seraient faites très prochainement et nous les attendons.

Lors de la création du diplôme d'État de professeur de musique dont vous avez été fait état, je vous rappelle que vous aviez signé une convention avec l'Institut d'études supérieures de la musique entre 2024 et 2027 pour un coût total de 853 millions d'euros, dont 83 %, 712 millions d'euros, à la charge de la Collectivité de Corse, soit 178 millions par an. Dépassons-nous cette somme cette année ? Si oui, pourriez-vous m'en indiquer les raisons ?

Vous nous dites aussi que l'emprunt annuel ne dépasserait pas les 110 millions d'euros votés au budget primitif, il y aurait même une baisse de 100 000 euros au budget supplémentaire. Pourtant, lorsque je lis que l'on avait remboursé 83 millions d'euros en 2024 et que l'on remboursera 90 millions d'euros en 2025, capital et intérêts confondus, je pense qu'il ne s'agit en aucun cas d'une amélioration de votre gestion, mais que cela est très certainement le résultat de l'augmentation du remboursement annuel générée par l'encours de l'endettement qui ont aggravé cet exercice. Confirmez-vous mon analyse ?

Un budget supplémentaire qui confirme donc une dégradation globale faisant suite à des non-choix, on l'a dit, à des errements intervenus après la fusion des 3 entités. Ce budget gère malheureusement l'existant, entretient l'inertie, mais ne répond en aucun cas aux grands enjeux de l'île. Alors il faut changer de méthode. Oui, le président du Conseil exécutif le disait ce matin sur un autre sujet, sur un autre rapport, il faut remettre l'investissement au cœur de l'action publique et réduire progressivement les charges de fonctionnement qui nous empêchent de progresser. C'est une question de responsabilité. Vous connaissez notre position sur le sujet.

Ce que nous attendons, c'est qu'il y ait enfin un débat stratégique sur l'avenir économique de cette Collectivité. Il vous appartient de présenter une feuille de route qui soit cohérente. On ne peut continuer d'entendre dans cet hémicycle que l'on doit faire face à des baisses de dotations, que l'on enregistre une baisse des DTMO, que l'on note une baisse du FC TVA, que l'on note une baisse des taxes intérieures de consommation sur les produits énergétiques bien que l'on en reçoive les 40 %.

Oui, nos recettes sont dans une conjoncture de déclin et nous le savons, et nous l'avons tous dit, et vous l'avez dit aussi. Alors faites-nous cette projection réaliste, sinon vous allez continuer à mentir aux Corses.

Vous ne pouvez vous permettre de reléguer le débat budgétaire au second plan. Or, force est de constater que dans l'ordre du jour de nos sessions, les discussions sur les finances, pourtant fondamentales, arrivent après tous les autres sujets et particulièrement le vendredi après-midi en fin de session, lorsque l'hémicycle se vide.

Le budget est le cœur battant de toute collectivité, et vous le savez, il est l'acte politique par excellence, celui qui transforme les discours en actes. Je regrette que le président de la commission des finances, notre collègue et ami Louis Pozzo Di Borgo, en sniper embusqué et main du roi, ne puisse apporter la contradiction à tout ce que je viens d'apporter comme élément, mais je sais que vous le ferez très certainement à sa place.

Alors, dans la continuité de nos positions contraires sur le budget primitif et le compte de fiscalité unique, cette fois encore, avec la même constance et le même esprit de responsabilité, nous voterons contre.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

C'est un document intermédiaire qui est corrigé sur des objectifs prospectifs factuels et réels, c'est-à-dire sur des résultats de recettes nouvelles qui sont tous réels, estimés à 16 millions d'euros, Georges l'a dit, essentiellement abondés par un vieux litige de 2 millions d'euros qui est reversé par l'Office des transports à sa maison mère en juste légitimité.

En revanche, il n'y a pas les traceurs d'une inflexion notable de la politique de réduction des dépenses de fonctionnement. Bien au contraire.

Le dispositif qui est retenu par la Collectivité de Corse aujourd'hui est d'entériner un report prépondérant à plus de 95 % du report de fonctionnement de l'année antérieure, 2024 pour 2025, au profit de l'investissement. Ce qui est légitime.

En revanche, il reste une fraction de 6,5 millions d'euros qui n'est pas retenue pour l'investissement et qui est renvoyée en fonctionnement. C'est tout à fait légitime, s'il n'y avait pas d'emprunt. Or, cette simple manœuvre, qui est théoriquement légale, est moralement absurde parce que c'est financé par le résultat de l'année d'avant, le résultat de l'année d'après et en ramenant l'emprunt à un montant d'un quantum qui est équivalent à + 6,5 millions d'euros.

La logique de l'orthodoxie d'un bon budget supplémentaire, et c'est le traceur que moi j'attendais, c'est que vous piochiez dans vos réserves opérationnelles de fonctionnement pour que le transfert du résultat antérieur vers le fonctionnement soit à 0 et que vous nous annonciez 2 choses, soit une augmentation des dépenses d'investissement du montant équivalent ; soit, entre autre sur la maîtrise d'ouvrage propre de la collectivité territoriale qui est à un niveau d'étiage qui n'a jamais été connu auparavant, vous l'augmentez légèrement au BS, vous passez de 61 à 64 millions d'euros, mais c'est très peu ; soit, vous augmentiez par exemple l'investissement au profit des aides aux communes ou au reste.

Mais ça fait partie d'une vision politique. Ces 6,5 millions d'euros en fonctionnement, vous n'en avez pas stratégiquement besoin. Vous pouviez avoir un affichage, c'est sûr qu'après, il fallait renier des lignes, mais sur 1000 millions en enlever 6, ce n'est pas un effort extrême. C'est le début de la solution. En tout cas, pour nous, « Core in fronte », ça aurait été le traceur d'un axe, d'un volontariat à résorber votre, je dirais, inexorable consommation d'argent pour le fonctionnement.

Or, vous choisissez quand même, malgré le fait qu'il y ait exceptionnellement 15 millions d'euros qui soient réellement en recettes supplémentaires, parce qu'il y a des titres de paiement sur des contentieux essentiellement, ça ne sera pas toutes les années comme cela, mais vous ne vous servez pas de cette aubaine pour dire, ça nous suffit, on garde ça en fonctionnement, ci basta, derrière, vous avez quand même la tentation de garder cette, je dirais, petite somme, mais c'est quand même 6,5 millions d'euros. Et pour nous, c'est le traceur d'un mauvais état d'esprit.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. D'autres interventions ? Alex Vinciguerra et Pierre Ghionga.

M. Alexandre VINCIGUERRA

Messieurs les présidents, chers conseillers, vous avez eu raison de contextualiser ce budget supplémentaire parce qu'on est quand même dans une période de grande incertitude, y compris de grande incertitude budgétaire. D'ailleurs, André Laignel, le président du comité des finances locales, le disait et le reprenait lors de la convention de la Banque des territoires, principal financeur des collectivités locales, il disait en avril dernier, que c'était 7 milliards d'euros de coupe dans les budgets des collectivités locales qui allaient s'appliquer cette année, 7 milliards.

Vous savez qu'on a un gel des dotations, vous savez que les collectivités locales sont appelées fortement à régler, et le seront davantage, à régler les déficits de l'État. Et donc partout, partout, l'épargne brute s'écroule, la dette s'accroît et la situation des collectivités locales, vous avez rappelé le rapport de la chambre régionale des comptes sur les départements, plus de 60 départements qui sont en difficulté, c'est énorme. Partout, donc on est dans des situations difficiles, voire désespérées pour certains.

Alors qu'en est-il de notre Collectivité ? Tout d'abord, je voudrais rappeler que malgré cette année qui a été marquée par de grandes contraintes, l'inflation persistante, le gel des dotations qui continue d'ailleurs en 2025,

l'explosion des besoins du secteur social, les obligations de revalorisation salariale, malgré ces contraintes donc, notre Collectivité n'est pas en difficulté, elle affiche un résultat positif, n'en déplaise aux Cassandres, les ratios de gestion sont totalement conformes aux règles de surveillance comptable, il faut le rappeler, parce que si les Corses nous écoutent, il ne faut pas qu'ils imaginent que la collectivité, comme on le dit trop souvent, est en faillite. Bien sûr, elle a des difficultés, mais qui n'en n'aurait pas dans un tel contexte ? Quelle est la collectivité aujourd'hui qui présente une meilleure gestion que la nôtre ?

Vous poursuivez une trajectoire de sobriété budgétaire que nous avons fixée dès 2023, et c'est bien. J'en veux pour preuve que le BS qui nous est présenté ne fait pas appel à l'emprunt, ça n'a pas toujours été le cas, notamment et d'ailleurs depuis les 5 dernières années. On ne fait pas appel à l'emprunt, non pas parce que nous n'en n'avons pas la capacité, nous pouvons emprunter, mais parce que nous faisons le choix de ne pas obérer nos capacités futures.

Notre dette de 1,118 milliard, notre dette s'amortit normalement. Vous remarquerez d'ailleurs que sa durée de vie moyenne, pour ceux qui ont lu ce document, sa durée de vie moyenne, elle est de 10 ans, alors qu'elle finance des programmes d'investissement qui sont bien plus longs, 20 ans, 30 ans quelquefois.

Donc, nous sommes dans une situation financière compliquée mais maîtrisée.

Deuxième remarque, c'est que la bonne tenue des recettes de fonctionnement avec 1,4 million d'euros encaissés de plus par rapport à la prévision du BP, la bonne tenue donc, de ces recettes de fonctionnement qui augmentent malgré le gel durable des dotations de l'État, ce n'est pas parce que nous imposons davantage les Corses, parce que la solution d'imposer davantage les habitants d'une région, d'un département, c'est ce que choisissent l'ensemble des régions et des départements. Nous, nous n'avons pas fait ce choix-là, nos recettes augmentent grâce ou à cause de la fréquentation touristique et donc de la taxe de séjour qui augmente.

Nos recettes sectorielles augmentent, et vous l'avez dit, vous l'avez tous dit grâce aussi à la pugnacité, au savoir-faire juridique, au travail effectué par les services et notamment ceux de l'OTC qui n'ont pas lâché et qui ont permis de récupérer ce que la SNCM, la feu SNCM, nous devait. Le travail auprès du liquidateur a été difficile et lent, il aboutit.

En ce qui concerne les dépenses, ces dépenses de fonctionnement, le conseiller l'a dit, 40 % vont au social et à la santé. 40 % ! Les besoins sont constants. Notre île s'appauvrit.

On se tourne vers la Collectivité pour sauver des emplois, pour venir combler le déficit de certaines entreprises ou de certaines collectivités.

2 millions d'euros vont l'enseignement et 800 000 euros de plus sont affectés à la culture en dépenses de fonctionnement.

Je note un point de détail, c'est un point de détail comptable, mais c'est un point de gestion essentielle que personne n'a soulevé, moins de 10 000 euros, ce n'est rien, c'est 10 000 euros mais c'est en moins, sont économisés sur les prévisions budgétaires de la masse salariale. C'est important, ça prouve aussi la reprise en main essentielle de la gestion de la masse salariale et de l'organisation de la collectivité.

Enfin, remarquons, le conseiller y a assisté, qu'avec 11 millions d'euros supplémentaires, les investissements continuent à être soutenus fortement. J'insiste sur ce point parce que la majorité des régions ont renié leur part d'investissement lors du BS, toutes. Un exemple, notre voisin, la région sud, qui a plus de 3 milliards d'euros de budget, vous savez combien ils ont inscrit lors du BS à la section d'investissement ? 10 millions, autant que nous, avec un budget 3 fois supérieur.

Alors, conformément à la constante de nos politiques, 60 % de cet investissement va vers l'aménagement du territoire et notamment vers les petites communes rurales.

Il y a un effort supplémentaire et indispensable fait envers les agriculteurs et notamment les maraîchers de Casinca.

Nous inscrivons pour la culture et la langue 1,5 millions d'euros supplémentaires, sur la section d'investissement. Et n'oublions pas la formation ou la voirie.

Enfin, vous l'avez remarqué, nous améliorons une fois de plus la gestion de nos autorisations de programme avec une diminution de 10 % supplémentaires des AP.

Donc, vous l'avez compris, solidarité avec les plus démunis, constante du dynamisme de l'investissement, compensation des difficultés vécues notamment dans la ruralité, soutien continu aux acteurs culturels et au développement de la langue sont autant de constantes politiques que nous retrouvons dans ce budget.

Alors, ce budget supplémentaire intervient à un moment tout à fait régulier, nous avons voté notre BP, nous avons voté notre compte administratif.

Nous traduisons les résultats de notre compte administratif dans ce budget supplémentaire. C'est bien la rigueur de la gestion qui est mise en œuvre, c'est bien la poursuite des investissements fondamentaux qui est continue. Et, je pense vraiment qu'il ne faut pas changer de méthode, il faut bien sûr, changer de système, il faut que les recettes de la Collectivité de Corse soient à la hauteur de ses ambitions. Et ça, nous le redisons, c'est le processus qui est en cours qui devrait pouvoir y répondre.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu o sgiò Presidente.

O sgiò Presidente mi pare chì u bugett aghjuntivu sia fattu per risponde à prublematiche accadute dopu à u votu di u bugett primitivu.

Ùn site senza sapè o sgiò Presidente, chì parechje case d'alloghju di e persone anziane è dipendente sò in situazione finanziarie assuffuchente, è a fine s'avvicina. In più, quelle chì sò i più in difficultà, sò quelle chì sò gestite da associ è u so scopu hè d'un micca fà soldi.

Pigliu un esempiu: una gestita per un associu in Corti, riceve da a CDC 71€/pers/ghjornu, una privata in Aiacciu, 89.

Ùn ci site per nunda indè a storia, ma in tempu di soldi scarsi, ci hè calcosa à fà. È in u bugett, ùn trouv nisuna traccia di a presa in contu di sta situazione chì ghjè impurtantissima par a Corsica.

Dunque per rispettu per i nostri anziani, per e so famiglie chì temenu di deve ricuperà i so vechji in casa, per rispettu per e persone chì temenu di perde u so travagliu, vuterimu contru à stu bugett.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'altre dumande ? Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Merci président. Moi je ferai court. Je crois qu'on est d'accord avec certaines personnes qui ont pris la parole avant moi.

Donc, vous débutez votre propos sur le climat, je dirais, national français qui est morose, morose à plusieurs titres, on en a parlé hier, l'instabilité, l'incertitude, le climat international qui pèse énormément sur ce recentrage, justement autour vraisemblablement de Bercy, d'un certain nombre de dispositifs.

Donc sur ce budget supplémentaire, quelques observations de notre part. C'est un ajustement, ça tout le monde a compris, donc on est sur un résultat constaté de l'exercice de 2024 qui est de 6,5 millions, je crois, qui est quand même un montant qui est relativement modeste, tout le monde l'a dit, à redistribuer.

Donc, on restera sur ces éléments de surface pour vous dire que l'ajustement final se situe à hauteur, vous l'avez dit, d'environ 24 millions qui a permis, notamment grâce à une manne providentielle qui a été soulignée par 2 de mes prédécesseurs, notamment la liquidation de la SNCM, ce sont des millions qui s'inscrivent en recettes sectorielles de fonctionnement et 2 millions concernant des pénalités, convention de la fibre et je crois 850 000 euros avec un contentieux, je crois avec orange.

Donc, on voit qu'on est vraiment dans les petits calculs, on dira comme ça.

Donc, au niveau des dépenses nouvelles, là aussi on a une équivalence entre les dépenses de fonctionnement, 13 millions, et celles d'investissement qui sont à 11 millions. Donc, simu pari.

Le poste qui augmente finalement, c'est le poste de la santé, du social, 5,5 millions, notamment sur les volets qui sont ceux du handicap et de l'aide sociale à l'enfance. Pour l'investissement et l'habitat, c'est 4,8 millions qui vont directement sur la dotation des communes et l'OPH2C.

Donc là, il y a juste un petit focus qui a été souligné par un collègue tout à l'heure, c'est que là il y a un point de vigilance qui à mon avis va empirer année après année, on en a parlé hier aussi, c'est la pyramide des âges de ce pays. Vous allez avoir un accroissement considérable de ces dépenses-là. Hier, je vous disais qu'il y avait dans les chiffres INSEE, un pays vieux, un pays pauvre et c'est un pays qui est vieux et pauvre et les vieux sont pauvres. C'est ça qui nous interpelle tous. Pierre Ghionga parlait de placement dans les familles,

de retour des EHPAD vers les familles. Certains font le choix de les garder dans les familles, c'est notre cas depuis toujours et tant mieux.

Mais ce qui est sûr c'est que ce qui se passe aujourd'hui en termes de démographie et qu'on n'arrive pas à contrôler et que vous n'arriverez pas à contrôler et qui va vous dépasser certainement dès l'an prochain, c'est justement ce vieillissement. Le chiffre est édifiant, je crois que c'est le pays de Méditerranée le plus vieux, avec l'Italie aussi qui ressemble beaucoup en tant que pays latin à notre morphologie, on a quand même un Corse, ou un habitant en Corse puisque je reprends le terme du Conseil d'État, 1 habitant sur 4 qui a plus de 65 ans, c'est énorme. Je crois qu'en France on est à 1 sur 6 ou à 1 sur 7. Donc on est complètement déséquilibré.

Donc ces dépenses-là sur lesquelles vous ventilez 5,5 millions, elles seront demain d'une autre dimension qui va être, à mon avis dramatique. Bon, je passe, on en reparlera certainement.

Je vais évoquer rapidement la question de l'emprunt. Le fameux emprunt à 111,74 millions, c'était l'emprunt qui était présenté au BP, qui diminue de quelques dixièmes, puisqu'on passe à 111,61 millions, je crois que c'est 150 000 euros, il n'y a pas de miracle.

Donc l'ajustement, il est totalement insignifiant au regard du volume, sauf que moi je me dis, je ne vais pas me satisfaire, contrairement peut-être à vous, quand j'emprunte autant de me retrouver presque à être content du résultat. On est quand même dans quelque chose qui aurait été complètement déséquilibré s'il n'y avait pas eu justement cette liquidation de la SNCM. Je le dis, je le répète. Je n'irais pas plus loin dans l'exposé.

Sur la politique générale, c'est le même constat qu'au BP, avec les mêmes effets, du saupoudrage de quelques reliquats. Ça ne modifie en rien la trajectoire historique financière de la CdC, et ce n'est pas du tout, vous l'imaginez bien, en tant que nationaliste, sur quoi on pouvait s'attendre, même si on s'y attendait.

Vous avez évoqué à un moment donné, comme souvent dans les discours que j'entends ici, l'espoir de l'autonomie, l'espoir du pouvoir législatif, fiscal et financier. Moi aussi je crois qu'on est tous sur une perspective où le feuilleton se termine bien. Je vous disais hier, souvent il se termine bien, des fois il se termine mal.

Là, à l'heure où on parle, nous tirons dans le même sens, mais peut-être pas pour la même raison, certainement.

Ce qui est sûr, c'est qu'on est quand même devant une situation où l'aléatoire pèse énormément, et quand je dis l'aléatoire, c'est que cet aléatoire, à un moment donné, il risque de basculer. Et s'il bascule, on sort d'une situation complètement critique.

Donc pour l'heure, rien de bien nouveau. On peut jouer les arguments de défense, j'ai entendu mon collègue tout à l'heure dire : bon, finalement tout va bien ou en tous les cas ça ne va pas plus mal.

C'est un budget, je dirais, de variables d'ajustement, on dira comme ça, à la marge, sans réelle surprise, avec un fonctionnement qui, quoi qu'il arrive et quoi qu'il se passe, écrase l'esprit même d'un projet. Ça pour moi, c'est évident.

Donc il n'est pas satisfaisant. Vous avez compris qu'on votera contre, comme on a voté contre le BP, on votera contre le BS. Mais malgré tout, parce qu'on est quand même sur une route où on essaie tous ensemble de sortir ce pays de l'ornière, malgré les contextes internationaux, malgré les contextes où on nous compare à d'autres régions françaises, aux départements, arrêtons de comparaison, parce que comparaison, comme on dirait l'adage, n'est pas raison. Nous, on espère quand même, à un moment donné, qu'on puisse avoir sur notre route, sur la trajectoire budget, un espoir de redressement. On est tous là pour ça et pour l'instant on ne voit rien.

Et, quand je vois l'avenir, il y avait un président des États-Unis qui disait, ce n'est pas Trump, c'était Abraham Lincoln qui disait : la meilleure façon de prévoir l'avenir, c'est de le créer.

Fate qualcosa.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'altre dumande ? Ùn ne vecu più, dunque aghju da dà a parolla a l'esecutivu.

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, o Sgiò presidente.

D'abord saluer les propos d'Alex Vinciguerra, extrêmement éclairants et bien sûr précisent un certain nombre de points que j'avais moi-même essayé de développer.

Dire à Georges Mela, Georges, pour moi, vous êtes parfois sur ces sujets-là, un peu une incompréhension, je crois l'avoir déjà exprimé à plusieurs reprises. Nous sommes tous les deux de vieux élus, je crois, on a été maires tous les deux de communes pendant une période assez longue. Je pense qu'on connaît tous les deux les mécanismes budgétaires, je pense ! Donc je suis surpris, j'avoue, de votre analyse. Et puis, quand je regarde le nombre d'élus ou de maires ici ou de présidents d'intercos qui sont en charge, eux aussi, de présenter des budgets, dire qu'une progression de 1 % aujourd'hui des charges de fonctionnement, c'est une non-maîtrise de ces charges-là, je crois que c'est pratiquement une offense qu'on fait aux élus qui sont en charge de construire des budgets.

Aujourd'hui, on n'est même pas au niveau de l'inflation. On n'est même pas au niveau de l'inflation ! Quand on dit qu'on est dans le mensonge, je ne sais pas là qui a des propos qui peuvent s'assimiler à des propos mensongers.

De même, dire que notre résultat 6,5 millions aujourd'hui, ce n'est pas un résultat qui serait intéressant, mais on fait un résultat. Dans la conjoncture budgétaire actuelle, nous dégageons 6,5 millions de résultat. Moi je pense que c'est plutôt vertueux qu'handicapant pour notre Collectivité.

Dire enfin que ce budget supplémentaire, ça a été dit à d'autres reprises de manière différente, est modeste. Mais un budget supplémentaire, c'est un budget d'ajustement. S'il est modeste, ça démontre au contraire, et c'est le travail que nous avons voulu faire, que nos prévisions, notre BP était extrêmement ajusté et déjà en termes de d'exécution dans la justesse, me semble-t-il, la plus précise.

Ce n'est pas une mauvaise gestion que d'avoir un budget supplémentaire modeste, au contraire, ça démontre toute la bonne gestion et le bon niveau de prévision que nous avons eu.

Après c'est un dernier point aussi, mais là je vais vous en donner une explication, l'année dernière nous avons voté aussi un BS en juillet. Là aussi c'est un choix de cadencement budgétaire qui est plutôt vertueux. Nous comptions l'année dernière déjà voter un BP 2025 fin décembre 2024 ou janvier

2025. Simplement, vous le savez comme moi, les événements français, les événements de politique française, et les incertitudes qu'il y avait sur le vote du budget en France, nous ont obligés à décaler le vote de notre BP. Et cette année, en 2025, nous nous apprêtons à vous présenter un BP 2026 en décembre ou au plus tard en janvier 2026.

Donc on prouve bien que, là aussi, on essaie d'être dans un cadencement budgétaire qui est plutôt en phase avec l'exécution budgétaire et la capacité à se projeter.

Donc moi, je ne peux pas dire plus là-dessus. Après on peut faire toutes les interprétations. Je pense qu'Alex Vinciguerra y a répondu. Il suffit de regarder nos indicateurs budgétaires pour constater que notre Collectivité aujourd'hui n'est pas à l'asphyxie ou en défaillance financière. Pas du tout ! C'est une collectivité qui connaît des difficultés, c'est normal puisque le contexte est constraint, mais qui maîtrise parfaitement aujourd'hui ses indicateurs financiers.

Paul-Félix dans le même registre, nous explique que l'excédent devrait être naturellement, en forme d'orthodoxie, affecté à la section d'investissement. Oui, on peut l'entendre. Sauf que, nous, l'excédent, dans notre raisonnement, il est affecté aux besoins des Corses, là où il y a priorité des besoins des Corses, au quotidien des Corses.

Donc en l'occurrence, nous avons des besoins, vous le savez, notamment sur les politiques sociales, ça a été repris à plusieurs reprises, qui sont importants dans un contexte dégradé, dans un contexte de précarité forte, dans un contexte démographique aussi qui impacte nos budgets. Et nous avons fait ces choix-là. Mais encore une fois, qu'on se dise les choses, on a eu ces 5 dernières années une croissance des charges de fonctionnement annuel qui était autour des 3 %, 4 % en 2024. Cette année, nous retombons à un peu plus de 1 %, en dessous du niveau de l'inflation.

Donc on est plutôt dans un effort vertueux et soutenable. En tout cas, c'est ce que nous voulons faire, c'est que cet effort, en même temps, il soit soutenu dans le temps, c'est ce que je vous disais, c'est l'anticipation, la volonté de se tenir, au niveau de l'inflation, sur les charges de fonctionnement, soutenable pour l'économie de la Corse, parce que vous le savez, il y a aussi la nécessité parce que la Collectivité de Corse, on le sait tous et on en a parlé encore ce matin, est donneur d'ordres puissant en matière économique, et acceptable enfin pour l'ensemble des acteurs, notre peuple bien entendu, mais enfin tout l'ensemble des acteurs, communes et intercommunalités.

Pierre Ghionga, j'entends vos propos.

Après je crois que c'est votre choix, si vous désirez bien sûr conditionner votre vote à un sujet qui est certes d'importance, et j'entends et je crois que sur le sujet que vous avez évoqué, la Collectivité de Corse ne s'est pas mise en défaut. La conseillère exécutive est venue pour une séance de travail en élaborant des pistes de solutions, en travaillant sur des pistes de solutions qui pourront éventuellement passer. Ce n'est pas fermé, de ce que j'ai compris ce n'est pas fermé à l'évolution du tarif. D'après ce que j'ai compris avec la conseillère, il y a éventuellement des pistes, mais il y a aussi des gestions d'établissements et des de gestion qui doivent être mis en place et proposés. On est dans un domaine un petit peu particulier.

Mais j'entends bien le besoin, on voit bien l'effort qui a été fait en faveur de la politique du handicap, en faveur de la politique de l'enfance, mais aussi de manière très générale, et ça s'est vu au BP, ça s'est vu au CFU 2024 et ça s'est vu au BP, en faveur des personnes des âgées. J'ai parlé du maintien à domicile, mais vous savez aussi que le soutien aux EHPAD est extrêmement fort par la Collectivité de Corse, comparé à ce que font d'autres collectivités et d'autres régions ou départements, on est vraiment plutôt à la pointe dans ce domaine.

Enfin Saveriu, vous avez aussi parlé d'ajustement, je reprendrai. Bien sûr, c'est un ajustement, mais les propos que j'ai tenus, nous en sommes plutôt fiers. Nous n'avions pas vocation à venir ici à vous présenter un nouveau budget pour l'exercice 2025 de la Collectivité. Nous sommes dans la continuité de ce que nous avions anticipé, que nous avions proposé au BP 2025 et que nous concrétisons aujourd'hui dans le cadre de ce BS. Et nous avons bien conscience, et nous le disons aux Corses, nous avons bien conscience que nous adaptons notre trajectoire, nous avons bien conscience que nous demandons des efforts, mais je vous l'ai dit, ces efforts on doit les faire dans un cadre qui soit acceptable et non pas dans une vision d'austérité. C'est ce travail que nous avons entrepris depuis maintenant 2023 et que nous poursuivrons jusqu'à la fin 2027.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Monsieur le conseiller exécutif.

Georges Mela, juste un mot, je vous l'accorde et l'exécutif répondra.

M. Georges MELA

Juste un point, qu'il n'y ait pas de différence d'analyse sur le terme « mentir » qui a été repris et je regrette qu'il n'y ait que celui-ci qui ait été repris parmi tout ce qui a été exprimé, tout ce qui a été dit. Mais peu importe.

Lorsque je dis « mentir », c'est peut-être mentir sciemment sur quoi ? Sur la trajectoire qui est la nôtre aujourd'hui et qui est désastreuse. Je ne comprends pas que vous ne l'exprimiez pas, parce qu'elle est désastreuse, vous savez qu'on va dans le mur.

Vous parliez tout à l'heure de l'équilibre qui a été obtenu avec les 16,5 millions de la SNCM et compagnie, qu'aurait été le budget supplémentaire de cette collectivité s'il n'y avait pas eu ces 18 millions d'euros ? Rien ! Aucun ! On n'en aurait même pas fait ou on allait les faire avec 10 000 euros d'économie sur le personnel, dont parlait notre collègue Alexandre Vinciguerra.

Vous savez qu'on va dans le mur et qu'il est temps de se ressaisir et de dire la vérité. Oui, de dire la vérité ! Vous le disiez ce matin, Monsieur le président de l'exécutif, vous venez de nous rejoindre, qu'il fallait changer de méthode sur certains sujets et sur un rapport que j'ai en tête et qui est le PPI. Là-aussi, il faut changer de braquet, mais ensemble, il faut changer de braquet.

On avait dit qu'on devait faire des économies, des économies substantielles en fonctionnement, qu'on devait, à travers la commission des finances, travailler justement sur cette fiscalité et surtout sur l'immobilier. Qu'est-ce qu'on a fait ? Rien. Et pourtant, il y a des sources importantes d'économie, on ne les a pas faites. Pourquoi on ne les a pas faites ? Problème de temps ? Problème de rigueur qui finalement fait défaut ? C'est quoi ? Il est normal que l'on s'insurge et il est normal que l'on fasse preuve de responsabilité au même titre que vous tous. On n'est pas là pour individualiser les groupes ou je ne sais trop quoi, on est là pour faire les réflexions qui s'imposent et essayer de faire en sorte que la situation s'améliore, c'est tout. Force est de constater qu'elle ne s'améliore pas et il est grand temps de le dire.

Et lorsque je parle, je renouvelle en disant « on continue », je dis « on continue de mentir aux Corses », on ne leur dit pas la vérité parce qu'on est dans une situation délicate et difficile et il faut arrêter les comparaisons avec les autres collectivités.

Les autres collectivités ne nous intéressent pas, ce qui nous intéresse c'est ici et ce que l'on donne et ce que l'on montre aux Corses, c'est tout.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. L'exécutif répond, è dopu vutemu.

M. Gilles GIOVANNANGELI

On ne va pas faire chjama è risponde avec Georges Mela sur ce sujet, on voit bien les appréciations différentes. Je crois avoir exprimé le fait et c'est vérifiable, qu'aujourd'hui 1 % d'augmentation de charges de fonctionnement, nous nous situons dans la tranche basse de ce qui peut se faire dans les collectivités. On est bien obligés de regarder ailleurs Georges, et c'est la réalité, vous le savez comme moi, parce que vous avez été maire, parce que vous avez été maire et que vous savez que faire 1 % d'augmentation de charges de fonctionnement dans une collectivité, c'est une mesure de gestion très rationnelle et c'est un effort demandé à ceux qui sont en charge d'exécuter les budgets. C'est une réalité. Vous ne pouvez pas être dans le déni sur cet aspect-là.

Alors moi j'entends qu'on peut faire mieux et vous avez raison de le dire. On peut toujours et on doit continuer l'effort, c'est ce que je vous ai dit, mais l'effort, il va se faire à ce niveau d'épure, c'est-à-dire dans l'objectif pour les 3 années à venir de rester en deçà ou au niveau de l'inflation sur les charges de fonctionnement.

Cette trajectoire-là, nous la revendiquons, elle est vertueuse. Je ne vais pas reprendre à nouveau les propos d'Alex Vinciguerra tout à l'heure, regardez les indicateurs, regardez les ratios de notre Collectivité et démontrez-nous que ces ratios, ils sont aujourd'hui des ratios d'alerte. Et ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai. Ce sont des ratios largement acceptables. Que l'on puisse et que l'on veuille faire mieux, c'est ce que nous avons entrepris parce que nous avons conscience de la dégradation générale des budgets des collectivités, avec une contrainte qui va nous peser de plus en plus. Et on voit bien que les mesures gouvernementales qui arrivent, vont venir amplifier déjà celles qu'on nous a imposées les années précédentes. Ça, nous en avons conscience et c'est pour ça que nous anticipons, nous anticipons et nous demandons de poursuivre cette logique d'effort. Mais je le répète, l'effort, il ne peut être qu'acceptable et soutenable, parce que sinon ça devient de l'austérité. Et ça, nous nous refusons de le faire et nous voulons continuer d'être proches des Corses, répondre aux besoins de l'ensemble des Corses, répondre aux besoins des acteurs communes, intercommunalités et continuer à investir pour ce pays.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Monsieur le Président, avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

J'étais effectivement absent pendant une grande partie du débat, j'en ai suivi une partie, j'étais absent pour des soins infirmiers.

Une réponse complémentaire, une en forme de boutade et l'autre plus sérieuse. En forme de boutade, j'entends vos appels aux économies sur les dépenses de fonctionnement, je vous fais remarquer que dans les minutes qui vont venir, on va examiner une motion déposée par l'opposition, conjointe pour le coup, que je viens de découvrir : « Avanzemu », « Core in fronte », vous-même, il n'y a pas Pierre Ghionga et son groupe, demandant une augmentation des dépenses de fonctionnement, notamment au titre d'une aide à un club sportif, c'est une dépense en fonctionnement.

Vous savez qu'à chaque fois qu'on tape à notre porte pour demander l'augmentation des dépenses en fonctionnement, l'opposition relaye et dit : il faut le faire. Donc, on est dans la difficulté et quelquefois le paradoxe. Ça c'était en forme de boutade parce qu'on va examiner avec... Eh bien justement, mais j'allais vous demander, mais vous allez la maintenir ou non ? Il a été tellement convaincant, Georges, que je me dis : autant ils vont retirer la motion, mais après on va avoir d'autres types de problèmes.

Pour être plus sérieux, je pense qu'on l'a dit et redit, ce n'est pas contradictoire ce qu'ont dit les uns et les autres, je vais le résumer en 3 axes. Premièrement, parce que je sais que vous l'avez dit dans le cadre du débat, mais on regarde toutes et tous ce qui se passe ailleurs, on dépend aussi de ce qui se passe ailleurs. Donc disons-le clairement, nous sommes parmi les bons, voire les très bons élèves des collectivités locales en France, en termes de ratio et en termes de trajectoire budgétaire globale, ça c'est un.

Deuxièmement, nous sommes impactés très lourdement et de façon structurellement dangereuse par la tendance actuelle. La tendance actuelle, ce sont les choix budgétaires au niveau national, c'est important, mais c'est aussi la trajectoire de notre Collectivité en termes de dépenses et en termes de recettes. Donc effectivement, même si les ratios sont bons, la trajectoire est inquiétante, très inquiétante et doit être corrigée.

Troisièmement, c'est encore plus grave, pourquoi ? Et là je vous rejoins, y compris sur : ça ne nous regarde pas ce qui se passe ailleurs. Non ça nous regarde, vous le savez, nous en sommes d'accord, mais ce qui compte pour nous c'est ce qu'on est capable de faire in fine, ce n'est pas ce que fait la Picardie, tel ou tel département ou telle ou telle région, donc c'est par rapport à nos besoins. Et ça, ça rejoint la discussion, y compris sur le PPI ce matin, c'est qu'il

y a aujourd'hui un gap important entre ce dont nous avons besoin et ce que nous pouvons mobiliser.

Et j'ai envie de vous dire, les efforts en matière de diminution ou de contraction des dépenses de fonctionnement et en matière de rationalisation de nos investissements, donc de hiérarchisation des priorités, sont indispensables, mais ils ne permettront pas, même s'ils sont portés à leur plus haut niveau, de retrouver les marges de manœuvre nous permettant de combler l'intégralité de nos besoins.

Donc ces efforts, il faut les faire pour gagner une partie de la marge indispensable et il faut les faire aussi pour convaincre l'État, l'Union européenne, les partenaires, les Corses si nous mobilisons leur emprunt, que nous sommes dignes de confiance. Et ça, il faut qu'on le fasse ensemble.

Un point complémentaire sur ce troisième point et notamment sur l'urgence, c'est une urgence absolue et vitale indépendamment de la discussion budgétaire. Je vais le dire encore plus clairement, au moment où on en parle, on est en juillet, il va y avoir les vacances du mois d'août, en septembre, la rentrée politique, économique, sociale et budgétaire va être extrêmement complexe et incertaine. Au moment où nous partons en vacances, nous n'avons aucune garantie sur la majoration cette année de la dotation de continuité territoriale. Vous avez entendu, nous entendons les uns et les autres ce que ce que disent les professionnels du tourisme, les restaurateurs, les hôteliers, les campings, les chefs d'entreprise de façon générale, la rentrée va être chaude. Si demain, nous n'avons pas l'abondement espéré et normal sur la DCT, nous aurons une catastrophe économique et sociale.

Donc nous avons besoin, pour toutes ces raisons, me semble-t-il de travailler ensemble au moins sur le périmètre que nous venons d'identifier. Et je redis très tranquillement, je vous donne rendez-vous, on va sans doute partir en vacances, etc., à partir de septembre, notamment sur ces questions budgétaires. Travaillons ensemble. Travaillons ensemble sur les économies, les mutualisations, la rationalisation des investissements, chacun gardant sa liberté totale d'être dans la majorité ou dans l'opposition, mais travaillons ensemble et notamment je pense que sur les quelques points que je viens d'évoquer on peut être d'accord. Essayons de le faire parce que c'est l'intérêt de la Corse.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc le rapport est ADOpte.

On peut passer au rapport suivant.

Raportu n° 195 : Approvu di u bugetu supplementare di u bugetu annessu di u laburatoriu d'analisi di u Pumonti (2A) di a Cullettività di Corsica per l'esercizi 2025

Rapport n° 195 : Approbation du Budget Supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses du Pumonte (2A) de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

À ringrazià vi, présidente.

Les laboratoires, ça va aller très vite. S'agissant des 2 laboratoires, les budgets supplémentaires présentés sont sans impact sur la subvention d'équilibre de la Collectivité de Corse, conformément à notre volonté d'avoir une rigueur particulière sur l'accompagnement et le pilotage de ces laboratoires.

Donc pour chacun des laboratoires, il s'agit essentiellement de jeux d'écritures et de reventilation de crédits.

Pour le Pumonte, il est proposé d'arrêter le budget supplémentaire à 106 441 euros, la reprise du résultat s'élève à un peu plus de 76 000 euros les dépenses réelles de fonctionnement augmentent légèrement au total de 0,22 % et la masse salariale est également maîtrisée.

À ringrazià vi pour le Pumonte.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, c'était rapide et clair.

Alors il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Il y a un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiù novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a des interventions ? Georges Mela.

M. Georges MELA

Juste une chose, le Président de l'exécutif disait tout à l'heure que j'étais convaincant, lui, il est plus que convaincant, il me semble qu'il est redoutable, parce qu'avec les explications qui ont été fournies, je pense que j'aurais pu les faire miennes, donc ça me semble à souligner et à dire.

Sur les rapports 195 et 196, on y répondra de façon commune sur ces deux. Alors très bien, vraiment, parce que cela a été précisé, on est dans une reprise habituelle de résultats avec une affectation de surplus de fonctionnement à l'investissement. Dans les 2 cas, on arrive à zéro, ça a été dit.

Alors deux éléments à relever. Premièrement, le fait que l'on soit dans une démarche de fusion est précisé dans les documents, mais on n'en sait pas plus. Et j'avais demandé à l'exécutif, qui m'avait répondu le mois dernier au cours de l'examen des comptes financiers uniques des deux labos, que l'on aurait des éléments à la session de juillet.

Nous sommes à la session de juillet, alors je ne sais pas si c'était dans le cadre d'un rapport propre ou à l'occasion de ce budget supplémentaire, mais en tout cas, je m'attendais à avoir quelques éléments, notamment financiers, sur le sujet.

Deuxièmement, on constate les subventions d'équilibre, bien entendu, qui demeurent inchangées sur la Haute-Corse comme en Corse-du-Sud. Pour rappel, au budget supplémentaire de l'an dernier, la subvention d'équilibre en 2B avait été augmentée de 19 000 euros et celle du 2A avait baissé d'autant.

Donc cette année pour le 2B, la subvention d'équilibre reste à changer par rapport au budget primitif puisqu'il me semble qu'elle soit annoncée autour des 1,8 millions d'euros. Idem pour le 2A où l'on maintient le même niveau de subvention, soit 3,2 millions.

Alors sans surprise, bien entendu, nous voterons contre ces 2 rapports.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, même s'il y a du mieux quand même, on vous félicite quand même qu'il n'y ait pas besoin d'abonder les budgets supplémentaires de labo.

Pas d'autres interventions ? Non. Vous avez la parole.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci Monsieur le Président, merci de l'avoir fait remarquer.

Monsieur Mela, sur l'AMO, je vous confirme que l'AMO a rendu comme convenu un rapport intermédiaire, mais dans ma réponse du mois dernier, je vous ai dit que le rapport intermédiaire était rendu en juillet, qu'on en reparlerait à l'Assemblée en octobre.

Laissez-nous le temps de voir, lire le diagnostic des labos et travailler dessus.

Donc, rendez-vous en octobre.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien.

M. Georges MELA

Je voulais dire simplement qu'on avait été habitués à des délais plus longs, 3 mois, ça nous semble d'une rapidité même excessive !

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Je vais mettre aux voix ce rapport 195. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTÉ

Vote contre des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu » ; Abstention du groupe « Un Altra Strada » ; non-participation du groupe : « Core in Fronte » ; pour « Fà populu insemu ».

Nous passons au Cismonte.

Raportu n° 196 : Approvu di u bugetu supplementare di u bugetu annessu di u laburatoriu d'analisi di u Cismonte (2B) di a Cullettività di Corsica per l'esercizi 2025

Rapport n° 196 : Approbation du Budget Supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses du Cismonte (2B) de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Président.

Je vous propose d'adopter le budget supplémentaire arrêté à 357 774 €. Sur cette somme, la reprise du résultat constaté au compte financier unique 2024 s'élève à plus de 290 000 €. Il y a effectivement une augmentation des charges à caractère général du fait des dépenses qui sont liées à des frais de fonctionnement impératifs comme la climatisation, le nettoyage, etc., la masse salariale reste maîtrisée.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a des interventions ? Pas d'interventions.

Il y a un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, donc je peux le mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOpte.

Vote contre des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu » ; Abstention du groupe « Un Altra Strada » ; Non-participation du groupe : « Core in Fronte » ; pour « Fà populu insemu ».

À ringrazià vi. Pudemu passà avà à a lingua corsa.

M. Romain COLONNA

Monsieur le Président, petit point d'ordre s'il vous plaît.

J'ai cru comprendre qu'il y avait une motion qui circulait. Est-ce que le groupe majoritaire pourrait en être destinataire, s'il vous plaît ?

M. Hyacinthe VANNI

Moi, j'ai celle de la Présidente, je ne sais pas si je peux vous la communiquer ! Je ne suis que le vice-président. Je ne sais pas si je peux la communiquer, mais on aura le temps de l'examiner en détail.

M. Romain COLONNA

Alors on attend.

M. Hyacinthe VANNI

Donc, je vous propose qu'on passe au rapport 192.

Avete a parolla, o Sgiò presidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 192 : L'immersione a prò di l'amparera di u corsu : sostegnu a l'associu Scola Corsa per u 2025/2026

Rapport n° 192 : L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2025/2026

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu o sgiò Presidente.

È dunque un rapportu chì tratta a sapete di l'immersione à prò di l'amparera di u Corsu, è chì urganisegħha è rinnuvelleghja u nostru sostegnu finanziariu è puliticu à l'associu scola corsa.

Allora ùn aghju micca da rivene nant'à a storia luntana è vicina di l'impegnu associativu à prò di l'imparera di u corsu, ma avemu à mente chì di ghjugnu 2022, à pena di più chè trè anni fà, issa assamblea hè adupratu à l'unanimità un rapportu nantu à l'immersione linguistica è hè dicisu di sostene un pocu dopu l'azzione messi in ballu da l'associu scola corsa à prò di l'insignamentu immersivu.

A sapete chì ghjunghjimu avà à u quartu esercizi, cunniscite a qualità di u bilanciu di l'associu, sapete chì l'associu oghje intervene in parechje cumune è rughjoni di Corsica, hè zifratu in 2024 una cunvenzione incù l'INSPE di l'università di Corsica, per permette li d'accoglie trè studente in Master Bislingu ind'è e so scole. È po, soprattuttu ci vole à ramintà incù forza, ùn hè micca scrittu, diceraghju qualchì parolla, ùn hè micca scrittu ind'è u rapportu, ma ci vole à sottolineà chì l'associu hè ottinutu quist'anno, in anticipu per rapportu à a nurmalità, a cuntratualisazione incù l'educazione naziunale. Postu chì nurmalamente si pò dumandà a cuntratualisazione à capu di 5 anni, è l'associu, vistu a qualità di u so travagliu è vistu dinù a qualità di e rilazione incù l'educazione naziunale moltu più cù u rettore attuale Rémi Paolini, è riveneraghju nantu à l'azzione di u rettore, hè ottinutu l'associu issa cuntratualisazione chì ghjè qualcosa impurtantissimu.

Allora certi diceranu ùn ci hè chè dui posti chì sò stati pigliati in carica da l'educazione naziunale, nantu à 11 dumandati ma ci vole à sapè chì s'hè fatta issa scelta, indù un cuntestu particolare è tengu quì à dì postu chì simu stati richjappi da l'attualità naziunale è europea, à di chì oghje ci hè un fenomenu chì ghjè grave è inchietante, assai zitelli ebrei ùn volenu più stà indè a scola publica perchè li vene male è hè troppu difficiule per elli. Per rapportu à a crescita di

l'antisemitismu in Francia, è dunque parechji di i zitelli ebrei ùn ponu stà ind'è e scole pubbliche è si ne vanu ind'è e scole private, è face chì ci hè un sforzu particolare per sostene e scole private ebree per rapportu à issu clima.

Dicu què perchè avete vistu chì l'assamblea di Corsica hà pigliatu una muzione un mese fa è diciamu à stu mumentu custì chì puru s'ellu era una scelta è una decisione impurtante è forse difficiule à piglià ind'è u contestu attuale, emu dettu chì ghjera logicu par rapportu à a storia. Chì issa ricunniscenza si facia dinù à tempu ind'è l'affirmazione chì Israël hà u dirittu à campà in pace, è avia dettu per contu meiu chì d'appressu à mè l'assamblea di Corsica pigliava una pusizione chì avia da esse suvitata, prestu da parechji stati è da a Francia è avete vistu chì erisera u Presidente di a republika, hà decisu d'annuncià chì di settembre a Francia avia da ricunnoisce u Statu Palestinese dumandendu dinù chì u muvimentu terroristu Hamas sippia scartatu di u putere è di a decisione publica ind'è issu statu.

Chjodu issa rimarca è rivengu à nantu à u sugettlu d'oghje. Issa cuntratualisazione, al di là di u sostegnu finanziariu, hè un attu forte postu vale ricunniscenza di a qualità pedagogica di l'offerta educativa di scola corsa. Oghje, ùn avemu micca scrittu issa cuntratualisazione, n'emu fattu una scelta ghjuridica è pulitica. Tengu à ramintà dinù, per esse chjaru, avete vistu chì a corte regiunale di i conti ci hà fattu u rimproveru di sostene à scola corsa, ramentu chì ùn avemu micca cumpetenza per sostene e scole chì ùn sò micca collegi o licei, dunque u nostru finanziamentu si face micca à u livellu pedagogicu ma ind'è l'attività periferica d'associu. È ne simu intesi cù u cuntrallu di legalità. Noi emu fattu a scelta di mantene u rapportu ind'è a so forma chì era stata valitata da u cuntrallu di legalità, è dunque diceraghju chì simu ind'è i chjodi, ind'è i chjodi indè a forma ma micca ind'è u fondu, è issa rimarca mi permette d'insiste nantu à u fattu chì a sapemu u rettore face oghje un travaglione nantu à l'allarghera di l'offerta di corsu, d'insignimentu bislingu, d'insignimentu immersivu ind'è u sistema educativu publicu. È ghjè impurtantissimu è ci vole à accumpangà è sostene issa dimarchja. Ma emu dettu puru quì, è tutti, chì sapemu chì issa scelta si face ind'è un'incertezza, in un insicurezza ghjuridica. Chì, ch'ella sia per l'immersivu o ch'ella sia per u bislinguisimu in generale, ùn pò esse oghje chè facultativu. È vale à dì chì s'è qualchissia, persona fisica o murale vene à contestà sò chè no simu in traccia di cercà à accatastà è à rinfurzà in accordu incù l'accademia di Corsica, davanti un tribunale, risichemu di perde. È simu ancu ind'una situazione chì ghjè ancu un pocu incredibile diceraghju è paradussale.

Ind'è u mumentu induve rinfurzemu in accordu incù l'accademia di Corsica, l'insignimentu di a lingua corsa, a camera regiunale di i conti hà forse fattu un articulu 40 contru à noi per purtà ci à u penale per svià u sviamentu di i

soldi publichi perchè aiutemu un associu. Dunque vedimu, vedite bè chì simu ind'una situazione chì ùn pò più durà cusì. È chì ci vole chì d'appressu à noi a revisione custituzionale ci permetti di fà ricunnoisce per u statutu d'ufficialità per a lingua corsa.

Allora a situazione attuale di l'associu scola corsa: di settembre 2025 ci saranu nurmalamente più di 200 sculari nantu à 5 siti, 91 in Bastia, 56 nantu à Biguglia, 35 in Sarrula, 25 in Corti è po campatoghja, l'ultima scola nata quella di Lucciana incù una decina di zitelli. Si cresce in qualità, si cresce in sciffre è s'allarga u chjerchju. È pensu chì ghjè a ghjutificazione di u nostru sustegnu riaffirmatu. È cumpieraghju dicendu chì ùn ci vole mai, è mancu un pocu à oppone o à mette in concurenza l'impegnu associativu di scola corsa è u sistema educativu publicu. Si sà quant'è no simu attacati à l'insignimentu publicu, ma ci vole à ricunnoisce dinù chì scola corsa à traversu a so azione, hà permessu dinù di dà un soffiu novu, un slanciu novu à a rivendicazione di generalisazione di u bislinguisimu è soprattutto di rinforzu di a qualità di l'insignimentu bislingu. Postu chì l'immersione hè dinù una garanzia d'un veru bislinguisimu. È pensu chì una parte di u travagliu chì ci vulerà à fà, hè di rinfurzà a nostra valutazione di a nostra politica educativa. Micca solu al di là di a cuntitezza scumpartuta nantu à a crescita di i zitelli chì seguitanu corsi in lingua corsa è ind'è i siti bislingui.

Ci hè un veru prugressu, un prugressu impurtantissimu, ma ci vole à sapè per rapportu à u nostru scopu, quantu sò i zitelli oghje à sorte di u sistema educativu essendu veramente bislingui. È què passa d'appressu à noi à traversu una megliurazione di a qualità di l'insignimentu è particolarmente di l'insignimente immersivu.

Dunque pensu chì u travagliu chì ci aspetta, ma ne riparleremu puru ind'è u quadru di i travagli di cummissione, ghjè di riflette à un referenziale cumunu ci ciò ch'ellu hè l'insignimentu immersivu. Un veru insignimentu immersivu. È di cuntratualizà incù l'educazione naziunale per avè a certezza chì sò chì hè chjamatu insignimentu immersivu, è chì hè messu in ballu, mi si pare in veru attualamente da, per esempiu, l'associu scola corsa, chì issa metuda d'insignimentu immersivu, hè generalizatu indè tutti i siti di l'insignimentu publicu è passa dinù per u rinforzu di l'impegnu di a Cullettività di Corsica à prò di issa spaghjera.

Finisciaraghju, dicendu saluendu u travagliu di scola corsa l'aghju fatta, ma dinù l'azione di u rettore, pensu chì ci vole à dì la di manera chjara, hè à a so piazza, hè un funziunariu di statu è noi simu eletti di a Corsica, ma u nostru rettoru hè corsu, tene cara a lingua corsa, è face assai è dinù per rimette a sapete a lingua corsa à u core di l'insignimentu ma senza mai staccà la, spiccà la ne mancu oppone la à tuttu u restu.

Perchè a lingua corsa a sapemu ne simu persuasi hè un purtellu ver di l'universale. È dunque, je terminerai en français, le recteur de l'académie de Corse, Rémi Paolini, est attaché à l'enseignement public, c'est normal, il est attaché à un enseignement de la plus haute qualité possible pour tous les élèves. On a eu le plaisir à Bastia et à Ajaccio d'accueillir les lauréats avec mention très bien, quelquefois, les félicitations du jury de l'Académie de Corse et nous étions ensemble pour le faire.

Donc, à travers le projet d'académie qui sera validé à la rentrée, il y a, vous le savez, 6 axes qui ont été définis par le recteur et ses équipes, en concertation avec la Collectivité de Corse. Nous avons travaillé, bien sûr sans nous immiscer dans ce qui relève des compétences propres et exclusives de l'académie. Parmi ces 6 objectifs, 6 axes, il y a un axe premier et dénommé comme premier à dessein, c'est d'ériger la langue Corse en savoir fondamental.

Derrière cet axe 1, cet axe numéro 1 fondamental, il y a des déclinaisons par objectif. À la fois, le choix de cet axe 1 et la volonté de le décliner en objectifs opérationnels, nous l'avons coconstruit et validé ensemble, la Collectivité de Corse, le conseiller exécutif et le rectorat.

Maintenant, nous aurons à définir, notamment à travers la méthode innovante que nous avons actée permettant d'impliquer l'Assemblée de Corse via la commission ad hoc, nous aurons à définir ensemble les modalités opérationnelles de cette mise en œuvre dans le cadre d'une véritable politique linguistique. C'est le travail qui nous attend jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Mais ce que je tenais à vous dire et je termine par-là, c'est que d'ores et déjà, nous avons travaillé avec le recteur, avec le conseiller exécutif, avec Lauda Guidicelli bien sûr qui est en charge de la formation et de l'éducation, de la jeunesse notamment, également avec Anne-Laure Santucci, puisqu'elle est à la culture et au patrimoine, mais de façon transversale avec le Conseil exécutif, et c'est normal, nous avons travaillé avec le recteur à renforcer, dès la rentrée, le soutien, y compris financier, dépenses de fonctionnement, vous voyez, on n'y échappe pas, mais nous voulons et nous devons le faire, en tout cas, nous le proposerons à l'Assemblée de Corse de le valider et nous aurons un débat.

Mais je crois que, au moment où nous avons acté ensemble, avec le rectorat, le renforcement et la généralisation du bilinguisme, le renforcement très significatif de l'enseignement immersif dans le secteur public, au moment où il y a eu contractualisation avec Scola corsa, voulue, appuyée par le recteur et décidée par l'éducation nationale, donc par l'État, ce qui est quand même un geste fort qu'il ne faut pas sous-estimer ni relativiser, eh bien, bien évidemment, la Collectivité de Corse qui a été totalement partie prenante de cette amélioration de l'offre éducative de langue corse et en langue corse, nous devons envoyer un

signal et nous devons l'envoyer pour qu'il soit opérationnel dès la rentrée 2025, notamment dans le domaine de l'enseignement immersif puisque plusieurs ouvertures, plusieurs dizaines d'ouvertures de classes sont annoncées. Il faut que nous accompagnions ce mouvement, y compris à travers un renforcement de notre engagement puisqu'une des conditions de la réussite, c'est aussi la formation des formateurs. C'est de ce côté-là, bien sûr, que nous nous apprêtons à renforcer notre accompagnement.

Je vous demande donc de valider le principe d'un soutien renouvelé dans le cadre, vous le savez, d'une convention pluriannuelle, un budget global de 1 625 520 € pour la fédération Scola corsa, je vous propose que la Collectivité de Corse participe à hauteur de 1 138 000 € à ce budget afin de permettre à Scola corsa de mettre en œuvre son projet qui se renforce pour la période 2025-2026.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò présidente.

Nantu à stu cartularu, avemu un rapportu di a cummissione di l'educazione è di a cultura.

Quale hè chì face u rapportu ? Muriel Fagni, a présidente.

Mme Muriel FAGNI

Merci, Madame la présidente.

On a eu un débat très riche et il y a beaucoup d'observations de commissaires qu'on peut retrouver, notamment sur Nomade.

Ce rapport nous a été présenté par Monsieur Bernard Ferrari qui est le directeur du service di a lingua.

Madame Pedinielli, Madame Galloni et moi-même, Saveriu Luciani, avons fait des interventions et vu l'heure tardive, je ne sais pas si vous voulez que je lise tout le rapport où je peux me contenter de vous donner l'avis Madame la présidente ?

Donc, la commission a émis un avis favorable. Non-participation des groupes « Avanzemu », « Un soffiu novu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. C'hè dinù mi pare un avisu di a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

Oui. Avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avà a parolla hè à quellu chì a vole piglià. Nadine Nivaggioni.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Sgiò Presidente di l'esecutivu ete ragiò, s'è trè anni fà ci guardavamu in cataroghju, perchè era cusì hein. À chì scola corsa perchè chì a maiò parte escianu da u sistema educativu è ùn eranu più cuntenti di ciò chì si passava, è avianu francatu un passu dicendu ci lanchiemu in l'associativu è tandu avaremu forse d'altri risultati. È si pò dì chì à capu di trè anni, i risultati sò quì. È di l'altra banda, l'educazione naziunale chì si sentia quantunque appena attaccata è dunque l'affare era appena tesu.

Oghje, ci hè un travagliu tamantu chì hè statu fattu da a parte di scola corsa, da a parte di u rettore, si discuta, avemu a possibilità è noi quì incù a cummissiò moltu più, di discutà assai trà di noi. È tuttu si passa bè oghje.

Ùn ci hè più nè cumpetizione, nè ghjente chì si fideghjanu in catarochju, ci oghje ghjente chì travaglianu in listessu sensu appellamanu, è chì avanzanu per a Corsica.

Ma issu rapportu l'ete dettu, mette in risaltu parechji affari, u primu – a ripetu- ghjè a necessità di issa sicurisazione ghjuridica, perchè chì ùn abbasta micca di avè l'impegnu d'un omu, l'impegnu di una struttura, oghje a fragilità ghjuridica ci porta à truvà minichette per a redazzione di u nostru rapportu, perchè chì accunciemu appena a soma per pudè passà à u cuntrollu di a legalità è ùn hè mancu sicura hein.

Ma tuttu què ùn pò micca durà, sò cose chì à mumentu datu si devenu arrigulà di manera ghjuridica, ci vole à truvà una soluzione è secondu noi issa soluzione venerà da cumpetenza organica.

Speremu chì l'insignamentu di a lingua corsa, l'insignamentu immersivu serà ricunnisciutu à a so piazza è tandu si puderà travaglià in tutta sicurezza.

Dunque a prima cosa: avanzà à nantu à l'autunumia è riflette à una scrittura per a cumpetenza insignamentu è a cumpetenza di a lingua corsa è di l'immersivu di sicuru.

U secondu puntu, ghjè a valutazione, si parla assai oghje -d'una banda cum'è da l'altra- da in un sistema publicu cum'è in u sistema assuativu postu chì mettimu, noi quì a Cullettività di Corsica, mettimu assai soldi, di sicuru, ci vole ch'ellu ci sia un cuntrallu. È issu cuntrallu forse chì ci vole ch'ellu sia più strettu. Ùn basta micca, oghje e valutazione chì sò trasmesse, pensu chì à u livellu di a capiscitura, si pò ma hè difficiule da misurà quantunque, di a scrittura, di a lettura. Ma ciò chì imprema u più ghjè quantunque u parlà. A spessione, perchè chì u nostru scopu hè quantunque avà di ricaccià di issi sistema immersivi educativi è assuativi, zitelli chì à capu di qualch'anni, à capu di qualchì mese per certi hein perchè chì ci ne hè digià, emu da avè un esempiu dopu, sianu cursofoni. Dunque una misura di a spessione chì secondeu noi hè impurtante.

Emu bisognu di misurà, di pisà ciò chè no demu di manera finanziaria.

U terzu puntu. Dunque primu puntu a securisazione ghjuridica, secondeu puntu a valutazione, terzu puntu: l'equilibriu territoriale. Emu intesu chì scola corsa hè più in u Cismonte chè in u Pumont, oghje, ghjè vera. Ghjè una realtà, ma ghjè secondeu à i prugetti chì sò pertati da e cumune, da i parenti, da l'associ, ghjè cusì chì parte l'affare. Dunque per avà ci ne hè di più in u Cismonte, ma forse chì si capisce, u scopu ghjè d'avè dopu à a scola materna è elementaria, ghjè di avè un cullegiu immersivu. Dunque per custituisce un cullegiu immersivu, ci vole ch'ellu sia alimentatu da parechje scole, è dunque ci vole à fà di modu chì ci ne sia abbastanza per ghjunghje à apre un cullegiu. Dunque u cullegiu di sicuru s'aprerà in giru à Bastia in issi lochi custì. Postu chì ci hè digià Bastia, Biguglia, Lucciana dumane. Dunque u cullegiu hè da apre ma sarà in u rughjone bastiacciu in u primu tempu.

E dumande sò numerose, di sicuru ci ne hè appena dapertuttu in Corsica, ma avemu una prughjezzione à nantu à 8 anni mi si pare, è tutti l'anni ci hè un situ in più chì s'apre. Dunque per avà u ritimu hè tenetu, l'obbiettivi avanzanu cum'ella era previstu è si pò dì oghje chì incù 220 sculari, è sopratuttu 34 salariati, impiegati, oghje scola corsa ghjè l'impiegatore immersivu diceraghju u più impurtente di Corsica.

U rettore dicia l'altru ghjornu, in reunion, dicia u mudellu di u sistema educativu publicu si deve fà à nantu à u mudellu di scola corsa. È si capisce, perchè chì a dimu è a ripetimu, u zitellu hè pigliatu in contu a matina à a guarderia, in scola, à meziornu à a cantina, a sera à a guarderia. È di què, di sicuru, conta di più chè quandu un zitellu hè in una scola quandu hè in ricriaziò, ci sò scole chì sò à mezu standard è à mezu dette immersive. Què ùn hè micca l'immersione, dunque ci hè una definizione da travaglià torna à nantu à l'immersivu.

Noi, pudimu dì in issu emiciculu quì, s'è tuttu què si pò fà, ghjè per via di noi. Perchè chì nè scola corsa, nè a formazione di i maestri in u sistem publicu si puderebbe fà s'è a Cullettività ùn mettia tanti soldi per ottene issi risultati. 1 miglione è 100 à nantu à 1 miglione è 6, astru restu sò u mecenatu chì permette ottenu issu miglione è 6. Dunque s'ellu ùn ci era a Cullettività, ùn si puderebbe micca fà.

Allora quand'è no sentimu dì, si face pocu per a lingua...issi trè anni chì sò passati quì, si pò dì chì in u duminiu di a scola, ci hè statu propriu un saltu chì hè statu fattu. Allora forse chì i risultati l'emu da avè da quì à qualch'anni. Ma, ci hè qualcosa chì hè cambiato. Allora l'emu dettu, a ripetimu, ghjè fragile, postu chì a sapemu chì pò cambià da quì a dumane s'è avemu un prefettu o qualchissia chì ci porta in tribunale cumu no femu quì per u regulamentu internu di l'assamblea, è ben tuttu pò cascà. A sapemu. Ma bon, ùn si pianta micca una mossa in giru à a lingua cusì.

Vogliu felicità, di sicuru u Presidente Ghjiseppu Turchini è tuttu a so squadra pedagogica è amministrativa per tuttu u travagliu ch'elli facenu in giru à scola corsa, i parenti, chì sò assa assai impegnati. A sferenza; ghjè dinù un puntu di sferenza ghjè chì i parenti sò in a scola, quand'ellu ci vole à fà un banchittellu per a scola, quand'ellu ci vole à stuppà un cabinettu, quandu ci vole à mette l'elettricità, i parenti sò quì. È a rilazione incù a scola ùn hè micca a listessa. Quandu u zitellu vede chì i parenti sò interessati da a scola, ellu hè interessatu di più anch'ellu. Si capisce. Dunque i parenti anu una parte impurtantissima in issu sistema, i merri è e squadre cumunale dinù perchè chì ci sò assai evenimentu per pudè pagà unepoche d'affari à scola corsa, grazia à tutta l'animazione è l'evenimenti chì sò fatti è pertati da i parenti è da e municipalità.

Dunque, eccu simu in traccia mi pare, di custruì dui sistemi educativi assai esemplarii è ne pudemu esse fieri.

Vi ringraziu.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, altre dumande di parolla ? Jean-Martin Mondoloni per « Un soffiu novu » è dopu Pierre Ghionga è Elisa Tramoni.

Micca in spagnolu hein ! O corsu o francese, micca spagnolu, è un emu micca dirittu. Nada, hein.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Il faut aller en conseil d'état pour savoir si on n'a pas le droit !

Evidemment qu'on est dans le mouvement de soutien et d'accompagnement de Scola corsa. Une fois les louanges passées, je crois qu'il faut essayer de critériser ce qu'on appelle succès. Pour le moment, c'est un succès d'estime et de fréquentation. Les résultats, on veut les voir. Qu'est-ce qu'on estime comme résultats aujourd'hui viables quand on critique le système éducatif français, à bon droit ?

On sait trois choses sur le système éducatif français : un, on est dans le milieu peloton des études PISA, c'est-à-dire qu'on est moyens, mais quand on regarde les écarts types, les meilleurs élèves du système éducatif français sont parmi les meilleurs du monde. Mais le contrepoint, c'est que les plus mauvais sont parmi les plus mauvais du monde avec les Turcs. Voilà. Donc, selon comment on regarde le succès de Scola corsa, on peut dire que c'est excellent ou pas.

Donc, ce qu'on demande, nous, c'est évidemment parce qu'on y met, ce qu'a pointé le résultat, beaucoup d'argent public, beaucoup d'argent public, ici, c'est la puissance publique qui finance une association encore une fois, dans une logique que nous avons tous en partage qui est celle de l'immersion, ce n'est pas celle du bilinguisme, c'est celle de l'immersion et je reviendrai. Ce qu'on veut, c'est savoir comment on critérisé la notion de succès. Le succès, ce n'est pas seulement le nombre, certes, croissant d'élèves qui fréquentent Scola corsa, c'est qu'est-ce qu'on entend par succès ? Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, je le mets en lien avec l'ensemble des politiques publiques liées à la langue corse que nous soutenons, il en va de Scola corsa comme du reste. Il faut faire la démonstration que l'effort de la puissance publique produit des résultats. Je le dis, je le redis à chaque fois, c'est des choses qui sont facilement identifiables, surtout depuis qu'il existe des critères européens pour l'apprentissage des langues qui montrent d'ailleurs que le système français n'est pas bon. Donc, ce n'est pas la peine de reproduire les mêmes choses, c'est critérisé.

En revanche, on sait très bien quand un élève ou un apprenant rentre au niveau A2 et quand il sort au niveau B2 ou inversement d'ailleurs. On doit rentrer dans cette logique d'évaluation.

Après, il y a ce qui relève de la pratique de l'immersion. Moi, j'ai été particulièrement marqué par une anecdote du conseil municipal de Bastia jeudi dernier.

Voilà la situation : donc, il y a une école immersive à proximité d'une école dite standard. Il est question d'un jardin pédagogique pour l'école immersive. On nous explique que pour le moment, les élèves de l'école standard ne vont pas pouvoir fréquenter les jardins pédagogiques de l'école immersive. Donc je le dis sur le ton de la boutade évidemment, du point de vue neurolinguistique, si les petits Corses jardinent avec les petits Français, ils ne vont pas être perturbés dans l'apprentissage immersif de la langue corse. Attention, ça relève de l'anecdote, mais c'est toujours la même chose. Pas vous, nous avons sur ce sujet des détracteurs qui attendent au bout du tournant.

Ne leur prêtons pas le flanc, ce n'est pas de Perrin dont on parle, il n'y a pas que des Perrin, il y a des gens qui sont encore, sinon dans la défiance, dans le doute, y compris des parents d'élèves que je connais par ailleurs, qui y vont parce qu'on est dans un effet sinon de mode, en tout cas d'attractivité accrue, et là, c'est un succès, il faut créer les conditions aussi pour que non pas à l'instar du bilingue, parce que ces deux enseignements différents, le bilingue l'immersif c'est deux logiques différentes, il ne faut pas qu'elles soient exclusives.

Nonobstant, non pas ces mises en garde, mais ces remarques qui visent à encore améliorer évidemment le modèle de Scola corsa, évidemment, nous serons en thèse et accompagnerons ce sujet d'autant plus qu'il est accompagné, vous le savez, par le rectorat d'Académie qui en effet, a fait le choix d'ériger la langue Corse en savoir fondamental.

Derrière ces logiques désormais de promotion en Corse, ayant à l'esprit qu'il faut produire des résultats pour montrer que ça fonctionne, que ça fonctionne bien et que nous allons être les meilleurs des meilleurs.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu, Madama a Presidente,

Duie parole per dì chì sò un figiolu di l'insignamentu publicu, è l'insignamentu privatu ancu associativu ùn hè mai statu u mio sognu per i nostri zitelli. Ma sò ublicatu à ricunnoisce, chì l'insignamentu immersivu prupostu da scola corsa hè una vera ricchezza. È ci vole à sustene lu di manera forte, in preghendu chì a cuuificalità li permetterà di campà per sempre.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Efficace ! Elisa Tramoni.

Mme Elisa TRAMONI

Vi ringraziu, Madama a Presidenti.

Al di là di i sciffri è di l'infurmazioni dati in issu rapportu, vulariu dà un parè cuncrettu nantu à a riescita, i risultati, dunqua u successu nantu à tarrenu di u travaddu di scola corsa, pà purtà una ghjustificazioni in più à u votu di l'aiutu.

U scopu di i filieri bislingui hè chì i ziteddi chì ci vani possini essa capaci da aduprà a lingua corsa in a vita ughjinca. Ma u solu fattu d'essa capaci, ùn basta micca. Ci voli chì issa ligua sia aduprata di manera naturali, senza rifletta ci, senza furzà si, senza purtà un pesu. È oghji, cù scola corsa, cù a scola immirsiva, si pò dì chì issu scopu hè duvintatu rialità. Ni socu stata testimonia ghjustu à puntu, i sculari di scola corsa parlani una lingua duvintata materna.

Piddu l'asempiu di un ziteddu di A Parata chì si chjama Carl'Andria d'altrondi, scularu in a scola corsa di Bastia, chì m'hà rispostu in corsu quandu l'aghju parlatu in francesu, è dopu t'avemu cuntuatu a noscia discursata in corsu di modu naturali. U ziteddu m'hà parlatu di u so paesu di A Parata, di a ghjesgia chì hè stata rifatta è di tant altri affari, è mi ne hè parlatu cù pricisioni in lingua corsa com'è s'idda füssi un evidenza parchì, per iddu, era un evidenza.

Pensu chì hè u naturale di issu ziteddu quì, di tutti issi sculari chì pudarà podassi salvà a noscia lingua.

Allora, iè, pudemi essa cunvinti di l'impurtanza è di i risultati di scola corsa, eiu ni socu cunvinta. Issi stabilimenti educativi immersivi, scoli è pocu fà ancu ciucciaghji, devini cuntuà ad essa aiutati, à campà, à sviluppà si in u sicundariu è à stenda si più largamenti nantu à u territoriu.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Aspettava a mo dicina, ma bon. Ùn hè dettu nulla.

Nò, eu, à l'accorta cusì, ci hè - a dicia l'ultima volta- 48 000 sculari, da a materna à l'università, s'aghju capitu bè sò ch'ellu dicia l'altru ghjornu u rettore, in l'insignamentu publicu elementariu ci serebbe à l'ingrossu 12 000 sculari chì seguitanu un insignamentu sia immersivu, sia bislinguu. Quessa sò i dati ufficiali ch'ellu ci hè datu u statu l'altru ghjornu in cummissione, quand'è n'eramu in cummissione tutti insieme cù u rettore è a so squadra.

L'idea, bon aghju intesu parechji affari ma bon, ùn aghju micca da rifà a storia di l'insignamentu hè guasi 50 anni. Dipoi 74, Deixonne chì entre à u liceu, ci hè statu parechje tappe. Oghje simu à una tappa quantunque interessante, perchè emu un rettore, è pò l'avete vista l'altru ghjornu, hè a prima volta. Purtantu l'aghju praticati, piuttostu di manera speziale, ma quessu u rettore ci hè quantunque, micca rigalatu, ma in tutti i casi ci hè offertu una strategia, chì sorte à pena di l'urdinariu. Quandu, ellu, rettore vi dice à a rientrata di settembre, emu da apre 70 posti immersivi publichi... Bon ci ne era 26, dunque aghju fattu u contu, mi pare 71, hein. Simu à un centu di siti immersivi publichi. À cantu ci hè una decina mi pare, à l'ingrossu di siti immersivi scola corsa. Ùn hè micca listessa immersione, ma eo sò di quelli chì dicenu chì l'immersione ùn hè micca u monolinguisimu. Simu per un bislinguisimu immersivu, ghjè quessa a strategia chì mi pare a più efficace per l'insignamentu ch'ellu sia per u corsu o per l'altre lingue.

Dunque sò chì mi pare di primura oghje à mette in risaltu ghjè l'aspettu di a formazione, simu quantunque, è l'avemu tutti st'oghjettivi di generalizà st'insignamentu à tutti i patti perchè ghjè cusì, ghjè a nostra filosofia. Ma ci hè una formazione chì oghje, è l'hà datta ancu u rettore, ùn avemu micca abbastanza avà mezi umani, risolze umane per stabilisce, per spaghje, stu insignamentu ch'ellu sia bislingu o immersivu, o i dui.

Dunque a furmazione mi pare ch'ella sia per rapportu à (n'emu parlatu parechje vole o sgiò Presidente di u CPER, u famosu CPER), ma ci hà da vulè avà à pone cù u rettore, i termini d'un cuntrattu, ci hè à tempu a cunvenzione, guardu chì ci hè u nostru direttore di a lingua, cù u quale l'aviamu eleburata nov'anni fà. Una cunvenzione d'ogettivi, chì sò impurtenti, l'ogettivi. Perchè, bon mettimu i mezi, mettimu i solli ma i resultati? Ch'aspettemu? Alloc'à un antru annu è à mezu andà? Ghjè quessa, è una volta chè vo avete dettu quessa. Quantu mezi umani? Chì furmazione? Chì valutazione?

Perchè chì avà u dichjarativu, tuttu mondu face. À sente parlà à mumenti tutti i sculari corsi "facenu" u corsu o in bislinguu o in immersivu. U fattu si stà chì per avà a valutazione, aviamu postu una muzione trè anni fà arricurdare vi, nantu à i mezi, nantu à l'imbarcatura pedagogica è l'accompagnamentu. Emu, l'aghju detta à u rettore l'altru ghjornu, emu à l'ingrossu listessu numaru di cunsiglieri pedagogichi chè n'aviamu 40 anni fà! Cù guasi 100 volte di menu zitelli in l'insignamentu diciaraghju bislingu o in tutti i casi, di corsu.

Dunque vole dì chì a struttura accademica ùn hè micca à l'altura di a sfida chè no prupunimu noi.

Dunque, a furmazione, a valutazione, l'accompagnamentu vanu insieme. È una cunvenzione per stabilisce l'ogettivi perchè sò solli dinò. U cuntrattu di pianu n'emu parlatu, a furmazione costa calcosa, senza cuntà i centri immersivi di Bastelica è di Savaghju. È forse dumane ne apreremu d'altri.

Dunque l'idea ghjè tutte ste parole in –one (valutazione, furmazione ecc), ci hè dinò, u fattu, n'emu parlatu in cumissione dinò, di u famosu Cunsigliu Accademicu Territoriale, le CAT cum'è u chjamemu in francese, articulu 11 hè statu ammentatu mi pare, da un giovanu collegu l'altru ghjornu. L'aviamu postu in a cunvenzione di u 2016, ghjera l'articulu 11, u fattu d'avè una gestione cumuna, micca una discussione cusì, d'oretta cusì ogni tantu cù u rettore. D'avè un frezzame, le flêchage dice in francese, di i posti, avè una pruspettiva nantu à l'apertura di i posti è sopratuttu, nantu à spargugliera, diceraghju cusì di u territoriu.

Emu bisognu noi di una visione ch'ellu sia in u primariu quant'è in u secondariu. Perchè u collegiu dinò è ancu u liceu, oghje chì hè oghje, hà bisognu di issu sforzu. Ci hè una furmazione, l'aviamu dumandatu in u 2019, una furmazione DNL (disciplina non lingusitiche), dice u francese: discipline non linguistique. Di issi professori di storia geograffia, di scenze, di sport, tutti quessi anu attaccatu una furmazione, eiu l'aghju visti in parechji lochi. Dunque quì dinò, ci hà da vulè hà fà un sforzu finanziariu perchè nù CPER, sò m'aricordu bè, è pigliu à testimone ancu u direttore, ci era un sforzu finanziariu di

a CTC, di a cullettività, nantu à a furmazione. Ci era per u primariu, 250 000€ à l'annu dunque ùn sò micca s'ellu hè à pocu pressu listessa ma ci hà da vulè à mette dinò assai soldi nantu à issa furmazione qui.

Eccu, à l'ingrossu, per u restu l'ete capitu bè chì, ùn dicu micca chì tuttu và megliu ma ci hè quantunque un avanzata. Avà, ci hè a securità, una garanzia, perchè chì, è l'ete detta, è l'aghju intesa parechji volti, s'ellu ci hè dumane un certu Perrin chì si mette in capu di faci le fallà, ci mette ind'è e cumplicazione. S'ellu face ricorsu, simu à corri corri, è a sapete bè.

Dunque l'idea hè d'assicurà, è quessa hà da esse dinò forse unu di l'aspetti à mette in avanti cù u guvernu, perchè bon, s'ellu ci hè mezu d'avè un statutu di lingua territoriale, per ùn stà à dì cuufficiale, ancu s'ellu serebbe listessa affare, mi pare ch'ellu sia una di e primure à mette in avanti.

Per u restu, ghjustu un detagliu nantu à u migliore è 100. In cummissione aghju detta cusì, ma ghjustu per infurmazione, annu ci era u detagliu di u bugetu, quist'annu ùn emu nunda, bon vutemu un migliore è 2, u minimu affare hè d'avè omancu sottu à l'ochji, omancu per paragunà a visione perchè un bugetu ghjè una visione. Chè no sappiamu esattamente sò chì si face è cum'ellu si face. È torna una volta, ci hè un puntu mi pare chì tuttu u mondu ne hà parlatu ma senza faci casu, u fattu d'avè dui posti oghje integrati, vole dì chì ci sarà un cuntrallu, avà di l'educazione naziunale nantu à l'insignamentu di scola corsa dinò. In tutti i casi nantu à i dui posti chì sò oghje ricunnisciuti diceraghju cusì.

Dunque ci hà da esse, avà un sforzu à fà per appaghjà a furmazione è dà ghjustapuntu u mudellu sodu à l'educazione bislingua o immersivu o piuttostu d'un bislinguisimu immersivu.

Eccu, dunque accumpagnemu senza diceraghju cuntrastà di più chè cusì, sapendu chì noi dumandemu dinò a qualità, hè impurtente per noi d'avè a qualità è dì vi dinò chì ci hè bisognu, l'ete detta ma a ripetu qui, ci hè un bisognu dinò d'appughjà, di sustene l'insignamentu publicu, perchè quand'ellu ci hè un centu di scole immersive (immersiva à 30%, pocu impreme), u fattu si stà chì ci hè quantunque un centu di stitutore, di prufessore di e scole chì s'impegnanu oghje in l'immersivu, ci hè un bisognu tremendu d'aiutà li. Quessa hè impurtente dinò ùn vi scurdate micca.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Grazie, Presidente,

In corte parole, ci hè issu cartulare, ci hè a dimensione diciaremu cunghjunturale di u cartulare cù una dumanda di sustene chì intarvene dopu à altre annate scorse di sustene è una participazione pà u campà di scola corsa. Vogliu à issu microfonu salutà l'impegnu di tutti quelli chì sò impegnati à pro di scola corsa, è cum'è ghjè dinò, un funziunamentu dinò cù l'invistiscimentu forte di e famiglie, salutà dinò e famiglie perchè ùn ci hè micca cà i zitelli, ci hè dinò tutte e famiglie è tutti i militenti chì facenu viaghjà issa struttura quì. Hè ghjè di sicuru chì u nostru gruppù, hè stata detta nanzu à mè, accumpagnarà issu raportu. Què ghjè pà l'aspettu diciaremu liatu à u raportu.

Ma si sente bè chì issu rapportu ci rimanda dinò à una temporalità più longa è à l'aspettu chì ùn hè più cunghjuturale ma chì ghjè strutturale in gira à a lingua à u longu andà.

È u nostru scopu, bon ùn ghjè micca u nostru sognu di sicuru, ghjè chì tutti i zitelli di Corsica possinu benefizià d'una educazione di qualità alta, di primura alta è articulata in giru à a lingua corsa in modu immersivu, accurdendusi di sicura, aghju intesu a chjama di u Presidente di l'esecutivu nantu à ciò ch'ella vole dì immersivu.

Ma què sottupone un cambiamentu statutariu, hè stata detta, sottupone una pianificazione linguistica pà tutta a Corsica, purtata micca solu ma da una bella parte di a nostra cullettività è sottupone una mudifica generale di u sistema educativu. Què ghjè una riflessione chì ci tocca à avè insieme à nome di l'interessi di i Corsi.

N'apprufittu perchè unipochi chì anu pigliatu a parolla anu citatu i travagli di a cummissione, madama a Presidente s'è vò mi pirmittite, vurria in dece sconde dì à chì ne semu parchè hè stata criata u mese scorsu, dì chì cù i cummissarii, in pochi ghjorni, emu scuntratu u cullettivu femula campà, quì à l'assamblea, emu scuntratu u rettore di l'accademia di Corsica pà parechje ore di travagliu, semu andati in visita nantu à una ciucciaghja privata immersiva: ciuccialingua, emu resu una visita à u CANOPE di Corsica, emu avutu in Corti una reunione di travagliu impurtante cù u Presidente di l'università è tutta a so delegazione chì l'accumpagnava, emu scontru u cullettivu parlemu corsu in Corti, semu andati à visità l'associu Praticalinguà Corti chì ghjè una casa di e lingue, è marti chì vene, emu da fà una visita à a ciucciaghja tarrituriale di a Cullettività di Corsica.

Tuttu què pà dì chì in calchì ghjornu in issu mese di lugliu emu giratu assai a Corsica, emu travagliatu assai, emu asciuttatu assai, vurria ringrazià tutti quelli ch'antu accittatu in pocu tempu a so partcipazione à l'audizione à i scambii, à i cuntrasti cù a cummissione. È dì, pà risponde à a chjama chì hè stata quella di u Presidente di l'Esecutivu è di a Presidente di l'Assemblea quandu anu dumandatu a creazione di issa cummissione chì travagliemu nantu à a pianificazione generale di a lingua, travagliemu nantu à u statutu di a lingua è a lege organica è travagliemu nantu à u sistema educativu.

Vurria dì chì u scopu ùn hè micca di travaglià fora di l'attori di a lingua, hè per quessa chì vulia scuntrà u più ghjente pussibile. È dicu à i membri di a cummissione chì ci hè issa appuntamentu di marti, dunque madama a Presidente, dicu à i membri di a cummissione chì li docu appuntamentu di sittembre chì avà ghjè a fine di a sissione, ci hà da esse a tagliatura d'aostu è dò à a cummissione un appuntamentu di sittembre pà ripiglià i nosci travagli. È pà pudè risponde à u calindariu ch'emu amintatu cù u Presidente di l'Esecutivu è a Presidente di l'Assamblea, à u più tardi di nuvembre, rende un rapportu di a cummissione nantu à i trè punti ch'aghju amintatu dunque un ritrovu di sittembre, à ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi per st'infurmazioni, per stu riassuntu di tuttu ciò chì hè statu digià fattu, è ciò chì ci hè da fà torna hein. Perchè ci hè assai travagliu.

Saveriu, vulia parlà un minutu.

M. Saveriu LUCIANI

Non, non, dece seconde.

M'hè venuta avà, ghjera mu insieme dunque sò quì per ricurdà quelli chi ghjera nu cù mè, sò ch'ellu hè dettu u rettore à un mumentu datu nantu à un aspettu impurtente n'aviamu parlatu tant'anni fà. Hè parlatu di bunificazione, ùn sò s'è vò v'arricurdate, è à mè mi pare chì ch'ellu sia per u primariu o u secundariu, quellu chì s'impegna, chì face un travagliu in più perchè chì quand'omu dice standard è bislinguu, u travagliu di priparazione in scola, moltu più in casa, ùn hè micca listessu.

È ci hè u fattu di bunificà mi pare l'impegnu pedagogicu è prufeziunale, per noi forse à inventà à nivellu di a cullettività, una bunificazione s'è u statu ùn risponde micca, in tutti i casi, oppone li à nostra vuluntà. Quessa hè impurtante per significà à u statu chì c'accurdemu tutti in giru à sta primura quì, di salutà u travagliu, l'impegnu è sopratuttu di valutà lu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande di parolla?

Innò, allora ripassu a parolla à u Presidente di l'Esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour les interventions.

On voit que, me semble-t-il, mais on attendra le vote, l'unanimité qui a présidé depuis 2022 sur ce rapport devrait être renouvelée et tant mieux. Je crois que c'est aussi un signal politique fort, mais aussi un signal de confiance et de gratitude pour les équipes pédagogiques de Scola corsa, et toutes celles, et tous ceux, y compris les communes qui s'engagent pour soutenir cette action.

Rapidement, répondre à Jean-Martin, il n'est pas là, mais j'ai été informé de l'échange au conseil municipal de Bastia. Je crois que, au-delà des taquineries qu'il peut y avoir pendant un échange politique lors de l'examen d'un dossier, ce qui est important, c'est la réponse qui a été faite par l'adjointe aux affaires scolaires qui disait que sur cette question d'un jardin éducatif qui est mis à disposition de Scola corsa, mais qui pourrait aussi être utilisé par l'école publique à côté, a dit, « bien sûr, nous y sommes très favorables et il faut laisser les équipes pédagogiques des deux écoles travailler ensemble pour optimiser cette façon de fonctionner ». Je crois que c'est aussi une sorte de parabole de la vision que nous avons de l'enseignement du bilinguisme, y compris sur le mode immersif.

L'enseignement, l'école ne peut jamais être un lieu de fermeture ou de repli, je crois que ça, c'est ce qu'on porte toutes et tous, et y compris à travers notre engagement en faveur de la langue corse.

La langue corse, elle est et elle doit être plus que jamais un facteur de cohésion, de transmission, d'ouverture, de partage. Et le réflexe d'opposer les langues, on peut l'avoir d'un côté ou de l'autre à un moment donné, et même des personnes peuvent l'avoir de façon quelquefois réactive. Donc, il ne faut pas se poser, me semble-t-il, en censeur ou en juge, mais en permanence rappeler que tout ça participe de l'enrichissement individuel et collectif, et notamment le bilinguisme et le plurilinguisme. Premièrement.

Deuxièmement, je rebondis, et je remercie bien sur tout le monde, sur la dernière intervention de Saveriu. Je crois que cette référence à la bonification doit faire partir à mon avis des propositions, y compris à faire valider dans le cas des discussions avec le recteur.

Cela montre bien, par l'exemple à mon avis, pourquoi le fait que l'Assemblée de Corse, sur proposition du rapport de la Présidente, ait validé cette commission ad hoc va et doit nous permettre de gagner du temps dans un contexte où il faut qu'on fasse une espèce, j'allais dire « une guerre éclair », mais je ne veux pas avoir une métaphore guerrière en la matière, mais en tout cas où on est dans une course contre le temps, notamment par rapport à la situation générale de la langue, mais y compris pour renforcer l'effet levier des politiques qu'on met en place dans le domaine de la langue.

Si on avait fonctionné de façon normale, habituel on va dire, on aurait un conseil exécutif qui réfléchirait à cette déclinaison, qui reviendrait y compris en s'appuyant sur le travail qui a été fait par le rapport d'orientations ou par le rapport de Muriel, et qui reviendrait en septembre ou en octobre devant l'Assemblée, avec une Assemblée qui forcément serait un peu frustrée et qui aurait sûrement des idées que le Conseil exécutif n'a pas eues, etc., qu'on traiterait éventuellement par voie d'amendement. Mais on sait bien que ce process-là, il ne nous permet pas d'aller au fond des choses.

Avec la commission ad hoc, dans un temps réduit de 3 ou 4 mois, on peut échanger, y compris en retournant vers celles et ceux qu'on a déjà vus, mais en faisant converger vers un endroit matriciel, où le Conseil exécutif peut aussi intervenir en ayant le soutien de l'administration, je salue Bernard Ferrari et son retour et toutes celles et tous ceux qui travaillent avec lui, et on sait en plus qu'on a un calendrier politique, pour toutes les raisons, qui est important. Donc voilà, moi je crois que c'est important la commission ad hoc.

Un mot aussi pour dire que le Conseil exécutif travaille pour envoyer un signal fort avant la rentrée sur le renforcement des moyens pour l'enseignement public, a fortiori dans un contexte où le recteur vient d'annoncer, en concertation et en accord avec nous, qu'il va y avoir un renforcement très significatif de l'offre et notamment de l'offre immersive dans le public.

Je crois qu'il faut qu'on envoie un signe, y compris, on va se le dire, vous êtes une assemblée politique, parce que l'affirmation du recteur qui est soutenu me semble-t-il, et les choix du recteur Paolini qui sont soutenus, ces choix, à l'unanimité par l'Assemblée de Corse, sont aussi contestés. Vous le savez, ils ont été contestés ici et ils sont sans doute contestés à Paris, y compris peut-être au sein de certaines administrations et ministères.

Donc moi, je crois qu'il faut qu'on envoie le message fort immédiat avant la rentrée de ce que l'action menée par l'Académie de Corse, elle se fait en synergie avec les institutions de la Corse dans le domaine de l'éducation en général et dans le domaine de la langue corse en particulier. Et c'est pour ça que, nonobstant cette nouvelle méthode de travail, peut-être que dans les jours à

venir, avec le recteur, on présentera le Conseil exécutif et le recteur, ce soutien ou cette proposition ou cet engagement de soutien renforcé qui sera ensuite approfondie avec la commission ad hoc et en toute hypothèse, conformément à notre fonctionnement institutionnel, débattu et in fine validé par l'Assemblée de Corse. Mais ce message-là, il faut l'envoyer.

Également, pour répondre à Saveriu, je reviens sur l'affaire du CPER. Le CPER a pris du retard pour être formalisé et signé, mais on applique le CPER nouveau nonobstant le défaut de signature.

Le Préfet FILIPPINI souhaitait, enfin me semble-t-il, était prêt à ce qu'on le signe quand même, même si sur une période de 6 ans il n'y a plus que 2 ans et demi théoriques. Je ne sais pas si c'était sa position officielle et définitive, moi j'aurais préféré qu'on le fasse, je ne sais pas ce que sera la position du nouveau préfet de Corse. Je veux quand même vous dire rapidement, pour qu'on l'ait en tête, que le CPER annuel partie Collectivité de Corse, en 2021, c'est-à-dire la fin du CPER précédent, on était environ, sur les points qu'on vient d'aborder aujourd'hui, sur 1,5 M€ par an ; aujourd'hui on est jusqu'à 3 ou 3,2 M€, donc, je l'avais dit, pratiquement le doublement.

Comment il se fait le doublement ? Il y a la montée, je dirais mécanique, sur tous les fonctionnements types les ETP qui partent en formation, les frais de déplacement qu'on prend en charge, etc., Canopé, etc.

Mais les deux gros éléments nouveaux, y compris pour un volume budgétaire d'environ 2 M€ par an, c'est le « case di e lingue » et l'offre immersive à concurrence environ de 1 M€ et aujourd'hui un peu plus de 1 M€ pour Scola Corsa et l'enseignement immersif.

Et maintenant l'idée, c'est de faire un effort qui soit significatif dès la rentrée et sans doute de cet ordre-là pour être dans une cohérence d'ensemble, pour le soutien à l'immersif public. Et si l'Assemblée de Corse valide cette projection budgétaire qui aura sans doute, et ça vaut aussi, et je le dis pour la discussion qu'on aura, sur la motion. On vient de voter le BS, il faut qu'on construise un BP l'année prochaine, il faut qu'on intègre tout ça. Donc, on ne peut pas faire en permanence du plus, du plus, du plus, si on ne se met pas d'accord aussi sur les moins, sinon la question des dépenses de fonctionnement, Gilles est parti et d'ailleurs j'en profite pour dire tout ça pendant qu'il est parti sinon il ne va pas être contente, on ne va pas s'en sortir. Donc, on comprend bien que le chemin, il est étroit. Mais si on fait ça, à mon avis, on est dans quelque chose de cohérent et derrière, on crante les choses.

On dit bien qu'on est dans un pas qualitatif et quantitatif pour l'enseignement de la langue corse.

Et là je dis aussi qu'il va falloir réfléchir à un renforcement de l'évaluation partagée. Vous savez que c'est une discussion récurrente avec l'Académie, on n'a pas la même analyse et on manque de références objectives, et là je rejoins aussi ce que dit Jean-Martin, sur notre offre pédagogique, est-ce qu'elle atteint les objectifs qu'elle se fixe ? Et ça, c'est fondamental et c'est l'évaluation dont on parle, et c'est ce qu'on doit définir aussi à mon avis pour l'intégrer dans le champ contractuel avec l'État au sein de la commission, en discutant bien sûr avec les acteurs de la communauté éducative et notamment les enseignants, les parents d'élèves, etc., puisqu'on sait qu'on est dans des domaines qui sont extrêmement sensibles. Ça a été rappelé, aujourd'hui, le système éducatif français, il est quand même en difficulté, y compris si on regarde par rapport à ses classements internationaux, etc. Je crois qu'il y a là-aussi un effort d'explication et de pédagogie à faire pour dire que notre vision du développement de l'offre éducative en langue corse et de langue corse, elle s'intègre dans une vision globale de l'amélioration du système éducatif.

Et ça, c'est un enjeu central sur lequel, à mon avis, on peut convaincre et construire un large et un très large soutien.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

U dibattitu hè compiu, emu da passà à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ? Dunque tuttu u mondu vota à prò issu sustegnu a Scola Corsa.

À ringrazià vi à tutti.

Le RAPPORT est ADOPTÉ à l'unanimité.

Eccu, Avà emu da passà à e muzione.

Ci sò duie muzione chì sò passate in cummissione permanente. A prima hè stata a pruposta d'Avanzemu, da Saveriu Luciani nantu à u situ archeologicu di Pallaghju, per una dumande di scrizzione nantu à a lista di u patrimoniu mondiale di l'UNESCO. È ancu di u patrimoniu mondiale in periculu. Què ghjè a prima, a seconda ghjè quella di Françoise Campana per u gruppu "Fà Populu" è ghjè l'uppusizione n'emu digià parlatu, l'uppusizione à a suppressione di u cunservatori di u liturale.

Dunque ci eranu ste duie muzione chì sò state prisentate in cummissione permanente, è avà, ci hè una muzione chì hè għejuta prima à u secretariatu generale è ùn l'avia micca. Għejè una muzione detta in urgenza, għejè Pierre Poli chì ci hà fatta sapè prima, nantu à u centru di furmazione di l'ACA. Eccu, allora, per quessa ci vole prima una discussione trà i presidenti di gruppi o i ripräsententi, perchè chì ùn ci hè micca statu discussione. Dopu, sì, ci serà una discussione, è ci vole à vutà à l'urgenza, ci vole à esse d'accordu per vutà l'urgenza. Per quessa ùn hè passata in nisun locu hein. Għejè nurmale.

Eccu, è po dopu, l'aghju ricevutu di una antra manera, una antra forma dunque nantu à u centru di furmazione di l'ACA, ci sò trè gruppi.

Bon, ne parlemu dopu, postu chì ùn hè micca à u prugramma per avà.

Iè face u fretu o sgiò Presidente.

Prima, għejè quella di Pallaghju, hein. Perchè chì e muzione sò prisentate ind'è l'ordine di u secretariatu generale quand'elle sò għjunte.

Dunque nantu à Pallaghju, Saveriu, avete a parolla.

MOTIONS / MUZIONE

MOTION N° 2025/E4/019 déposée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu » : Dumanda d’iscrizione di u situ archeologicu di Paddaghju nantu à a lista di u patrimoniu mondiale di l’UNESCO è nantu à a lista di u patrimoniu mondiale in periculu / Demande d’inscription du site archéologique de Paddaghju sur la liste du patrimoine mondial de l’UNESCO et sur la liste du patrimoine mondial en péril

M. Saveriu LUCIANI

Nò, duie seconde...

Di tutta manera, ci hè tuttu u mondu chì cunnoisce a problematica di u megalitisimu corsu, n’emu parlatu parechje volti, sò chì propriu u situ di Pallaghju ghjera sempre in discussione chì ci era un capatogħju à livellu di i pruprietarii nantu à u prezzu, di l’acquisti.

Dunque, l’idea ghjera, pudariamu parlà perchè bon, ci hè sempre l’amicu Pasquale sopr’à noi quì, di i cunventi, di parechji cunventi di l’epica diceraghju di u seculu XVIII. Ci hè tanti hè tanti momumenti è siti chì si puderianu classificà cusì à u patrimoniu mondiale di l’UNESCO, puru in periculu cum’è i siti preistorichi. Pallaghju ne face parte, ghjè forse quellu chì oghje ci arreca appena di cumpassione perchè ghjè à l’abandonu, a sapete, per rapportu à Cauria chì hè statu quantunque curatu, hè statu accunċiatu. Funtanaccia o puru Rinaghju è certi Castellu cum’è Cuccuruzzu.

Ma l’idea ghjè cù a dumanda di fà entre dunque Pallaghju in stu listinu, in Corsica ùn ne avemu chè unu un situ chì ghjè à l’UNESCO, patrimoniu mondiale naturale, ghjè u famosu situ di e Calanche di Piana è di Scandola. Dunque l’idea ghjè per rapportu à a nostra storia, a nostra memoria, ghjè un attu forte, hein. Avemu fattu a dumanda tant anni fà per a Corsica per u cantu in pagħjella, emu dumandatu ultimamente, è ci hè un travagliu chì ghjè statu fattu da l’ADECEC, da e voce di u communu è in Pigna, per u chjami è rispondi per u patrimoniu mondiale immateriale. Quì ci hè un patrimoniu mondiale patrimoniale materiale à mette in davanti per noi, ch’ellu ci sia una lisibilità internaziunale dinò, è u rispettu di u locu è di a memoria di a storia di stu populu. È Pallaghju ghjè forse u più bellu esempiu, moltu più chì ghjè un situ oghje ghjornu abandunatu, trascuratu, è s’è ùn femu nunda hà da andà di male, hà da sparisce perchè, ete vistu, per quelli chì cunnoċċenu, ghjè

quantunque u più grande situ megaliticu di u mediterraniu: 258 stantare, ci sò ancu parechji bancali, è ancu palatini (sò statule armate).

È l'idea dunque di dumandà per Pallaghju in prima è forse dopu, è quessa hè detta in a muzione, d'infrugnà tuttu u restu. Ch'ellu sia Cauria, ch'ellu sia Funtanaccia, Rinaghju, ch'ellu sia Tappa, Araghju di Castelli, Cuccuruzzu, tutti issi siti, è forse dopu dinò u patrimoniu di a Castagniccia. Per sempiu tuttu sò chì concerna i cunventi chì sò oghje per u più o à l'abandonu o in gattivu statu, ancu s'è, duie o trè sò, stu pocu, à l'ingrossu accunciati. L'ingrossu di issu patrimoniu materiale và di male.

Dunque l'idea di Pallaghju ghjè forse u primu passu per indià a nostra cullettività ver di una ricunniscenza internaziunale di u nostru patrimoniu.

Eccu, u restu, l'ete capitu bè chì ci era duie pruposte d'amandamenti mi pare Presidente, l'accettemu senza fà ne cuncisture, mi parenu ch'elle sianu impurtente di precisà la. Dunque u fattu chì hè un travagliu chì hè statu fattu da a Cullettività dopoi tanti anni nantu à certi siti, micca tutti hein a dicu quantunque, ma l'idea hè dunque di pudè avanzà nantu à issu aspettu di u megalitisimu corsu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qualchissia vole parlà nantu à sta muzione? Ci sò l'amendamenti mi pare, hein ? Iè.

Allora, a diritta ùn ci hè più, nò ùn ci hè più, ùn ci hè più nimu.

Nous aurons peut-être un communiqué de presse demain.

M. le Président SIMEONI

Dicu, anu intesu Pa è anu pinsatu à Palestina ma ghjera Pallaghju (ride).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, quale hè chì vole. Iè, nò nimu?

Bon allora, ci sò l'amendamenti, quale hè chì hà da prisentà l'amendamenti?

Romain Colonna, allez !

M. Romain COLONNA

Signore presidente, bon euh, emu da vutà a muzione ma capunanzu dumandemu quantunque duie mudifiche cù dui amendamenti.

U primu, ghjè aghjustà perchì chì ci pare impurtante di valurizà megliu u travagliu ghjà iniziatu da a nostra stituzione dunque dui cunsiderenti in più, chì ci vurria à aghjustà. Bon tuttu u mondu l'hà ùn l'aghju micca da leghje, è u sicondu amendamentu chì ghjè rimpiazzà cù una formulazione nova, à parte chì dice :

« Envisage des démarches similaires concernant tous les autres sites territoriaux, patrimoniaux, tant en Cismonte qu'en Pumont, notamment Cauria, Funtanacci, i castelli preistorichi », par « **SOUHAITE** la prise en compte et l'inscription de la totalité du patrimoine mégalithique corse, tels que les sites de Cauria et de Paddaghju, Appazzu, Balchiria, les sites de la vallée d'A Grossa, le Nebbiu, la région de Sagone, le Cortenais, le Taravu ou encore l'Extrême-sud ».

Je vous laisse lire la suite, vous avez reçu par voie informatique les deux propositions d'amendement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nant'à a muzione, chì ne pensa l'esecutivu, Madama a Cunsiglieri in carica di a cultura ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Madama a Presidente,

Di sicuru ciò ch'ellu hè dettu u Presidente di u gruppù “Fà Populu insieme” hè impurtantissimu di mette in valore ciò chì hè statu digià fattu, perchè ci hè assai chì hè statu digià fattu, a sapete, en vue donc d'essayer d'identifier et de constituer le dossier d'inscription, la Collectivité de Corse a missionné en 2022, pour ceux qui ne le sauraient pas, la CoPaM, donc codévelopper le patrimoine mondial en Méditerranée, cette initiative d'intérêt général est destinée à favoriser les coopérations en Méditerranée, le développement durable des territoires par bien sûr la valorisation de nos patrimoines.

Donc le rapport rendu par le CoPaM mentionnait d'ailleurs, au même titre que le site d'Aleria, très important, le mégalithisme et la civilisation torréenne avec les sites du Sud de la Corse en relation avec la Sardaigne.

Sur la base de cette étude, il a été proposé l'élargissement du seul site d'Aleria à d'autres colonies étrusques de la côte italienne. Donc, cela a amené le CoPaM à recommander sa stratégie pour mieux justifier de la valeur universelle exceptionnelle d'un bien qui, pris isolément, aurait sans doute eu du mal à aboutir.

Donc en 2023, vous le savez, l'Assemblée de Corse a validé le formulaire élaboré pour Aleria et l'identification des sites corses pour inscription au patrimoine mondial.

Vous dire que le lancement de la procédure a été défini :

Premièrement, présenter le dossier aux services de l'État, via le préfet ;

Secondement, transmission du formulaire pour la soumission d'une liste indicative pour les futures propositions d'inscription transfrontalières et transnationales au ministère de la culture ;

Et enfin, mise en place d'une concertation avec les instances de la région de Toscane représentée par son président.

Ensuite, vous le savez tous, le cheminement pour porter l'inscription du bien au patrimoine mondial de l'Unesco, c'est l'inscription sur la liste indicative nationale, la présentation du dossier de candidature, la soumission du dossier, l'évaluation par les organismes consultatifs, les recommandations des évaluateurs, la décision du comité patrimoine mondial et le suivi post-inscription.

Donc voilà, c'est important que ces 2 amendements soient insérés dans cette motion. Et nous remercions l'auteur de ces amendements.

M. le Président Gilles SIMEONI

Et de cette motion.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Et de cette motion.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je rappelle quand même que sans motion, il n'y avait pas d'amendements...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et sans menhirs, il n'y avait pas Pallaghju non plus...

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci de nous rappeler tout ce que nous avons fait.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià st'omi ch'anu messe e stantare.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Nimu ùn a sapia troppu, avà tuttu u mondu a sà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Cara Cunsiglieria esecutiva.

Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Juste pour vous dire, Madame la Présidente, qu'on demande à s'associer à la motion.... si toutefois les amendements sont votés.

M. le Président Gilles SIMEONI

Maintenant que l'heure court, on en est au chantage.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pour les amendements ? U vostru parè nant'à st'amendamenti ?

M. Saveriu LUCIANI

I pigliemu incù assai simpatia.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc très bien. « Fà populu insieme » s'associe.

Est-ce que dans les autres groupes il y a des volontés d'association ?

Brouhaha.

Core in fronte ?

Mme Véronique PIETRI

Merci, Madame la Présidente. Juste pour dire qu'on s'associe à la motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

« Core in fronte » et « Un altra strada » s'associent.

« Un soffiu novu », non ? Ah mais vous êtes réapparu, excusez-moi, j'ai cru que vous aviez disparu...

M. Charles VOGLIMACCI

Je suis désolée mais je n'ai pas mandat pour vous répondre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accord, par contre nous sommes que vous soyez là, parce que cette fois, il y aura un témoin sur la séquence des motions. Je suis ravie à titre personnel, en tant que présidente.

M. Charles VOGLIMACCI

Et ne pas confondre avec la séquence émotion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Tout à fait, ne vous inquiétez pas, ne vous inquiétez pas.

Dunque nant'à l'amendamentu, quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondu.

(L'amendement n°1 est adopté.)

Secondu amendamentu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondu. Va bè.

Avà mettu a muzione amendata ind'è stu sensu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondù.

ADUTTATA à l'unanimità.

Muzione di « Fà populu insieme » presentata da François Campana, pè piacè. Avete a parolla.

MOTION N° 2025/E4/020 déposée par Mme Françoise CAMPANA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Opposizione à la suppression du Conservatoriu di u Litturale et à sa intégration dans une entité étatique globalisée

Mme Françoise CAMPANA

Merci, Madame la Présidente.

C'est une motion substitutive après discussion avec « Core in fronte ».

Je pense que tout le monde l'a reçue. On a fait quelques petits changements.

Est-ce que vous l'avez eue, Madame la Présidente ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le secrétariat général me dit qu'il l'a reçue à l'instant.

Est-ce que ce sont des modifications drastiques ou mineures ?

Mme Françoise CAMPANA

Mineures. Nous avons rajouté un considérant.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bon, allez-y, expliquez la motion, s'il vous plaît, et le considérant rajouté amendé. Merci.

Mme Françoise CAMPANA

Je rappelle le contexte de la motion, pourquoi elle a été écrite.

En fait, c'est suite à un rapport du Sénat qui prône la suppression du Conservatoire du littoral. C'est pour ça que tout le monde s'est ému de cette proposition du Sénat. Il faut savoir qu'en fait, c'est une attaque directe contre le Conservatoire du littoral.

Ce conservatoire du littoral qui a été créé en 1975 par la loi du 10 juillet, qui actait cette création, qui était une initiative visionnaire destinée à sauvegarder les littoraux et les rivages dans un contexte d'urbanisation galopante.

En Corse, ce sont 21 659 hectares sur 74 sites, 62 communes, qui sont sanctuarisés.

Donc en 2050, nous devrions arriver à 38 000 hectares, c'est une valeur inestimable, donc nous sommes très attachés à cela.

Cette fusion envisagée avec l'OFB en fait, aurait de lourdes conséquences pour nous, ça serait une mise à mal de la gouvernance partagée qui a été construite au fil des années.

Il faut savoir que la Collectivité de Corse a une convention qui a été signée par le Président de l'Exécutif en 2024, qui court jusqu'en 2030. Il y a un chemin aussi territorial des espaces naturels sensibles qui a été approuvé.

Donc, ce que nous demandons, c'est le maintien du Conservatoire du littoral comme établissement public autonome avec des moyens renforcés, son rattachement à la Collectivité de Corse dans le cadre du processus d'autonomie, pour garantir une gouvernance adaptée aux enjeux de l'île et pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la territorialisation des politiques publiques environnementales.

Je vous lis juste ce qu'on a substitué, Madame la Présidente ? D'accord.

Nous avons rajouté un considérant, donc :

« Considérant que les 21 659 hectares déjà acquis par le Conservatoire du littoral en Corse ne doivent pas rester la propriété de l'État, mais notamment dans le cadre d'un statut d'autonomie, être transférés à la Collectivité de Corse, garante d'une gestion écologique et territorialisée ».

Ensuite, est-ce que je vous lis tout ce que nous demandons ou juste ce que nous avons rajouté ? Le considérant est modifié, voilà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La suite a été modifiée ou pas ?

Mme Françoise CAMPANA

Non. Je vais lire :

« L'ASSEMBLÉE DE CORSE

AFFIRME que l'action du Conservatoire du Littoral joue aujourd'hui un rôle essentiel en Corse, en tant qu'acteur majeur de la protection durable du littoral, de la valorisation écologique du foncier public et de la lutte contre l'artificialisation des sols ;

EXPRIME son attachement au maintien du Conservatoire du Littoral en tant qu'établissement public autonome, doté de moyens propres et de prérogatives suffisantes pour assurer ses missions de manière pérenne, transparente et territorialisée ;

S'OPPOSE à toute mesure conduisant à la suppression, à la dilution ou à la fusion du Conservatoire du Littoral dans une structure administrative plus large, technocratique et recentralisée, déconnectée des enjeux spécifiques de la Corse ;

SOUHAITE que le Gouvernement renonce à ce projet et engage une concertation loyale et approfondie avec les collectivités territoriales littorales, les gestionnaires d'espaces naturels, les élus insulaires et les représentants de la société civile, afin de renforcer les moyens humains et financiers du Conservatoire du littoral ;

REAFFIRME la position exprimée par l'Assemblée de Corse, dans sa délibération du 5 juillet 2023, en faveur du rattachement du Conservatoire du Littoral à la Collectivité de Corse, dans le cadre de l'évolution institutionnelle en cours ; cette évolution étant de nature à renforcer la cohérence, l'efficacité et la territorialisation des politiques publiques en matière de préservation du littoral... ».

Nous avons rajouté :

« **SOUHAITE** notamment que dans le cadre du statut d'autonomie de Corse, la création d'un Etablissement Public insulaire du Littoral, placé sous l'autorité de la Collectivité de Corse.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour transmettre la présente motion au Premier ministre, au ministre de la Transition écologique, aux présidents des deux assemblées parlementaires, à la présidence du Conservatoire du Littoral, ainsi qu'à l'ensemble des présidents des exécutifs des Régions concernées ».

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup.

Donc, les services ont reçu la dernière version, ils ne voient pas forcément où sont les amendements que vous avez introduits, mais ce n'est pas grave, il y a l'intégralité. Le texte y est par contre dans son intégralité. Merci.

Moi, je renouvelle évidemment mon soutien total au Conservatoire du littoral et je ne pense pas que ça soit une très bonne idée que cette fusion, qui concerne les différentes agences nationales, en tout cas ce n'est pas là-dessus, ce n'est pas sur le Conservatoire du littoral qu'il faut faire des économies.

Je me suis exprimée hier après la question orale : soutien évidemment total aux personnels et remercier aussi les différentes équipes qui se sont succédé depuis des décennies maintenant pour la protection de notre littoral et de nos écosystèmes aussi.

Monsieur le Président, votre avis sur cette motion ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Avis favorable, bien sûr.

Je pense que le Conservatoire du littoral a un rôle important et singulier en France. Il a eu ici en Corse, un rôle encore plus particulier, encore plus fort, dans la mesure où il a soustrait des dizaines de milliers d'hectares à la pression spéculative.

Donc, il faut rendre hommage au travail de l'institution partout, au travail de l'institution en Corse, aux femmes et hommes élus et agents du

Conservatoire et responsables du Conservatoire du littoral qui ont contribué à ce travail. Ça, c'est le premier point.

Deuxièmement, rappeler qu'il y a aujourd'hui une réalité également humaine sur le terrain qui ne s'accommoderait pas d'une logique de fusion.

Et le troisième et dernier niveau, et je crois que c'est bien aussi de le redire avec force pour nous qui nous situons dans une perspective de révision constitutionnelle et de statut d'autonomie, ça avait été dit, écrit et voté dès la délibération du 5 juillet 2023, le Conservatoire du littoral, qui est un établissement public administratif de l'État, a vocation demain, dans le cadre d'un statut d'autonomie, à devenir un établissement public administratif de la collectivité autonome de Corse, avec notamment le transfert du patrimoine actuellement propriété du Conservatoire du littoral à son propriétaire original et originel, c'est-à-dire le peuple corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président. Et je m'associe à la motion en tant que présidente. Merci.

Saveriu, pardon.

M. Saveriu LUCIANI

Si le Président Colonna n'y voit pas d'inconvénients, on voudrait s'associer à la motion... Pardon, je rends hommage à l'auteur de la motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, « Avanzemu » s'associe à la motion.

Vous êtes d'accord, « Core in Fronte », ou pas ?

Mme Véronique PIETRI

Oui, je crois que c'était déjà inscrit puisqu'on avait participé aux amendements.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, oui, c'est vrai, ça a été dit tout à l'heure, ça a été dit à l'occasion des amendements. Donc on considère que vous êtes pleinement associés.

Donc, je demande aux services du secrétariat général de prendre note des groupes qui s'y associent et de moi-même, « Un'altra strada », dinò, même s'il n'y a pas de littoral à Corte... Pas encore...

M. Pierre GHIONGA

Sò forse u primu à avè dumandatu u trasferimentu à a Cullettività.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Għej-va. Donc, le groupe « Un'altra strada » s'associe.

Donc, je mets au vote les amendements qui ont été relatés par notre collègue, Françoise Campana.

Qui est contre ces amendements ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Les amendements sont adoptés.

Je soumets au vote la motion ainsi amendée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

La MOTION est ADOPTÉE à l'unanimité. Merci.

Donc. Voilà pour ces 2 motions.

Donc la 3^{ème} motion qui va nécessiter certainement une petite interruption de séance.

MOTION N° 2025/E4/021 commune à l'ensemble des groupes : priservazione di u Centru di Furmazione di l'ACA AIACCIU / Sauvegarde du Centre de Formation de l'ACA AIACCIU

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Premièrement, est-ce qu'il y a des oppositions à l'urgence, parce que c'est une motion qui arrive en urgence sur l'ACA ?

Donc qui est contre l'urgence ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Point d'ordre !

Excusez-moi, est-ce que vous permettez qu'on ait, au Conseil exécutif, le texte, mais surtout une discussion avec les porteurs de la motion en amont de sa présentation générale.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous en prie, c'est de droit.

Donc, on ne vote pas l'urgence pour l'instant, on fait une petite suspension de séance.

On retourne dans l'hémisphère sud, à l'extérieur, il fait un peu plus chaud...

M. le Président Gilles SIMEONI

On ne va pas quand même se plaindre qu'il y ait la clim après nous avoir...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Me plains-je de quelque chose ? Non.

La séance est suspendue à 19h50 et reprise à 21h05.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, si vous en êtes d'accord, nous allons reprendre nos débats sur la motion.

Donc déjà, il y a un accord qui est intervenu entre les différentes parties.

Avant de passer la parole au porteur initial de la motion, je souhaiterais qu'on vote l'urgence, si vous en êtes d'accord.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour l'examen en urgence ?

L'urgence est adoptée. Merci.

Donc je le dis pour les quelques personnes qui continuent à nous écouter avec persévérance... Dany et Véronique sortent, nous respectons les règles déontologiques que nous nous sommes fixées.

Donc, tout le monde est pour l'examen en urgence.

Je rappelle qu'elle est devenue, dans l'intervalle, commune à l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse. Donc tout le monde s'y est associé. Elle concerne la sauvegarde du Centre de formation de l'ACA.

Monsieur Colonna, vous souhaitez intervenir ?

M. Romain COLONNA

Oui, Madame la Présidente, pour être tout à fait précis, c'est une nouvelle motion qui est effectivement commune, mais c'est une nouvelle motion. Ce n'est pas l'ancienne motion à laquelle on s'associe, par exemple. Qu'on soit bien clair, c'est une nouvelle motion portée par l'ensemble des groupes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est bien ce qui est écrit, il n'en demeure pas moins que la tradition veut que le premier porteur la présente et que tout le monde puisse intervenir derrière, il y a aucun problème. Et vous interviendrez tous bien évidemment, puisque tout le monde s'y associe.

M. Pierre POLI

C'est une nouvelle motion donc, comme le disait Romain.

« Vu la délibération 25/015 AC de l'Assemblée de Corse portant adoption d'une motion relative au soutien de l'AC Ajacciu ;

CONSIDERANT la situation d'urgence sportive, administrative, sociale et financière de l'institution AC Ajacciu ;

CONSIDERANT les attendus de la Direction Nationale du Contrôle de Gestion des clubs de football professionnel induisant la nécessité pour la SAS ACA Football de devoir mettre en œuvre un plan général d'économies ;

CONSIDERANT le centre de formation de l'AC Ajacciu, reconnu meilleur centre de formation du championnat de Ligue 2 pour la saison 2024-2025 de football permettant l'évolution de dizaines de jeunes stagiaires vers la professionnalisation sportive et étant hébergé par le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse ;

CONSIDERANT le risque important de voir ce centre de formation disparaître ;

CONSIDERANT le maintien du centre de formation comme un élément clé relatif à la situation globale de l'AC Ajacciu, notamment dans ses démarches visant à assurer une participation, à minima, en championnat de National 1 ;

CONSIDERANT que la participation en championnat de National 1 permet au club le maintien de son statut professionnel ;

CONSIDERANT la casse économique et sociale, à hauteur d'environ 8 millions d'euros annuels de retombées économiques et de centaines d'emplois, tant directs qu'indirects, que pourrait engendrer une rétrogradation hors du giron professionnel ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REAFFIRME son soutien à l'AC Ajacciu, club emblématique du football corse,

RAPPELLE que le centre de formation est un élément essentiel tant pour le club que pour le tissu économique d'Ajacciu et pour la région ajaccienne,

AFFIRME, en conséquence, sa volonté de contribuer au maintien du centre de formation de l'ACA,

DONNE MANDAT au Président du Conseil exécutif de Corse pour proposer à l'Assemblée de Corse, après discussion avec les dirigeants du club, toute mesure budgétaire et juridique de nature à garantir le maintien du centre de formation de l'ACA. »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci. Donc, nouvelle motion issue d'un échange un peu long, mais efficace.

Donc, qui souhaite intervenir ? D'abord le groupe « Fà populu inseme » et c'est Don Jo qui intervient.

M. Don Joseph LUCCIONI

Merci, Madame la Présidente.

Rapidement, à cette heure relativement tardive.

Donc, le groupe « Fà populu inseme » a souhaité s'associer à cette motion commune visant à la sauvegarde du centre de formation de l'AC Ajacciu pour des raisons évidentes.

D'abord, rappeler que le groupe « Fà populu inseme » a souhaité et a rencontré hier, durant la séance des questions orales, parallèlement à la séance des questions orales, une délégation composée de dirigeants du club de l'AC Ajacciu pour avoir un échange sur l'état de la situation du club, notamment la situation extrasportive qui nous préoccupe tous aujourd'hui.

Et bien sûr, nous avons échangé, y compris avec nos collègues de l'ensemble des groupes, avec le Conseil exécutif, et du côté de « Fà populu inseme », il nous semble essentiel de voter cette motion qui réaffirme un soutien à l'AC Ajacciu ; soutien déjà exprimé publiquement et à l'unanimité par cette Assemblée lors du mois de janvier de cette année 2025.

Et au-delà du soutien, une motion qui réaffirme et qui affirme même la volonté de l'Assemblée de Corse, garante des intérêts matériels et moraux du peuple corse, et cette question en fait partie, de contribuer au niveau qui est le sien, au maintien du centre de formation de l'AC Ajacciu qui, il faut le rappeler, a été classé premier centre de formation de Ligue 2 pour la saison 2024-2025. C'est aussi la preuve qu'en Corse, dans ce pays, on peut réussir.

Donc, c'est naturellement que le groupe « Fà populu inseme » a souhaité, avec d'autres, déposer cette motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Altre dumande di parolla ? Oui, Charly, pour « Un soffiu novu ».

M. Charles VOGLIMACCI

Très rapidement.

En tant qu'élu de cette Assemblée, mais évidemment en tant qu'Ajaccien et en tant qu'adjoint au maire, je me réjouis de cette initiative commune. Ça a été un peu long, Madame la Présidente, mais il fallait bien peser les mots parce que ce qui est important, au-delà de notre soutien, c'est le passage devant la DNCG pour la National 1. Le club engage un nouveau combat pour garder son statut professionnel.

Donc, il y a la sauvegarde du club qui est en jeu, il y a la sauvegarde aussi du CSJC, il ne faut pas l'oublier. Donc, c'est un centre de formation qui est en constante évolution, donc c'est un patrimoine.

Et puis je veux avoir une pensée pour les dirigeants, bien sûr, mais surtout pour les supporters qui n'ont rien lâché, qui sont présents.

Donc je pense aussi que c'est un juste retour des choses que l'on fasse cette motion, que le président du Conseil exécutif, que je remercie, s'engage dans un courrier. Maintenant, il va falloir convaincre les instances nationales.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Est-ce que l'exécutif souhaite s'exprimer ? D'autres membres de l'Assemblée ? Non.

L'exécutif souhaite-t-il d'abord donner son avis sur la motion, parce que normalement on fait comme ça ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci. Donc, un avis favorable, bien sûr.

Cette motion, elle a été corédigée au premier chef par les groupes de l'Assemblée de Corse, tous les groupes de l'Assemblée de Corse et donc tous les élus et le Conseil exécutif a participé aussi.

Moi ce que je voudrais dire, pour dézoomer un petit peu, c'est que d'abord et de façon évidente l'ACA, et c'est dans la motion, est un club emblématique du football Corse. Et que, au-delà de l'aspect patrimonial, matériel et immatériel, de l'aspect sportif, il y a également une dimension économique et de formation, qu'elle est forte, qu'elle existe et qu'il est donc normal que l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse s'en préoccupent et le prennent en compte. Ça, c'est la première chose.

La 2ème chose, et je le dis, je crois, parce que nous le partageons également, c'est que le temps des campanilismes est dépassé. On peut être supporter d'un club, de plusieurs clubs, sans pour autant chercher à les opposer ou à les mettre en concurrence.

L'Assemblée de Corse, me semble-t-il, en tout cas le Conseil exécutif, traite de la même façon les clubs qui sont des locomotives, je pense en football par exemple au Sporting, l'ACA, le GAZ.

Il traite de la même façon les clubs qui sont en National, les clubs de l'intérieur, les clubs de montagne, etc.

Troisièmement, au-delà du foot qui est un sport roi, on en a parlé et je salue le travail qui est fait dans un contexte budgétaire difficile par Anne-Laure Santucci, je prends l'exemple du GFCA volley, ou du GFCA handball, même si ce n'est pas la même dimension en termes de retombées économiques, on le fait aussi.

La 3^{ème} chose, et je le dis aussi parce que nous sommes des élus responsables et je crois qu'on l'a montré à travers nos échanges, c'est qu'on ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable.

Nous sommes aujourd'hui dans un temps politique, budgétaire, économique qui fait que ce qu'a fait l'Assemblée de Corse il y a 10 ans ou il y a 20 ans ne peut plus être refait aujourd'hui. Et donc, on ne peut pas dire, ou on ne peut pas nous dire, « vous l'avez fait pour le GAZ volley il y a 5 ans »...

Je rappelle que, de mémoire, le GAZ volley, quand il était en en pro, c'était environ 450 000 € par an, je ne sais pas si vous vous rendez compte, ce sont des choses... Le budget sport, c'est un peu plus de 3,2 ou 3,3 M€.

Je rappelle aussi qu'il n'y a pas que la Collectivité de Corse qui intervient. Il y a, par exemple, Air Corsica et que Air Corsica est dans la même contrainte budgétaire que la Collectivité de Corse : nécessité d'optimiser les recettes, etc., et qu'il n'y a pas que les clubs de sport à aider.

Quand il y a un festival, quand il y a un concert, etc., quand il y a une activité quelconque, eh bien les organisateurs attendent et considèrent que c'est un dû ou quasiment un dû que d'avoir des tarifs prioritaires, éventuellement des gratuités, des remises, des mises à disposition de matériel (je parle de la Collectivité), des mises à disposition de moyens, etc.

Donc, tous ces soutiens qui ne sont pas nécessairement valorisés ou, agrégés, ils existent.

Et ce que je dis aussi, je le dis à l'ensemble des Corses qui nous écoutent, également responsables de clubs, c'est qu'on a cette volonté de continuer dans le soutien, de continuer dans l'équité, mais qu'il faut entendre aussi que nous sommes dans un temps de contrainte qui fait que nous sommes obligés de réduire la voilure. On ne peut pas avoir que des augmentations ou que des dépenses supplémentaires au budget quand on n'a pas de recettes qui vont avec. Et donc ça, il faut que les gens l'entendent et il faut qu'ils intègrent dans la trajectoire de leur club, dans la trajectoire de leur association, dans la trajectoire de leur événement.

Une fois que j'ai dit ça et je le dis avec la même clarté, le Conseil exécutif, en cohérence avec la motion que s'apprête à voter l'Assemblée de Corse à l'unanimité, sera au rendez-vous aux côtés de l'ACA pour, d'abord, que la DNCG, qui aura à statuer sur le maintien, notamment certainement en National, entende bien que nous sommes aux côtés de l'ACA, politiquement, moralement, et nous le serons également budgétairement et financièrement pour garantir le maintien du centre de formation, qui est une composante essentielle du club, à la fois pour la formation, et il a été distingué comme un des meilleurs centres de formation de France. Bravo ! Et également pour les retombées économiques. Ça veut dire que dans un 2^{ème} temps, après les discussions que nous aurons avec les dirigeants de l'ACA, nous aurons à voir comment.

Très clairement, aujourd'hui, vous le savez l'ACA, le centre de formation, est locataire du CSJC, c'est la raison pour laquelle la présidente est sortie pendant le débat.

Le CSJC, je le rappelle, c'est 2,2 M€ de contribution de la Collectivité au centre du sport qui est une structure qui a essentiellement pour vocation à faire de la formation et de l'ouverture, y compris vers les publics handicapés, etc.

Donc, ça veut dire que dans ce budget du CSJC, il y a également 400 000 € de loyers qui sont payés par l'ACA et que l'ACA dit aujourd'hui « J'ai besoin d'avoir une garantie pour mon futur budget ». Et donc, le mandat qui est donné au Conseil exécutif par la motion, c'est de, après discussion avec les dirigeants, de créer les conditions juridiques et budgétaires qui permettront aux centres de formation de continuer.

C'est une discussion globale où chacun aura sa part à prendre, peut-être une modification du périmètre de l'allocation, peut-être des efforts à faire du côté du CSJC, y compris pour trouver d'autres ressources et sans doute et de façon certaine, un effort direct financier de la part de la Collectivité de Corse. Et il m'appartiendra, après discussion, de proposer à l'Assemblée de Corse, qui in fine a à voter, d'entériner cette solution technique, étant précisé, et nous nous le sommes dit en responsabilité, que quand on construira le budget, nous n'avons pas de planche à billets et dès lors qu'on fait des efforts d'un côté, il faut diminuer charges et les dépenses de l'autre. Mais ça, c'est notre responsabilité d'élus.

En tout cas, je pense que le chemin qu'on a pris à l'unanimité ce soir est clair. Il est dans la continuité de ce qu'on a fait pour les autres clubs et notamment, je le redis, en temps différents et sur des modalités différentes pour les autres clubs emblématiques du football corse, il est dans la continuité de la dernière motion qui avait été prise elle aussi à l'unanimité et avec le soutien de l'exécutif pour l'ACA.

Et la motion que l'Assemblée de Corse s'apprête à voter aujourd'hui, avec le soutien du Conseil exécutif, elle sera complétée d'un courrier du Conseil exécutif dont les termes vous seront communiqués ; un courrier qui sera transmis à l'ACA avant le rendez-vous de mardi prochain.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, c'est très clair. Merci Monsieur le Président.

Donc, nous allons passer au vote sur cette motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc, la MOTION est ADOPTÉE à l'unanimité.

Avant de lever la séance, au regard de l'actualité, je souhaiterais vous dire deux mots et nous sommes sur le temps des motions, il y a une motion, vous le savez, la motion relative à la situation à Gaza votée à la dernière session qui a été très critiquée, en tout cas qui a suscité un vrai débat sur les réseaux sociaux, qui a fait l'objet d'un communiqué de presse d' « Un soffiu novu »...

Cette motion, qui est issue aussi de la fusion de 2 motions, puisqu'il y en avait une qui avait été déposée par « Core in fronte », visait à dénoncer une situation humanitaire désastreuse.

Au moment où on se parle, on a plusieurs pays européens, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, qui exigent que la catastrophe humanitaire à Gaza cesse immédiatement.

Vous savez aussi, puisqu'on l'a appris ces quelques heures, que le président Macron envisage la reconnaissance de l'État de Palestine au mois de septembre.

Moi, ce que je voudrais dire, ce n'est pas les débats sur les réseaux sociaux qui m'impressionnent, ni les insultes, ni les macagne, ce n'est pas ça du tout et c'est peu de choses à côté de ce que vivent d'une part les Palestiniens, mais aussi d'autre part, les Israéliens depuis l'attaque du Hamas du 7 octobre.

Ce qui me gêne, c'est que nous n'ayons pas eu, avec certains élus, les discussions nécessaires qui s'imposaient alors même que la motion avait été présentée en commission permanente. Et je tenais à renouveler d'abord ma conviction en la matière et rappeler surtout que, contrairement à ce qui a été dit et véhiculé, y compris par des élus de cette Assemblée, c'est que la motion relative à la Palestine, intégrait des paragraphes qui dénonçaient la situation consécutive à l'attaque du Hamas du 7 octobre et rappelaient la motion que nous avions prise en la matière pour dénoncer cette attaque et pour nous mettre aux côtés des familles des otages.

Malheureusement, aujourd'hui, beaucoup d'otages sont décédés.

Alors, les motions ne feront pas revenir les morts, mais je crois que l'action internationale aujourd'hui est en marche. Et beaucoup appellent au cessez le feu à l'entrée de l'aide humanitaire, dans une situation qui est absolument dramatique et qui laissera des traces pendant malheureusement des décennies.

Voilà, je tenais à le dire parce que ça a été quand même un moment assez difficile, assez violent. Et ensuite, on verra ce que laissera notre travail dans l'histoire. Très modestement, nous avons pris une position.

Et je rappelle aussi qu'en matière internationale et en matière géopolitique, nous avons toujours pris des positions.

On s'occupe du local, on s'occupe du territorial, mais on s'occupe aussi de ce qui se passe à l'étranger. Et ce n'est pas la première fois que l'ensemble des groupes interviennent sur des questions de politique internationale, contrairement à ce qui a été dit dans certaines déclarations.

En tout cas, merci, à ceux qui ont soutenu la motion et les précédentes évidemment aussi, en soutien à la Palestine d'une part, mais aussi au peuple d'Israël. Merci.

Donc, nous allons partir, pour certains en vacances, pour d'autres pas encore.

Grazie à tutti pè u vostru impegnu, u vostru sustegnu.

Merci à ceux qui ont tenu, qui sont restés jusqu'au bout. Merci, Charly.

È bone vacanze à tutti !

M. le Président Gilles SIMEONI

Bone vacanze à tutte è à tutti.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Président, reposez-vous parce que la rentrée va être compliquée, il va falloir qu'on mette en application tout ce qu'on a dit.

À ringrazià vi.

La séance est levée à 21 h 25.